

CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Lundi 16 décembre 2024

Le Conseil, légalement convoqué le 10 décembre 2024, s'est réuni à l'Hémicycle du Conseil Économique, Social et Environnemental – Palais d'Iéna – 9 place d'Iéna – 75016 PARIS, sous la présidence de Patrick OLLIER.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h40.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

*

* *

Quentin GESELL est désigné secrétaire de séance.

*

* *

M. OLLIER – Chers collègues, nous avons le quorum, la séance est ouverte.

Nous devons désigner un secrétaire de séance, j'ai reçu la candidature de Monsieur Quentin GESELL. Quelqu'un se porte-t-il candidat ? Non. Monsieur Quentin GESELL est désigné secrétaire de séance.

Le mardi 26 novembre, nous avons eu une réunion des présidents de groupes pour parler de la ZFE (Zone à Faibles Émissions). Nous avons pris un certain nombre de décisions qui vont vous être soumises aujourd'hui.

Avant de commencer les délibérations, je voudrais faire un certain nombre d'annonces, dont une qui est très triste pour nous. Emmanuel GRÉGOIRE, président du groupe socialiste, je m'adresse à toi. Il s'agit de l'hommage que je souhaite que le Conseil métropolitain rende à Roger MADEC. Notre collègue Roger MADEC est décédé lundi 9 décembre, de manière assez brutale. Il était conseiller métropolitain. Il a été conseiller de Paris, maire du XIX^{ème} arrondissement, vice-président du conseil régional d'Île-de-France de 1998 à 2004. Il avait été

sénateur de Paris jusqu'en 2007, président de Paris Habitat jusqu'en 2020 et conseiller métropolitain. J'ai le souvenir d'un sénateur engagé pour sa ville, engagé pour ses idées politiques. J'ai beaucoup de respect pour lui, pour son militantisme. Je rends toujours hommage à ceux qui se battent avec conviction pour défendre leurs idées quelles qu'elles soient. J'appréciais beaucoup Roger, je dois dire que j'ai été très surpris par son décès et je ne pense pas être le seul.

J'adresse à sa famille, à Madame HIDALGO, la maire de Paris, à toi, cher Emmanuel, en tant que président du groupe socialiste, les condoléances du Conseil métropolitain. J'adresse également mes condoléances à François DAGNAUD. Dans quelques instants, nous installerons le suivant de liste, Éric THÉBAULT, qui est adjoint au maire du XIX^{ème} arrondissement de Paris.

Je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence en la mémoire de Roger MADEC.

(Debout, les conseillers métropolitains observent une minute de silence.)

M. OLLIER – Je vous remercie. Tout cela est bien triste.

Je vous présente notre nouveau directeur des services, qui est à ma droite, le préfet Philippe CASTANET, qui a pris son poste le 2 décembre dernier. J'espère qu'il affrontera avec courage toutes les vicissitudes de notre Métropole du Grand Paris. J'ai fait un choix en mon âme et conscience. Parmi les candidats qui m'avaient été proposés, je pense que c'est le meilleur choix pour la Métropole et son avenir. J'espère, Monsieur le préfet, que vous confirmerez cela très rapidement, j'en suis même tout à fait certain.

Je remercie Nathalie VAN SCHOOR, qui a assuré l'intérim jusqu'à votre arrivée, Monsieur le directeur général des services.

Je rappelle que vous avez fait l'École polytechnique. Vous avez commencé en tant que chef de service à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt du Cantal. Puis, vous avez été chargé de mission à plusieurs reprises. Vous avez été directeur général de la chambre d'agriculture de la Dordogne, directeur technique de l'agence de développement agricole et rural, secrétaire général aux affaires régionales de la préfecture de Bourgogne, sous-directeur de l'administration territoriale au ministère, secrétaire général à la préfecture des Yvelines, sous-préfet de Grasse, directeur des finances à la préfecture de police de Paris et préfet de la Lozère – d'où je l'ai retiré pour lui proposer de devenir directeur général des services. Avec ce CV, vous êtes tout à fait apte à assumer les responsabilités de notre grande Métropole. Merci à vous et bon courage !

Je vous annonce que j'ai pris la décision d'annuler les vœux de la Métropole du Grand Paris. Compte tenu de ce qu'il se passe, des problématiques que nous rencontrons et surtout, de l'épée de Damoclès qui est suspendue au-dessus de notre tête concernant le budget, c'est une décision plutôt sage. J'espère que personne ne me la reprochera. Je voulais vous l'annoncer officiellement aujourd'hui.

Le 3 décembre dernier, nous avons présenté un vœu pour alerter l'État et le Gouvernement sur les inquiétudes que nous avons s'agissant de la dégradation des ressources de la Métropole du Grand Paris.

Je termine sur quelque chose qui me semble tout à fait normal. Un terrible cyclone a frappé Mayotte le 14 décembre dernier. Je ne pense pas que la Métropole du Grand Paris puisse être insensible à la souffrance de nos amis de Mayotte, à celles et ceux qui sont victimes de ce cyclone. Ce que nous avons vu est catastrophique, les rapports du préfet le sont également.

Je pense que nos amis ont besoin d'être aidés. Si vous en êtes d'accord, nous pouvons voter tout de suite une aide d'urgence de 500 000 € pour Mayotte. Nous pouvons également voter sur notre volonté d'intervenir dans le cadre de tout dispositif mis en place par l'État et ouvert aux collectivités territoriales et à leurs groupements.

Sur table, vous trouverez :

- La dernière newsletter, que nous avons terminée la semaine dernière ;
- Le livre officiel des Jeux de Paris 2024. C'est un livre magnifique, une sorte de cadeau de Noël que nous sommes heureux de vous offrir ;
- Le hors-série GeMAPI Seine Grands Lacs, pour ceux qui s'intéressent aux résultats des inondations ;
- Le livre issu du colloque organisé par la Métropole du Grand Paris sur la densité et intitulé « Les métropoles face aux défis de la densité », au cours duquel Philippe PELLETIER, Pascal PELAIN et le maire de Bruxelles ont fait des interventions extrêmement intéressantes ;
- Le catalogue des bonnes pratiques « Centres-Villes Vivants ». Merci encore, cher Philippe, pour ce colloque magnifique à Nogent-sur-Marne où étaient réunies plus de 400 personnes, en présence de la ministre Françoise GATEL.

Hier, avec Denis LARGHERO, notre ami et collègue, j'ai eu l'occasion d'inaugurer la halle couverte de Meudon. Nous étions très nombreux, c'était magnifique et c'est en grande partie grâce à la Métropole. J'en suis heureux pour nos amis de Meudon. J'ai proposé d'abonder le fonds de 30 millions supplémentaires, car il y a énormément de candidatures pour « Centres-Villes Vivants ».

Merci, Denis, pour ta gentillesse et pour ce que tu as dit sur la Métropole. J'en ai autant à ton égard. Cela prouve que nous formons une bonne équipe. Ton marché est magnifique.

Pour « Centres-Villes Vivants », j'ai proposé une enveloppe de 30 M€ supplémentaires en 2025. Au départ, 71 villes étaient en situation de dévitalisation. Aujourd'hui, 91 villes sont inscrites. Cela démontre qu'il faut non seulement aider à la revitalisation des centres-villes, mais également à la modernisation de ceux qui existent déjà. J'espère que le budget nous permettra de maintenir cette proposition.

- La plaquette « Mieux intégrer l'immobilier et la logistique en ville ». Merci à Jean-Michel GENESTIER, ici présent, notre responsable logistique, qui a accompli un travail remarquable ;

- La plaquette GeMAPI pour l'entente Axe Seine, dont je vais devoir m'occuper, puisque c'est à mon tour d'en être le président. Dès le mois de janvier, j'organiserai des réunions pour montrer que nous sommes décidés à faire avancer les affaires, que Monsieur Daniel-Georges COURTOIS suivra avec bonheur, puisqu'il s'occupe de la coopération.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur ces sujets ? Non.

A) Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil du 11 octobre 2024

M. OLLIER – Je n'ai pas reçu de demande particulière.

Je mets aux voix.

LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

B) Compte-rendu des délégations d'attributions du Conseil de la Métropole au bureau et au président en application de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. OLLIER – Je n'ai pas reçu de demande particulière, je n'en vois pas non plus en séance. Je vous en remercie. Il en est ainsi décidé.

C) Installation d'un nouveau conseiller métropolitain

M. OLLIER – Pardonnez-moi, j'ai complètement oublié de vous parler de l'installation de notre nouveau conseiller métropolitain Éric THÉBAULT, qui est en visio. Éric, je suis désolé, je m'en excuse. Adjoint au maire du XIX^{ème}, chargé de la culture, du patrimoine, du tourisme et de la nuit. Il est celui qui succédera à notre collègue Roger MADEC, qui est décédé.

Je vous propose de l'accueillir parmi nous et de l'installer en tant que conseiller métropolitain. Nous pouvons l'applaudir et lui souhaiter la bienvenue.

(Applaudissements.)

D) Délibérations du Conseil

0 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE D'URGENCE À MAYOTTE

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 500 000 € (cinq cent mille euros) à la Fondation de France pour soutenir Mayotte, victime du cyclone CHIDO.

AUTORISE le président de la Métropole du Grand Paris, ou son représentant, à signer la convention ci-annexée à conclure avec la Fondation de France, et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.

DIT que les crédits seront imputés sur le chapitre 65 du budget principal 2025 de la Métropole du Grand Paris.

DIT que la Métropole pourra également intervenir pour les collectivités de Mayotte dans le cadre de tout dispositif mis en place sous l'égide de l'État et ouvert aux collectivités territoriales et à leurs groupements.

PRÉCISE que, le cas échéant, ce soutien sera formalisé dans le cadre d'une délibération ultérieure.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. OLLIER - J'ai l'immense plaisir de dire à nos amis de Mayotte que la Métropole du Grand Paris sera à leurs côtés pour les aider à dépasser ce drame terrible qui a provoqué un nombre de morts particulièrement élevé. Merci infiniment.

❖ Finances

1. FIXATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES POUR L'ANNÉE 2024

M. OLLIER – Philippe LAURENT va présenter cette délibération, sous l'œil attentif de Gilles CARREZ, qui vient de nous faire une démonstration sur la loi qui sera votée prochainement dans le cadre du prélèvement des impôts notamment.

M. LAURENT – Merci, Monsieur le président.

Il s'agit de fixer le montant définitif des attributions de compensation pour l'année 2024. Comme il n'y a pas eu de transfert de charges nouvelles, la commission locale d'évaluation des charges transférées ne s'est donc pas réunie. Il vous est proposé de fixer ce montant définitif, qui s'élève à 3 371 699 289 € au total. C'est inchangé par rapport à la proposition de budget primitif 2024 et même depuis plusieurs années.

M. OLLIER – Merci, Philippe.

Les présidents de groupes se sont réunis, il n'y a pas eu de problème. Sylvain RAIFAUD a demandé la parole.

M. RAIFAUD – Merci, Monsieur le président. Bonjour, mes chers collègues.

Merci, Philippe LAURENT, pour ce rapport. C'est un rapport habituel qui nous permet, comme chaque année, de mesurer à quel point notre métropole est une boîte aux lettres. En effet, sur

les trois milliards qui correspondent à ces attributions de compensation, seule une partie mince revient à la Métropole pour exercer ses compétences en propre.

Il y a un an, la Métropole avait mis en place un fonds de solidarité communale, qui prenait en compte des critères sociaux, notamment sur les communes. Je pense que nous pourrions revenir à un dispositif de cette nature, qui est à mon avis plus juste, de nature à créer de l'équilibre et de la solidarité au sein de la Métropole. Pour cela, il faudrait avancer sur l'harmonisation des taux et cela ne relève pas de notre assemblée.

Je vous remercie.

M. OLLIER – Merci de ta remarque. Je regarde Gilles CARREZ. Souvenons-nous tous de l'accord que nous avons passé au début de la création de la Métropole. Pour moi, cet accord est sacralisé. Je n'imagine pas qu'il puisse être remis en cause, car c'était le fondement qui avait justifié votre approbation, Messieurs les maires, pour la Métropole.

Je veux bien que nous discussions d'aménagements à venir de ce dispositif, mais cela ne peut se faire qu'à partir de janvier/février pour l'année 2026. Si vous souhaitez que nous en discussions, Gilles pourrait le faire au bureau de la commission des Finances pour éventuellement imaginer quelque chose. Pour l'instant, je sacralise l'accord CARREZ-OLLIER.

Monsieur CARREZ.

M. CARREZ – Monsieur le président, à cette occasion, je voudrais rappeler que la Métropole joue un rôle d'amortisseur en sanctuarisant les attributions de compensation, c'est-à-dire ce que les communes avaient auparavant. À travers les attributions de compensation, elle restitue par exemple les montants de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), les montants de dotations de compensation par salaire, – il y en a pour 1 Md€ –, tels qu'ils étaient en 2015. Depuis cette date, il y a eu une baisse régulière de la DGF. Depuis 2016, au cumul, cette baisse s'élève à plus de 1 Md€. Ce rôle d'amortisseur est financé par la Métropole du Grand Paris et donc, nos marges de manœuvre sont extrêmement étroites.

M. OLLIER – Je pense que vous avez besoin, les uns, les autres qui êtes concernés, de ce rôle d'amortisseur que nous jouons. Merci de tes observations. Si tu veux en discuter, je pense que Gilles acceptera d'en discuter en commission des Finances pour écouter vos propositions. Cela s'appelle la démocratie, nous sommes d'accord.

Je mets aux voix cette délibération.

DÉCIDE que les montants des attributions de compensation définitives de 2024 à verser aux communes membres de la Métropole du Grand Paris sont fixés conformément au tableau suivant :

Dpt	Code	COMMUNE	AC (en €)
94	94001	ABLON SUR SEINE	317 446
94	94002	ALFORTVILLE	6 953 252
92	92002	ANTONY	19 434 078
94	94003	ARCUEIL	20 490 951
95	95018	ARGENTEUIL	27 783 628
92	92004	ASNIERES	23 716 379
91	91027	ATHIS MONS	6 168 381
93	93001	AUBERVILLIERS	27 466 083
93	93005	AULNAY SOUS BOIS	36 614 826
92	92007	BAGNEUX	14 370 294
93	93006	BAGNOLET	23 284 576
93	93008	BOBIGNY	39 025 743
92	92009	BOIS-COLOMBES	13 148 983
94	94004	BOISSY ST LEGER	4 991 223
93	93010	BONDY	11 590 077
94	94011	BONNEUIL SUR MARNE	12 238 758
92	92012	BOULOGNE BILLANCOURT	78 034 021
92	92014	BOURG LA REINE	2 952 095
94	94015	BRY SUR MARNE	5 340 291
94	94016	CACHAN	6 623 818
94	94017	CHAMPIGNY SUR MARNE	16 871 980
94	94018	CHARENTON LE PONT	21 243 997
92	92019	CHATENAY MALABRY	2 969 183
92	92020	CHATILLON	10 705 589
92	92022	CHAVILLE	480 690
94	94019	CHENNEVIERES SUR MARNE	7 911 089
94	94021	CHEVILLY LARUE	20 084 783
94	94022	CHOISY LE ROI	13 513 127
92	92023	CLAMART	8 571 003
92	92024	CLICHY LA GARENNE	40 509 838
93	93014	CLICHY SOUS BOIS	2 801 435
92	92025	COLOMBES	27 919 122
93	93015	COUBRON	571 297
92	92026	COURBEVOIE	105 851 666
94	94028	CRETEIL	37 291 759
93	93029	DRANCY	16 251 526
93	93030	DUGNY	5 038 191
93	93031	EPINAY SUR SEINE	4 378 930
92	92032	FONTENAY AUX ROSES	3 985 690
94	94033	FONTENAY SOUS BOIS	28 828 356
94	94034	FRESNES	8 594 333
93	93032	GAGNY	2 974 220
92	92033	GARCHES	4 124 491

92	92036	GENNEVILLIERS	47 648 292
94	94037	GENTILLY	16 003 519
93	93033	GOURNAY SUR MARNE	702 629
92	92040	ISSY LES MOULINEAUX	59 258 624
94	94041	IVRY SUR SEINE	57 857 451
94	94042	JOINVILLE LE PONT	3 891 266
91	91326	JUVISY SUR ORGE	3 555 032
93	93039	L'ILE SAINT DENIS	1 884 468
93	93027	LA COURNEUVE	24 592 436
92	92035	LA GARENNE COLOMBES	8 979 549
94	94060	LA QUEUE EN BRIE	1 888 219
93	93007	LE BLANC MESNIL	20 219 810
93	93013	LE BOURGET	5 473 745
94	94043	LE KREMLIN BICETRE	6 867 569
94	94058	LE PERREUX SUR MARNE	5 536 388
92	92060	LE PLESSIS ROBINSON	13 890 732
94	94059	LE PLESSIS TREVISE	2 759 856
93	93061	LE PRE SAINT GERVAIS	3 822 840
93	93062	LE RAINCY	2 337 946
93	93045	LES LILAS	8 425 411
93	93057	LES PAVILLONS SOUS BOIS	4 536 493
92	92044	LEVALLOIS-PERRET	76 890 070
94	94038	L'HAY LES ROSES	5 111 254
94	94044	LIMEIL BREVANNES	5 837 994
93	93046	LIVRY GARGAN	7 097 600
94	94046	MAISONS ALFORT	13 564 574
92	92046	MALAKOFF	12 982 894
94	94047	MANDRES LES ROSES	1 118 606
92	92047	MARNES LA COQUETTE	664 380
94	94048	MAROLLES	1 632 508
92	92048	MEUDON	13 576 441
93	93047	MONTFERMEIL	3 424 405
93	93048	MONTREUIL SOUS BOIS	58 338 372
92	92049	MONTROUGE	21 072 153
91	91432	MORANGIS	7 659 101
92	92050	NANTERRE	156 355 544
93	93049	NEUILLY PLAISANCE	5 059 070
93	93050	NEUILLY SUR MARNE	6 118 710
92	92051	NEUILLY SUR SEINE	43 692 364
94	94052	NOGENT SUR MARNE	6 494 889
94	94053	NOISEAU	380 591
93	93051	NOISY LE GRAND	29 535 206
93	93053	NOISY LE SEC	14 604 513
94	94054	ORLY	18 606 429
94	94055	ORMESSON SUR MARNE	1 890 369

93	93055	PANTIN	56 419 601
91	91479	PARAY VIEILLE POSTE	8 952 024
75	75056	PARIS	978 463 518
94	94056	PERIGNY SUR YERRES	397 377
93	93059	PIERREFITTE SUR SEINE	2 816 269
92	92062	PUTEAUX	116 589 635
93	93063	ROMAINVILLE	17 451 043
93	93064	ROSNY SOUS BOIS	15 879 729
92	92063	RUEIL MALMAISON	77 444 567
94	94065	RUNGIS	26 529 729
92	92064	SAINT CLOUD	12 093 667
93	93066	SAINT DENIS	65 222 783
94	94067	SAINT MANDE	4 443 939
94	94068	SAINT MAUR DES FOSSES	18 038 594
94	94069	SAINT MAURICE	4 945 750
93	93070	SAINT OUEN	53 508 058
94	94070	SANTENY	1 152 854
91	91589	SAVIGNY SUR ORGE	6 294 475
92	92071	SCEAUX	1 335 468
93	93071	SEVRAN	8 381 715
92	92072	SEVRES	6 493 328
93	93072	STAINS	5 163 346
94	94071	SUCY EN BRIE	7 551 932
92	92073	SURESNES	40 935 150
94	94073	THIAIS	12 388 770
93	93073	TREMBLAY EN FRANCE	68 709 090
94	94074	VALENTON	5 333 486
92	92075	VANVES	6 001 950
92	92076	VAUCRESSON	1 009 778
93	93074	VAUJOURS	4 305 881
94	94075	VILLECRESNES	1 232 475
94	94076	VILLEJUIF	19 794 299
93	93077	VILLEMOMBLE	4 099 159
92	92078	VILLENEUVE LA GARENNE	10 112 050
94	94077	VILLENEUVE LE ROI	8 239 075
94	94078	VILLENEUVE SAINT GEORGES	7 658 535
93	93078	VILLEPINTE	23 786 184
93	93079	VILLETANEUSE	4 483 826
94	94079	VILLIERS SUR MARNE	5 276 511
94	94080	VINCENNES	12 985 107
91	91687	VIRY CHATILLON	3 226 642
94	94081	VITRY SUR SEINE	52 694 410
		Total des attributions de compensation (AC) versées par la Métropole	3 371 699 289

PRÉCISE que le montant d'attribution de compensation définitive de 2024 à percevoir par la Métropole du Grand Paris est fixé conformément au tableau suivant :

Dpt	Code	COMMUNE	AC (en €)
92	92077	VILLE D'AVRAY	179 089
		Total des attributions de compensation (AC) à percevoir par la Métropole	179 089

DÉCIDE que le président de la Métropole du Grand Paris ou son représentant est autorisé à mandater et titrer les attributions de compensation.

RAPPELLE que ces montants tiennent compte des conclusions rendues par la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

PRÉCISE que ces attributions de compensation sont versées ou perçues par douzièmes le 20 de chaque mois à l'exception du mois de janvier où elles sont versées le 25.

PRÉCISE que les montants ci-avant sont reconduits chaque année et versés ou perçus par douzièmes jusqu'à nouvelle délibération.

PRÉCISE qu'à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'à nouvelle délibération, le montant de l'attribution de compensation versé à la commune nouvelle de Saint-Denis est égal à la somme des attributions de compensation définitives 2024 des communes de Saint-Denis et de Pierrefitte-sur-Seine, soit 68 039 052€ (soixante-huit millions trente-neuf mille cinquante-deux euros).

DIT que les crédits sont inscrits aux chapitres 014 et 73 des budgets 2024 et suivants de la Métropole.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

2. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE « OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT »

M. OLLIER – Philippe LAURENT présente cette délibération.

M. LAURENT – Merci, Monsieur le président.

Le 9 avril dernier, notre Conseil a approuvé la création, à compter du 1^{er} janvier 2025, d'un budget annexe dédié aux opérations d'aménagement conduites en régie. Le 11 octobre dernier, nous avons eu le débat d'orientations budgétaires relatif à ce budget annexe. Il vous est aujourd'hui proposé le vote de ce budget.

Je vous rappelle qu'il s'agit de prendre en compte les spécificités des activités des ZAC qui ont une finalité économique de production de l'eau, aménagée et viabilisée, destinée ensuite à être commercialisée. La création du budget annexe facilite le traitement fiscal de l'opération, nécessitant l'inscription des crédits en euro hors taxes et donc, la récupération de la TVA.

Le périmètre des dépenses et des recettes inscrites au budget annexe 2025 est également exceptionnel, car il intègre non seulement les charges et produits prévisionnels 2025 en lien avec la ZAC Plaine Saulnier – la seule ZAC en régie que nous avons à l’heure actuelle – mais également l’ensemble du stock de dépenses et recettes déjà réalisés en phase de préfiguration et jusqu’alors inscrits de façon temporaire au budget principal. Donc, c’est autant ou moins qu’il y aura au budget principal que nous serons amenés à examiner ultérieurement.

Le volume pluriannuel global des dépenses de la ZAC est évalué à 147,7 M€, incluant les dépenses déjà réalisées et celles à réaliser jusqu’à livraison de la ZAC.

Les inscriptions proposées au budget primitif 2025 du budget annexe « Opérations d’aménagement » s’élèvent à :

- 120,5 M€ de dépenses de fonctionnement, dont 89 M€ de stock de dépenses déjà réalisées et 31,5 M€ de crédits nouveaux ;
- 5,7 M€ de recettes de fonctionnement, dont 3 M€ de stock de recettes déjà réalisées et 2,7 M€ de crédits nouveaux ;
- 114,8 M€ de recettes d’investissement pour équilibrer le tout.

Cette ligne d’emprunt est temporaire, elle a vocation à être remplacée par une avance du budget principal au budget annexe lors du vote du budget primitif 2025 du budget principal, qui aura lieu en avril prochain.

M. OLLIER – Merci, Monsieur le président, c’est très clair.

La parole est à Gilles CARREZ, président de la commission des Finances.

M. CARREZ – Mes chers collègues, je voudrais attirer votre attention sur ces opérations d’aménagement.

C’est une très bonne chose d’avoir un budget annexe qui permet de suivre isolément les dépenses et les recettes de ce type d’opérations par rapport au budget propre de la Métropole, mais il faut savoir que ces opérations d’aménagement comportent un risque. À terme, la dépense doit être équilibrée par la recette. La recette, ce sont les cessions de charges foncières « Bureaux-logements ». Sur cette seule opération Plaine Saulnier – la seule que nous avons en régie – les montants sont très importants puisque le montant total des dépenses est de 120 M€, dont 90 M€ ont déjà été financés par rapport à un budget de fonctionnement de la Métropole de 200 M€.

Par conséquent, nous devons être extrêmement vigilants sur le plan financier prévisionnel, sur le plan d’affaires et je souhaite que la commission des Finances soit saisie prochainement sur les perspectives financières de cette opération. À ce stade, nous inscrivons le besoin d’emprunt dans le budget annexe, mais dès que nous aurons voté le budget primitif au mois d’avril, nous serons conduits à y transférer ce besoin d’emprunt. Dans le contexte actuel, contrairement aux 90 M€ que nous avons autofinancés ces dernières années, notamment toutes les acquisitions foncières, en particulier auprès d’ENGIE, cette fois, nous risquons de faire

apparaître une inscription d'emprunt dans le budget de la Métropole du Grand Paris. Vous le savez, Monsieur le président, nous avons toujours fait très attention à limiter l'emprunt. Nous ne l'avons souscrit qu'au titre de notre compétence propre GeMAPI, dans le cadre d'emprunts d'ailleurs très intéressants à 50 ans.

Je souhaite attirer l'attention sur ces opérations d'aménagement, nous devons les suivre vraiment de très près. Si nous observions un dérapage, nous devrions être en mesure de prendre les mesures correctrices rapidement.

M. OLLIER – Je te remercie de ce que tu viens de dire, cher Gilles, parce que tu as raison. Puisque tu souhaites que la commission des Finances en soit saisie, je souhaite que tu puisses organiser un débat avec le maire de Saint-Denis, qui pourra venir utilement pour expliquer ses souhaits. C'est vrai que l'on ne peut pas toujours dire oui à tout le monde et dans n'importe quelles conditions. Ce serait bien que la commission des Finances m'aide à cadrer les choses, je me sentirais mieux soutenu.

Si tu en es d'accord, tu organises cela. Le préfet CASTANET va préparer cette réunion en janvier ou février. Je te remercie pour tes propos.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix cette délibération.

ADOpte le budget primitif du budget annexe « Opérations d'aménagement » de la métropole du Grand Paris pour l'exercice 2025, au niveau du chapitre, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles 2025	120 549 090,00	5 736 278,00	0,00	114 812 812,00
Opérations d'ordre entre sections	5 736 278,00	120 549 090,00	120 549 090,00	5 736 278,00
TOTAL	126 285 368,00	126 285 368,00	120 549 090,00	120 549 090,00

AUTORISE le président à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein des sections de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

ADOpte l'autorisation d'engagement suivante, en dépense et en recette, répartie comme suit :

Autorisation d'engagement		Montant de l'autorisation d'engagement	Echéancier prévisionnel des crédits de paiement (dépendances)			
N°	Libellé	Total AE votée	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028 et suivants
25100001	ZAC Plaine Sautnier	147 653 090	120 549 090	5 720 000	21 267 000	117 000

Autorisation d'engagement		Montant de l'autorisation d'engagement	Echéancier prévisionnel des recettes			
N°	Libellé	Total AE votée	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028 et suivants
25100001	ZAC Plaine Sautnier	147 653 090	5 736 278	32 000 000	45 000 000	64 916 812

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

❖ Équipements structurants

3. DÉCLARATION D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN DU SOUTIEN FINANCIER ET CONVENTION BILATÉRALE DE FINANCEMENT DU PROJET DE L'ESPLANADE DE LA COMMUNE DE PARIS À NOISY-LE-GRAND

M. OLLIER – Je cède la parole à Jacques-Alain BENISTI, notre vice-président « Inventons la Métropole ».

M. BENISTI – Il s'agit de l'approbation d'une déclaration d'intérêt métropolitain avec le financement du projet de l'esplanade. Le coût total de ces aménagements s'élève à plus de 37 M€. Le coût est restreint pour la Métropole. Il s'élève à 2 M€, ce qui correspond à 2 % du coût total, mais 80 % du coût des actions de désenclavement.

Nous restons dans un périmètre de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA), qui inclut l'ensemble de l'esplanade de la commune de Paris, dont le travail de transformation a commencé, préfigurant le futur visage du Mont d'Est, qui est le principal pôle d'activité de la ville avec 13 000 emplois. Ce projet est essentiel pour le désenclavement du quartier. En plus du PPA de Noisy-le-Grand, on va venir rattacher le PPA incluant les villes de Champigny-sur-Marne, Villiers-sur-Marne et Bry-sur-Marne, pour conforter véritablement toute la zone. Nous sommes au commencement du rééquilibrage entre l'est et l'ouest.

Gilles CARREZ a parlé du fonds de compensation. Des communes comme Villiers-sur-Marne n'ont que 5 M€. Quand on les compare avec les communes de l'ouest, on observe que Puteaux reçoit 116 M€ de compensation. Il est important pour nous de développer des zones attractives pour le développement économique. Pendant des années, beaucoup de logements sociaux ont été construits à l'est de la capitale, tandis que l'on a consacré le développement économique à l'ouest.

Cette opération à Noisy-le-Grand constitue un véritable maillon sur l'ensemble du territoire de l'est à développer. Des villes telles que la ville d'Ivry-sur-Seine, par exemple, bordent le périphérique et sont comprises dans le développement de Paris. Elles ne sont donc pas

concernées par ce manque de ressources dû au développement économique. Il est normal que la Métropole aide les points de convergence entre différents quartiers dans toutes les nouvelles places urbaines. Pour Noisy-le-Grand, c'est un nouvel accès au RER A. On réaménage les voies piétonnes. On confère un maximum d'attractivité à toutes ces villes de l'est parisien.

Dans cette délibération, c'est un montant de 2 M€ qui est sollicité.

M. OLLIER – Je pense que la maire de Noisy-le-Grand est d'accord. Je lui rappelle qu'elle ne pourra pas participer au vote.

M. OLLIER – Avec Jacques-Alain BENISTI, nous avons participé à plusieurs réunions. Nous avons constaté l'enthousiasme autour de ce projet. C'est vrai que c'est un aménagement assez extraordinaire. Je suis fier que la Métropole participe à ce genre de projet et je remercie celles et ceux qui nous ont permis de le faire.

Y a-t-il des questions dans la salle et à distance ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix cette délibération.

DÉCLARE d'intérêt métropolitain le soutien financier pour le réaménagement de l'Esplanade de la commune de Paris à Noisy-le-Grand.

APPROUVE le projet de convention bilatérale de financement du projet de réaménagement de l'Esplanade de la Commune, fixant à 2 000 000€ (deux millions d'euros) la contribution financière de la Métropole du Grand Paris, versée à la SOCAREN.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet de convention bilatérale et tous les actes afférents.

DIT que les crédits afférents seront imputés en section d'Investissement sur l'autorisation de Programme « ZI5100005 – Fonds des équipements structurants ».

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

NPPV : 3 (Madame Brigitte MARSIGNY, Messieurs Manuel AESCHLIMANN, Sébastien DULERMO)

M. OLLIER – C'est formidable de voir cette unanimité, parce que vous êtes partie prenante d'un développement partagé et d'un rééquilibrage territorial très important. Merci infiniment.

4. DÉCLARATION D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN ET CONVENTION DE FINANCEMENT DU PROJET FACTORY ACADEMY À ARGENTEUIL

M. OLLIER – Je cède la parole à Jacques-Alain BENISTI.

M. BENISTI – Avec cette délibération, nous repassons à l'ouest. Il s'agit d'un projet de réhabilitation du site de la friche Jean-Grandel, à Argenteuil, qui vise à accueillir plusieurs entités autour des métiers liés à la production industrielle. Il mettra en valeur le travail sur la rénovation du bâti en termes de performance énergétique, pour encourager les entreprises de la zone d'activités à s'engager dans une démarche similaire.

Bien que le parc d'activités du Val d'Argent demeure le premier pôle d'emplois de la ville, celui-ci est aujourd'hui confronté à de réelles difficultés, notamment les rotations d'entreprises, la désindustrialisation, du bâti obsolète et une offre insuffisante de services. Autant de problématiques qui freinent l'évolution de l'ensemble de ce parc. La réhabilitation du bâti de la friche Jean-Grandel intervient dans un contexte de perte de vitesse de ce parc d'activités. Ce bâtiment a vocation à devenir un véritable lieu vitrine de l'industrie sur le territoire, en proposant à la fois une offre de formations à travers la Factory Academy, une annexe de la pépinière d'entreprises « L'ouvre.boite », un espace mutualisé d'animations, des conférences ouvertes aux usagers du site et aux acteurs industriels locaux. Ce sera un lieu d'animation, localisé au sein d'un nœud intermodal, avec les gares du Val d'Argenteuil et d'Argenteuil. C'est également un projet bénéfique pour l'emploi à l'échelle du territoire Boucle Nord de Seine, qui est lié à Colombes. C'est un projet exemplaire sur le plan environnemental puisqu'il ambitionne une performance énergétique et le label « Bâtiment basse consommation ».

Boucle Nord de Seine, la région Île-de-France et l'agence nationale de cohésion des territoires sont partenaires du plan de financement. L'implication de la Métropole s'élève à 840 000 € au titre du fonds des Équipements structurants.

M. OLLIER – Merci, Jacques-Alain. Je sais que Georges MOTHRON, le maire d'Argenteuil, est en visio avec nous. En son nom, je tiens à vous remercier, puisqu'il m'a demandé de le faire et je le fais bien volontiers. L'autre jour, je suis allé à Argenteuil où le prince Albert de Monaco est venu inaugurer une fresque et surtout, le quai dédié à son grand-père, le père de Grace KELLY, qui a été trois fois médaillé d'or olympique en aviron et la troisième fois à Argenteuil. C'est assez fantastique. Salut à toi, Georges, et merci.

Y a-t-il des questions sur ce projet, sur lequel nous travaillons depuis bien longtemps ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix cette délibération.

DÉCLARE d'intérêt métropolitain le soutien financier pour le projet « Factory Academy » à Argenteuil.

APPROUVE le projet de convention bilatérale de financement du projet « Factory Academy » à Argenteuil, fixant à 840 619€ (huit cent quarante mille six cent dix-neuf euros) la contribution financière de la Métropole du Grand Paris, versée à Boucle Nord de Seine.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet de convention bilatérale et tous les actes afférents.

DIT que les crédits afférents seront imputés en section d'Investissement sur l'autorisation de Programme « ZI5100005 – Fonds des équipements structurants », opération « Factory Academy à Argenteuil ».

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

NPPV : 1 (Monsieur Manuel AESCHLIMANN)

5. APPROBATION DU CONTRAT DE PROJET PARTENARIAL D'AMÉNAGEMENT MARNE EST

M. BENISTI - Nous revenons à l'est parisien. Comme je le disais tout à l'heure avec le projet de Noisy-le-Grand, qui est un projet de développement économique très important dans l'est parisien, nous allons nous raccrocher à ce PPA en créant un second PPA qui ira de Champigny-sur-Marne à Villiers-sur-Marne avec Marne Europe – le plus grand projet « Inventons la Métropole » et à Bry-sur-Marne avec le Pôle Image qui était destiné à se développer. Les studios de Bry-sur-Marne-Villiers de la SFP vont se développer, puisqu'ils ont été rachetés par le groupe AXA et le groupe TELFRANCE (numéro un de la série en France). L'ensemble de ces sites sont associés pour créer un PPA et une dynamique d'attractivité économique. On dit toujours que l'union fait la force. Depuis l'est de la capitale, nous essayons de nous développer dans ce sens.

Le coût de ce PPA s'élève à 428 000 € pour la Métropole. Vous voyez que ce n'est pas considérable par rapport au projet de rééquilibrage entre l'est et l'ouest.

L'objectif est de structurer le Pôle Gare et d'organiser les modalités à différentes échelles, d'articuler la production de logements et le développement de l'emploi. Quelques 6 000 emplois sont attendus sur Marne Europe, 13 000 sur l'ensemble du PPA, grâce au dynamisme du développement économique sur ce site.

L'objectif est aussi de requalifier les zones d'activités existantes, de les accompagner dans les évolutions de l'offre commerciale, de coordonner l'approche environnementale des projets sur Marne Europe. Un jardin métropolitain de deux hectares sera situé au bas des tours et animera la valeur ajoutée de ce site. Celui-ci se trouve à égale distance des deux aéroports d'Orly et de Charles-de-Gaulle, grâce aux lignes 15 et 16. La ligne 15 a malheureusement pris six mois de retard, ce qui contrarie un peu l'ensemble de nos projets. Je rappelle que Marne Europe sera le plus grand site d'Europe bas carbone, grande hauteur. Ce sera une fierté pour notre Métropole, mais surtout, pour tout l'est parisien. Les entreprises qui s'installeront sur le site auront cet avantage de ne pas payer de charges, ce qui représente une valeur inestimable dans la conjoncture actuelle. Ce n'est pas le cas des anciens bâtiments qui ont été construits il y a dix ans.

Les signataires sont l'État, Paris Est Marne & Bois, les communes de Champigny-sur-Marne, Villiers-sur-Marne et Bry-sur-Marne, les établissements publics fonciers d'Île-de-France, la région Île-de-France, la Banque des Territoires et le conseil départemental du Val-de-Marne autour de la Métropole. Ils mettent 428 000 € (16 %) dans l'élaboration de ces études qui vont contribuer à ce nouveau PPA.

M. OLLIER – Merci, Jacques-Alain.

Je rappelle le processus, car il faut être bien conscient que nous sommes la Métropole des maires et j'insiste sur ce point. En 2023, les maires des communes dont tu as fait état tout à l'heure ont décidé un PPA. Dans une lettre en date du 6 octobre 2023, le président du conseil départemental, Olivier CAPITANIO, a sollicité la Métropole du Grand Paris pour intégrer ce PPA. En septembre 2023, cher Jacques-Alain, tu m'as sollicité pour étudier la possibilité de déclarer d'intérêt métropolitain les opérations d'aménagement de la ZAC des Boutareines. Le 13 novembre dernier, nous avons tous assisté à une réunion du COFIL Marne Est, présidée par Olivier CAPITANIO.

Voilà une affaire bien menée dès le départ, sollicitée par les maires et le président du département. Nous avons répondu oui. Nous allons maintenant vous aider à faire le travail du mieux possible, avec nos pauvres petits moyens, que nous allons mettre à votre disposition. Merci pour ton engagement dans tout ce que tu fais là-bas.

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix cette délibération.

APPROUVE le Projet Partenarial d'Aménagement Marne Est.

AUTORISE le président ou son représentant à signer le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement Marne Est.

DIT que les crédits seront imputés aux chapitres 011 et 65 des budgets 2025 et suivants.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
NPPV : 1 (Monsieur Manuel AESCHLIMANN)

❖ **Aménagement**

6. APPROBATION DE LA CONVENTION MULTIPARTENARIALE DE FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE DU PROJET DE GARE VILLIERS-CHAMPIGNY-BRY

M. BENISTI – Pour pouvoir développer l'attractivité de ce PPA, il fallait une gare pour relier l'ensemble du pôle à Paris. Nous avons donc créé une gare d'interconnexion qui va permettre à l'ensemble des entreprises installées sur le site de pouvoir être raccordées à Paris. J'ai dit tout à l'heure que nous étions à égale distance des deux aéroports, le raccordement à Paris est évidemment essentiel.

Nous allons faire en sorte que l'ensemble des Seine-et-Marnais puissent arriver à cette gare d'interconnexion, pour ne plus avoir à prendre leur véhicule. Une étude importante de l'aménageur public de l'État EpaMarne montre que 78 000 conducteurs de véhicules sur l'autoroute A4 vont choisir de s'arrêter à la gare d'interconnexion et de prendre les transports en commun pour se rendre dans les entreprises de la banlieue parisienne. Leur temps de trajet

sera diminué puisque les études montrent qu'il sera quatre fois moins important. Le plus important est que ces 78 000 véhicules ne pollueront plus l'ensemble du territoire, puisque vous savez que l'A4 est l'autoroute où se concentrent les embouteillages les plus importants en Europe. Grâce à cette convention multi-partenariale et l'ouverture de cette gare, nous faisons d'une pierre plusieurs coups.

Le coût pour la Métropole s'élève à 5,3 M€. Le coût des études est de 29 M€ sur l'ensemble du projet. Nous avons signé une convention de financement depuis 2019. Nous devons inaugurer la gare du Grand Paris en 2026, mais la SNCF nous a annoncé qu'elle ne serait pas au rendez-vous et que cette gare d'interconnexion n'interviendrait qu'en 2030. Malheureusement, personne n'a pu intervenir, ni le ministre des Transports, ni le préfet de région. Personne n'a pu faire en sorte d'avancer la date d'ouverture de cette gare d'interconnexion.

La commission de l'Aménagement a donné un avis favorable à l'unanimité sur ce très beau projet, qui est complémentaire à celui que j'ai présenté tout à l'heure.

M. OLLIER – Merci, Monsieur le président. Cela représente une participation de 18 % pour la Métropole, c'est correct.

Je mets aux voix cette délibération.

APPROUVE le projet de convention multi partenariale de financement de la reprise des études du projet de gare SNCF Villiers-Champigny-Bry, fixant à 817 500 € (huit cent dix-sept mille cinq cents euros) la contribution financière complémentaire de la Métropole du Grand Paris, versée à SNCF Réseau.

AUTORISE le président ou son représentant à signer le projet de convention multi-partenariale et tous les actes afférents.

DIT que les crédits afférents seront imputés en section d'Investissement sur l'autorisation de Programme « ZI5100005 – Fonds des équipements structurants », opération « 20017 – Gare de Bry-Villiers-Champigny ».

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
NPPV : 1 (Monsieur Manuel AESCHLIMANN)**

7. OPÉRATION D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN (OIM) NOISY-PÔLE GARE : APPROBATION DU CRACL 2023, AJUSTEMENT DU PÉRIMÈTRE D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN ET DU PÉRIMÈTRE D'INSTAURATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN MÉTROPOLITAIN ET DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN MÉTROPOLITAIN RENFORCÉ ET AUTORISATION DONNÉE À L'AMÉNAGEUR DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE AUPRÈS DU PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

M. OLLIER – La parole est à Hervé GICQUEL.

M. GICQUEL – Merci, Monsieur le président.

Dans le cadre de l'opération d'intérêt métropolitain (OIM) Noisy-Pôle Gare, il s'agit non seulement d'approuver le CRACL 2023, mais aussi d'ajuster le périmètre métropolitain de cette opération et enfin, d'autoriser l'aménageur à déposer une demande de déclaration d'utilité publique auprès du préfet de Seine-Saint-Denis.

L'ajustement du périmètre d'intérêt métropolitain a pour objectif d'assurer la cohérence avec celui qui avait été retenu pour la future ZAC Noisy-Pôle Gare.

Quant à l'autorisation à donner à l'aménageur de déposer la demande de déclaration d'utilité publique, la mise en œuvre de cette opération nécessite l'acquisition de lots de copropriété du centre commercial du Champy. Le traité de concession avec la SPLA-IN Noisy Est prévoit que l'aménageur porte la procédure de déclaration d'utilité publique en vue de l'expropriation. Cette délibération vise également à autoriser la SPLA-IN à déposer le dossier de demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) auprès du préfet de Seine-Saint-Denis.

Cette délibération a recueilli un avis favorable à l'unanimité de la commission Aménagement qui s'est réunie en novembre dernier.

M. OLLIER - Merci, cher Hervé.

Je précise que Madame MARSIGNY ne pourra pas participer au vote parce qu'elle est partie prenante, de même que Jacques-Alain BENISTI et Didier DOUSSET, qui sont administrateurs de la SPLA-IN Noisy Est.

M. DALLIER – Monsieur le président, je ne vote pas non plus car je suis administrateur de la SPLA-IN Noisy Est.

M. OLLIER – Merci de cette précision, Philippe. Tu n'apparaissais pas parmi les administrateurs, je suis désolé.

Philippe DALLIER ne participe pas au vote non plus.

Je mets aux voix ces délibérations.

7-1 : OPÉRATION D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN (OIM) NOISY-PÔLE GARE : APPROBATION DU CRACL 2023

APPROUVE le compte-rendu annuel à la collectivité locale 2023 de la concession d'aménagement de l'opération Noisy-Pôle Gare, présenté par la SPLA-IN Noisy-Est, tel qu'annexé à la présente délibération.

PRÉCISE que le montant de la participation du concédant s'élève à 1 357 937€ (un million trois cent cinquante-sept mille neuf cent trente-sept euros) pour l'année 2024.

DIT que la dépense correspondante est imputée au chapitre 65 du budget 2024 de la Métropole du Grand Paris.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

NPPV : 6 (Madame Brigitte MARSIGNY, Messieurs Manuel AESCHLIMANN, Jacques-Alain BENISTI, Philippe DALLIER, Didier DOUSSET, Laurent JEANNE)

7-2 : OPÉRATION D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN (OIM) NOISY-PÔLE GARE : AJUSTEMENT DU PÉRIMÈTRE D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN ET DU PÉRIMÈTRE D'INSTAURATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN MÉTROPOLITAIN ET DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN MÉTROPOLITAIN RENFORCÉ

DÉCLARE d'intérêt métropolitain l'ensemble du périmètre joint à la présente délibération.

APPROUVE l'extension du périmètre d'exercice du droit de préemption urbain métropolitain à ce périmètre.

APPROUVE l'extension du périmètre d'exercice du droit de préemption urbain métropolitain renforcé à ce périmètre.

APPROUVE l'extension à l'intégralité de ce périmètre de la délégation au concessionnaire d'aménagement de l'exercice du droit de préemption urbain métropolitain et du droit de préemption urbain métropolitain renforcé, conformément aux dispositions du traité de concession d'aménagement.

DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité visées à l'article R. 211-2 du code de l'urbanisme à savoir :

- Un affichage en mairie de Noisy-le-Grand pendant une durée d'un mois,
- Une publication dans deux journaux diffusés dans le département de Seine-Saint-Denis.

DIT qu'un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice du droit de préemption et du droit de préemption renforcé et des précisions sur l'utilisation effective des biens acquis, sera ouvert et consultable au siège de la Métropole aux jours et heures habituels d'ouverture, conformément à l'article L. 213-13 du code de l'urbanisme.

RAPPELLE que la présente délibération sera adressée en application de l'article R. 211-3 du Code de l'urbanisme :

- Au directeur départemental des finances publiques de la Seine-Saint-Denis, 7 rue Hector Berlioz à BOBIGNY (93009) ;
- A la chambre départementale des notaires de Paris, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, 12 avenue Victoria à Paris (75001) ;
- Au barreau de Seine-Saint-Denis, 173 avenue Paul Vaillant-Couturier à BOBIGNY (93008) ;
- Au greffe du tribunal judiciaire de Bobigny, 173 avenue Paul Vaillant-Couturier à BOBIGNY (93008).

INDIQUE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de son affichage au siège de la Métropole.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

NPPV : 6 (Madame Brigitte MARSIGNY, Messieurs Manuel AESCHLIMANN, Jacques-Alain BENISTI, Philippe DALLIER, Didier DOUSSET, Laurent JEANNE)

7-3 : OPÉRATION D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN (OIM) NOISY-PÔLE GARE : AUTORISATION DONNÉE À L'AMÉNAGEUR DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE AUPRÈS DU PRÉFET DE SEINE-SAINT-DENIS

APPROUVE le recours à l'expropriation pour utilité publique pour la réalisation de l'opération d'aménagement de l'OIM Noisy-Pôle Gare.

APPROUVE les dossiers de déclaration d'utilité publique, d'enquête parcellaire et de désaffectation/déclassement.

APPROUVE les caractéristiques essentielles du projet.

AUTORISE la SPLA-IN Noisy-Est, aménageur de l'opération en vertu du traité de concession d'aménagement en date du 29 décembre 2017, à prendre une décision sollicitant auprès du représentant de l'État l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire, ainsi que la déclaration d'utilité publique du projet.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

NPPV : 6 (Madame Brigitte MARSIGNY, Messieurs Manuel AESCHLIMANN, Jacques-Alain BENISTI, Philippe DALLIER, Didier DOUSSET, Laurent JEANNE)

❖ **Jeux de Paris 2024**

8. CONVENTION BILATÉRALE DE FINANCEMENT POUR LA RÉATTRIBUTION DU FONDS DE CONCOURS « HÉRITAGE 2024 » À LA PISCINE OLYMPIQUE DE COLOMBES

M. OLLIER – Quentin GESELL, notre vice-président au développement sportif et maire de Dugny, rapporte cette délibération.

M. GESELL – Merci, Monsieur le président.

C'est une convention que nous renouvelons concernant la piscine olympique de Colombes qui a été inaugurée avant les Jeux. Notre collègue Éric CESARI avait remis les clés pour permettre aux nageurs de s'entraîner avant la période de compétition. Je vous rappelle que nous finançons cette piscine à hauteur de 2 M€, soit 5,8 %. Les fonds n'ayant pas été versés, il fallait renouveler cette convention pour être dans les normes.

M. OLLIER - Merci.

Je mets aux voix cette délibération.

APPROUVE le projet de convention bilatérale de financement du projet de piscine olympique de Colombes, fixant à 2 000 000€ (deux millions d'euros) la contribution financière de la Métropole du Grand Paris, versée à la ville de Colombes.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer le projet de convention bilatérale et tous les actes afférents.

DIT que les crédits sont imputés à l'Autorisation de programme « ZM3200002 – Plan Piscines « Héritage 2024 » / Opération 20007-Piscine olympique de Colombes ».

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

9. AVENANT N°2 AU CONTRAT DE CONCESSION DU CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE

M. OLLIER – La parole est à Quentin GESELL.

M. GESELL – Merci, Monsieur le président.

Comme vous le savez, le contrat de concession pour la conception, réalisation et exploitation du Centre Aquatique Olympique (CAO) ainsi que la conception et la réalisation du franchissement attenant a été conclu pour une durée de 20 ans entre la Métropole du Grand Paris et la société dédiée au projet SIMBALA.

Le cadre de la concession est adapté aux spécificités de cette opération qui s'organise en quatre phases contractuelles successives. Nous sommes arrivés à la troisième phase, celle des travaux « Héritage », qui s'étend jusqu'au mois de juin 2025. La quatrième sera la phase exploitation « Héritage », pour une durée de quinze ans, durant laquelle les usagers pourront bénéficier du service public.

Au cours de l'exécution du contrat de concession, la Métropole a signifié au concessionnaire des demandes de modification de programme, formalisées par 32 fiches modificatives, lesquelles ont été traitées depuis le précédent avenant au contrat de concession pour un montant global de 3 095 838 €. Celles-ci concernent des modifications liées à des imprécisions de programme pour des sujets partiellement connus au moment de l'élaboration des dossiers ou des demandes de Paris 2024. Chacune de ces fiches modificatives est soumise pour validation au comité des programmes, lequel réunit les services de l'État, la SOLIDEO, Paris 2024 et la Métropole du Grand Paris, le maître d'ouvrage.

L'avenant n°2 entraîne un coût supplémentaire de 1,256 % par rapport au coût initial du contrat de concession.

Trois modalités de financement de ces modifications sont mises en place :

- Les modifications qui ne concernent que la Métropole du Grand Paris, qui sont prises en charge sur l'enveloppe d'aléas affectée à l'opération dans le coût global prévisionnel de l'opération ;
- Les travaux supplémentaires strictement liés à Paris 2024 et sans incidence positive pour l'héritage sont pris en charge par l'enveloppe de l'État ;
- Les modifications liées aux travaux de remise en état du CAO sont prises partiellement en charge par Paris 2024.

Le présent avenant intègre, dans le référentiel du contrat de concession, une adaptation de projet qui ne fait pas l'objet d'une incidence financière pour la Métropole du Grand Paris. Il s'agit de la modification de l'aménagement du parvis ouest du CAO, avec le remplacement de trois terrains à cinq par six terrains de tennis padel. Cette modification constitue une évolution du programme des activités annexes tenant compte de l'évolution du marché.

La délibération a recueilli un avis favorable à l'unanimité de la commission Aménagement.

M. OLLIER – C'est bien fait, bravo !

Au passage, je vous rappelle que Thomas BACH nous a autorisés à appeler notre centre aquatique le Centre Aquatique Olympique. Je l'ai rencontré à l'Élysée lors de sa remise de décoration. Il m'a précisé que nous pouvions mettre les anneaux olympiques ; il m'a dit : « Mets-les où tu veux. » Nous allons les mettre sur le côté, à deux endroits, le plus rapidement possible. J'en suis très heureux, cela symbolise une dynamique que nous avons créée avec ce centre aquatique, qui sera toujours olympique.

C'est formidable. J'en remercie le Comité International Olympique (CIO) et son président, Thomas BACH, au nom du Conseil métropolitain.

Je mets aux voix cette délibération.

APPROUVE le projet d'avenant n°2 au contrat de concession de service public d'exploitation du Centre Aquatique Olympique de la Plaine Saulnier avec conception, construction de l'équipement et conception construction et maintenance du franchissement piéton attenant, établi avec SIMBALA, d'un montant global maximum de 3 095 838 € (trois millions quatre-vingt-quinze mille huit cent trente-huit euros) nets de taxes.

AUTORISE le président ou son représentant à signer ledit avenant et tous les actes afférents.

DIT que les crédits afférents au dit avenant seront imputés à l'Autorisation de programme « ZI3200001-Centre aquatique olympique » - Opération « 20003-Centre aquatique olympique Saint-Denis ».

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

❖ **Solidarité internationale**

10. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT À LA VILLE DE KYIV POUR LA RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DU FC LOKOMOTIV KYIV

M. OLLIER – La parole est à Daniel-Georges COURTOIS.

M. COURTOIS – Monsieur le président, initiée en 2018 par un mémorandum d'entente, la coopération entre la ville de Kyiv et la Métropole du Grand Paris s'est renforcée à l'aune des circonstances tragiques de l'invasion russe en Ukraine, déclenchée le 24 février 2022. La Métropole apporte un soutien continu, dans la ligne du programme de coopération signé le 20 juillet 2022 par vous-même et le maire de Kyiv, Vitali KLITSCHKO. De nombreux déplacements de la Métropole du Grand Paris ont été organisés successivement. Notre collègue Geoffroy BOULARD est très impliqué dans ces sujets, ainsi que Philippe GOUJON, maire du XV^{ème} arrondissement.

Le programme de coopération s'articule autour de trois axes :

- Le soutien financier et matériel dans lequel s'inscrit la première aide d'urgence de 500 000 € – vous vous en souvenez tous ;
- La participation à la reconstruction d'une passerelle au-dessus du Dniepr ;
- Le développement économique, numérique et l'innovation.

Le 23 janvier 2024, l'emblématique stade du club de football Lokomotiv de la capitale ukrainienne a été gravement endommagé par des missiles russes. 700 enfants se rendaient régulièrement dans ce stade avant l'attaque, afin de pratiquer différents sports. Ils ne bénéficient plus des conditions nécessaires pour se réunir, s'entraîner et partager un moment essentiel, tant pour leur équilibre physique que psychique. C'est pourquoi la Métropole du Grand Paris, sous votre impulsion, Monsieur le président, a décidé d'apporter ce soutien qui est important.

M. OLLIER – Important pour Kyiv, mais modeste tout de même, parce que les dégâts sont nettement supérieurs à l'aide que nous apportons.

Merci, cher Daniel-Georges. Il faut toujours que nous allions inaugurer la passerelle piétons-vélos, même s'il y a des risques de combat. Nous devons y penser et préparer ce déplacement.

Y a-t-il des questions ?

La parole est à François BECHIEAU.

M. BECHIEAU – Monsieur le président, chers collègues, je voudrais revenir sur l'importance de cette aide à la ville de Kyiv. Malheureusement, cela fait bientôt trois ans que les forces de la Russie de POUTINE bombardent le peuple ukrainien, ses enfants, ses femmes et tout le reste.

Avec l'Union des Ukrainiens de France et son président, Jean-Pierre PASTERNAK, que je rencontre tous les mercredis et samedis, avec quelques autres élus, nous organisons des marches de solidarité pour le peuple ukrainien. Toutes sensibilités confondues, vous êtes bien entendu les bienvenus. Je rappellerai les mots très justes que vous avez prononcés, Monsieur le président, par la voix de notre collègue Geoffroy BOULARD, le 25 février dernier, lors du deuxième anniversaire de l'invasion russe en Ukraine – un triste anniversaire. Je vous transmets l'invitation de l'Union des Ukrainiens de France à venir prendre la parole, le 25 janvier prochain, à l'issue de la marche, pour rappeler le soutien plein et entier de la Métropole du Grand Paris à la ville de Kyiv et au peuple ukrainien dans son ensemble. Merci à vous.

M. OLLIER – Si mon emploi du temps le permet, je viendrai volontiers. Faut-il que je reçoive l'invitation ?

M. BECHIEAU – Elle arrivera, Monsieur le président.

M. OLLIER – J'espère qu'elle va arriver et je participerai avec plaisir. Vitali KLITSCHKO est devenu un ami, avec qui je m'entretiens très fréquemment. Et là, j'ai senti un besoin réel, ce qui justifie le fait que je vous propose cette délibération.

Je mets aux voix cette délibération.

ATTRIBUE une subvention d'investissement 100 000 € (cent mille euros) à la ville de Kyiv pour la reconstruction des infrastructures du FC Lokomotiv Kyiv.

APPROUVE le projet de convention de versement entre la Métropole et la ville de Kyiv.

AUTORISE le président de la Métropole du Grand Paris, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les crédits seront imputés sur l'autorisation de programme « ZI0400001 – Soutien à la ville de Kyiv ».

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
NPPV : 1 (Monsieur Quentin GESELL)**

❖ **Partenariats stratégiques**

11. AVENANT À LA CONVENTION-CADRE AVEC L'ATELIER PARISIEN D'URBANISME (APUR) POUR LA PÉRIODE 2023-2025 ET CONTRAT « IN HOUSE » POUR L'OBSERVATION DES LOCATIONS MEUBLÉES TOURISTIQUES À PARIS, DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ET EN ÎLE-DE-FRANCE POUR LA PÉRIODE 2024-2026

M. OLLIER – La parole est à Geoffroy BOULARD.

M. BOULARD – Il s'agit d'une délibération de type convention-cadre avec l'atelier parisien d'urbanisme (APUR) pour la période 2023-2025. Elle traite notamment de l'observation des locations meublées touristiques sur le périmètre de la Métropole du Grand Paris et la nécessité de suivre ce phénomène de location de meublés touristiques, qui n'est pas seulement un phénomène parisien.

La Métropole a souscrit au contrat « in house » pour l'observation des locations meublées touristiques à Paris, dans la Métropole du Grand Paris et en Île-de-France pour la période 2024-2026 pour un montant de 18 000 €. Nous souhaitons que le Conseil métropolitain approuve l'avenant à la convention-cadre avec l'APUR sur cette période. Je vous remercie.

M. OLLIER – Merci infiniment.

Vous avez la parole, Monsieur MEUNIER.

M. MEUNIER – Cher président, mes chers collègues, je ne saurai assez insister sur le fléau des meublés touristiques professionnels ou Airbnb. Sous couvert d'économie collaborative, tout le monde est gentil, on se partage quelques mètres carrés inutilisés. En réalité, ces dix dernières années, il s'est agi d'une opération massive de détournement de résidences principales, qui est venue alimenter la spéculation et quelques foncières multi-propriétaires.

Monsieur le président, c'est un humble conseiller de Paris, qui n'est pas maire dans cette métropole des maires, qui se permet d'alerter nos collègues qui sont certainement au courant. À Paris, cela a été une saignée. Dans le cadre du plan local d'urbanisme bioclimatique, nous avons pris des dispositions pour pouvoir aller au maximum de ce que la loi nous permet. J'attire votre attention : dès maintenant, dans les PLUi (Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux) et les règlements d'usage (en cas de changement d'usage logements-bureaux), vous ne mettez pas au maximum de ce que la loi permet, il y aura un effet de report des investisseurs. Ils ne pourront plus investir à Paris et investiront immédiatement en petite couronne.

La loi a été votée récemment à l'unanimité, tous membres politiques confondus. Il a fallu dix ans pour en arriver là, mais félicitons-nous parce que cette loi offre de nouveaux outils. Je vous invite toutes et tous à vous saisir de ce problème. À Paris, une fois que le mal est installé, il est quasiment impossible de l'enlever.

Je vous remercie.

M. OLLIER – Merci, Monsieur MEUNIER, d’alerter les maires, mais vous savez, les maires sont alertés et ils réagissent. La ville de Paris n’est pas la seule à réagir.

Cet observatoire de l'APUR va justement nous permettre d'apporter des informations complémentaires à nos collègues maires, qui pourront réagir encore plus si cela était nécessaire. Nous sommes tous d'accord avec les résultats de ce fléau.

Je mets aux voix ces délibérations.

11-1 : AVENANT À LA CONVENTION-CADRE AVEC L'ATELIER PARISIEN D'URBANISME (APUR) POUR LA PÉRIODE 2023-2025

APPROUVE l’avenant à la convention cadre entre la Métropole du Grand Paris et l’APUR pour la période 2023-2025, annexé à la présente délibération.

AUTORISE le président ou son représentant à signer le projet d’avenant et tous les actes afférents.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

NPPV : 15 (Mesdames Aline BESSIS, Alexandra CORDEBARD, Pénélope KOMITES représentée par Pierre RABADAN, Anne-Gaëlle LEYDIER, Sylvie SIMON-DECK, Messieurs Laurent BARON, Jacques BAUDRIER, Eric CESARI, François-Marie DIDIER représenté par Jacques-Alain BENISTI, Emmanuel GREGOIRE, Xavier LEMOINE, Pierre-Yves MARTIN, Jacques JP MARTIN, Christophe NAJDOVSKI, Pierre RABADAN)

11-2 : CONTRAT « IN HOUSE » POUR L'OBSERVATION DES LOCATIONS MEUBLÉES TOURISTIQUES À PARIS, DANS LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ET EN ÎLE-DE-FRANCE POUR LA PÉRIODE 2024-2026

APPROUVE le contrat « in house » pour la période 2024-2026 entre l’APUR, la ville de Paris et la Métropole du Grand Paris relatif à l’observation des locations meublées touristiques en Ile-de-France.

AUTORISE le président ou son représentant à signer le projet d’avenant et tous les actes afférents.

DIT que les crédits afférents seront imputés en section fonctionnement sur l’autorisation de Programme « ZM08-011-617-D » de la direction de l’Habitat et du Logement relative à la « Création d’un observatoire des locations meublées saisonnières ».

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

NPPV : 15 (Mesdames Aline BESSIS, Alexandra CORDEBARD, Pénélope KOMITES représentée par Pierre RABADAN, Anne-Gaëlle LEYDIER, Sylvie SIMON-DECK, Messieurs Laurent BARON, Jacques BAUDRIER, Eric CESARI, François-Marie DIDIER représenté par Jacques-Alain BENISTI, Emmanuel GREGOIRE, Xavier LEMOINE, Pierre-Yves MARTIN, Jacques JP MARTIN, Christophe NAJDOVSKI, Pierre RABADAN)

❖ **Coopérations & Axe Seine**

12. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CERGY-PONTOISE

M. OLLIER – La parole est à Daniel-Georges COURTOIS.

M. COURTOIS – Merci, Monsieur le président. C'est une nouvelle illustration des accords de coopération que nous souhaitons passer avec différents acteurs. Cette fois, ce sont les accords de coopération avec les établissements publics de coopération intercommunale proches du territoire métropolitain et volontaires pour mener à bien des projets d'intérêt commun.

C'est quelque chose d'important, la Métropole souhaite ne pas s'arrêter *stricto sensu* aux limites géographiques de la Métropole, mais également initier un mouvement pour engager des travaux communs avec les EPCI limitrophes.

Cette convention avec l'agglomération de Cergy-Pontoise fait suite aux premières conventions votées avec les communautés d'agglomération de Val Parisis en 2023 et de Paris Saclay. La communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise regroupe 13 communes où résident plus de 210 000 habitants sur un territoire de 84 kilomètres carrés. Elle forme un territoire alliant ville et espace naturel aux portes du parc naturel régional du Vexin. Elle accueille sur son territoire près de 14 000 entreprises ainsi qu'un campus de premier plan pour la région Île-de-France. Cette convention va ainsi permettre d'installer des échanges durables entre les deux territoires sur des thématiques liées notamment aux mobilités, à la transition écologique et énergétique, à la recherche et à l'innovation, à l'agriculture, à l'alimentation et au développement durable.

Traditionnellement, la convention est prévue pour une durée de trois ans, renouvelable et modifiable par avenant. Elle pourra être complétée par des conventions d'applications sur des projets d'intérêt commun avec Cergy-Pontoise. Récemment, vous avez eu une réunion avec Jean-Paul JEANDON, qui préside cette communauté d'agglomération. Normalement, la convention doit être signée sur place courant janvier 2025.

M. OLLIER – Merci, Monsieur le président.

Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas.

Je mets aux voix cette délibération.

APPROUVE la convention cadre de coopération conclue entre la Métropole du Grand Paris et la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

AUTORISE le président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondants, et à suivre la bonne exécution de la convention de coopération.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

13. AVENANT FINANCIER À LA CONVENTION CADRE DE COOPÉRATION STRATÉGIQUE AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

M. OLLIER – La parole est à Daniel-Georges COURTOIS.

M. COURTOIS – Merci, Monsieur le président. Après la coopération avec les établissements publics de coopération limitrophes, nous avons aussi une coopération stratégique avec les conseils départementaux, notamment avec celui de la Seine-Saint-Denis.

Dans le cadre de la convention de coopération qui a été signée en 2022, la Métropole et la Seine-Saint-Denis ont approfondi leur partenariat afin de réduire les déséquilibres Est-Ouest qui touchent le territoire métropolitain et de collaborer davantage autour des projets structurants pour le territoire. Trois grands axes de coopération ont été identifiés : la résilience territoriale, l'attractivité, les actions en faveur du sport et des JOP 2024.

9,8 M€ ont déjà été mobilisés pour soutenir des projets d'intérêt partagé autour des mobilités douces. Les 10 M€ restants seront dirigés vers le cadre de conventions spécifiques, l'aménagement de cours oasis dans les collèges. Le solde sera dédié à la rénovation énergétique des bâtiments scolaires ou sur un autre projet proposé par le département de Seine-Saint-Denis.

Après le département du Val-de-Marne, après la coopération signée avec La Défense, à la demande du département des Hauts-de-Seine, c'est la totalité quasiment des départements de la Métropole du Grand Paris qui font l'objet d'un accord de coopération stratégique. Je crois que nous pouvons nous en féliciter.

M. OLLIER – Merci, Monsieur le président. Félicitations pour cet excellent travail.

C'est bien que les trois départements de la Métropole aient accepté de signer une convention de coopération stratégique. Nous discutons avec d'autres départements à l'extérieur de la Métropole, qui vont dans le bon sens. J'espère que tu avanceras rapidement, notamment pour l'Essonne.

Je mets aux voix cette délibération.

APPROUVE le projet d'avenant financier à la convention cadre de coopération stratégique avec le Département de la Seine-Saint-Denis, et ses fiches projets annexée

FIXE l'enveloppe maximale de la participation de la Métropole du Grand Paris au titre de la convention de coopération stratégique à 20 000 000 € (vingt millions d'euros).

RAPPELLE que le Conseil s'est déjà prononcé sur l'attribution de subventions à hauteur de 9 788 872€ (neuf millions sept cent quatre-vingt-huit mille huit cent soixante-douze euros), dont les projets sont rappelés en annexe

PRÉVOIT, sur les 10 000 000 € (dix millions d'euros) restants, de flécher 4 000 000 € (quatre millions d'euros) pour l'aménagement de Cours Oasis et 5 000 000 € (cinq millions d'euros) pour l'aménagement de l'Aire des Vents, dans le cadre de conventions spécifiques, et de flécher le solde sur la rénovation énergétique de collèges ou sur un autre projet à proposer par le département de Seine-Saint-Denis.

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'avenant financier à la convention cadre de coopération stratégique, et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE le président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissement financés par la Métropole du Grand Paris.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

❖ **Biodiversité et Nature en ville**

14. CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA SEMMARIS POUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT D'UN NOUVEAU TERMINAL D'AUTOROUTE FERROVIAIRE ET DE TRANSPORT COMBINÉ DESSERVANT LE MARCHÉ INTERNATIONAL DE RUNGIS

M. OLLIER – La parole est à Jean-Michel GENESTIER.

M. GENESTIER – Monsieur le président, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération assez importante au regard des différentes actualités de ces dernières années. Vous vous en souvenez probablement, le sujet avait défrayé la chronique, il avait été question de ne plus transporter par le train l'ensemble des productions des grandes régions du sud de la France et européennes, qui concentraient leurs productions de produits frais en particulier sur le site de Saint-Charles à Perpignan. Il s'agit du fameux « train des primeurs » et de l'installation d'un terminal d'autoroutes ferroviaires : on charge les camions et les containers sur des trains et on densifie le transport ferroviaire. J'ai envie de dire : enfin ! Ceci est rendu possible grâce à l'action emblématique du Marché international de Rungis, le plus grand marché de frais du monde, qui commercialise 40 % des fruits et légumes consommés par les Franciliens et 30 % de l'alimentation totale consommée en Île-de-France.

La participation de la Métropole s'élève à 2 M€, pour financer ce terminal d'autoroutes ferroviaires et venir aider la SEMMARIS. La société VIIA est spécialisée dans les autoroutes ferroviaires, je citerai celle de Bettembourg jusqu'au Boulou, qui fait 1 400 kilomètres. Ce sont quatre trains par jour transportant 48 remorques.

C'est un vrai succès français du report modal. J'espère que notre participation permettra d'aider la SEMMARIS et la société VIIA à aller au bout de leur projet, et ainsi, nous permettre d'accueillir six à huit trains aller-retour par jour. Pour cela, il faut des clients. C'est le sens de ce que nous proposons, à savoir l'élaboration d'un projet marketing, le temps de la construction, afin que nous puissions nous assurer du transport ferroviaire et du report modal.

Tout cela rentre dans notre pacte logistique métropolitain, qui vise à faire du report modal. Nous l'avons vu sur le fluvial et l'Axe Seine. Nous le voyons sur le ferroviaire dans ce projet. Décarboner les transports, qui viennent congestionner et perturber très fortement la santé des Métropolitains, c'est le sens même de cette délibération. J'espère que tous nos collègues vont y participer positivement. Rappelons que la commission Biodiversité et Nature en ville a voté cette délibération à l'unanimité.

M. OLLIER – Merci car tu fais un excellent travail pour la logistique du dernier kilomètre.

Stéphanie DAUMIN, la maire de Chevilly-Larue, est en ligne, elle souhaite prendre la parole.

Mme DAUMIN - Je soutien la délibération. Il faut faire attention aux milliers de camions générés. Nous avons besoin du soutien de l'État.

APPROUVE la convention de financement avec la SEMMARIS pour le projet de développement d'un nouveau terminal d'autoroute ferroviaire et de transport combiné desservant le Marché international de Rungis.

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 2 000 000 € (deux millions d'euros) pour la réalisation du projet.

AUTORISE le président ou son représentant à signer la convention de financement et tous les actes afférents.

DEMANDE à l'État de soutenir des travaux d'aménagement, notamment des entrées et sorties, sur l'A106, l'A86 et l'A6, pour limiter les nuisances de la logistique du dernier kilomètre.

DÉLÈGUE au Bureau de la Métropole la possibilité de conclure des avenants au projet de convention de financement ci-annexé, objets de la présente délibération, hors modification substantielle.

PRÉCISE que les crédits seront imputés sur l'autorisation de programme « ZI7700002 - Logistique urbaine », opération « 20146 - Plateforme intermodale d'approvisionnement Marché de Rungis ».

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

15. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DE CONVENTIONS DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS BIODIVERSITÉ ET DE LA CONVENTION CADRE DE COOPÉRATION STRATÉGIQUE ET FINANCIÈRE AVEC PARIS LA DÉFENSE

M. OLLIER – Daniel GUIRAUD a la parole.

M. GUIRAUD – J'interviens en lieu et place de Fatoumata KONE.

Il s'agit d'attribuer deux subventions de fonctionnement au titre du fonds Biodiversité et d'établir des conventions-cadres de coopération stratégique avec Paris La Défense. La première subvention concerne l'aménagement du parc du plateau d'Avron à Rosny-sous-Bois, dont le maître d'ouvrage est Grand Paris Grand Est. Le montant de la subvention s'élève à 518 727 €, soit 26,5 % du montant total des travaux. Elle est attribuée au titre du fonds Biodiversité.

La seconde subvention se rapporte au parc de l'esplanade de La Défense. Le maître d'ouvrage est Paris La Défense. Le montant de la subvention attribuée au titre du fonds Biodiversité est de 3 927 363 €, soit 9,8 % du coût total du projet.

M. OLLIER – Concernant la première subvention, il y a une réduction de 6 300 mètres carrés de surfaces imperméables et 10 % de surfaces perméables créées en plus. Il y a un parc de cinq hectares et 358 arbres seront plantés. C'est quelque chose de très positif qui va dans le sens de la biodiversité.

Je mets aux voix cette délibération.

15-1. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET APPROBATION D'UNE CONVENTION DE FINANCEMENT AU TITRE DU FONDS BIODIVERSITÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DU PARC DU PLATEAU D'AVRON À ROSNY-SOUS-BOIS PAR GRAND PARIS GRAND EST

DÉCIDE l'octroi d'une subvention d'investissement au titre du fonds Biodiversité, au projet porté par Grand Paris Grand Est, pour un montant total de 518 727 € (cinq cent dix-huit mille sept cent vingt-sept euros) :

Maître d'ouvrage (collectivité concernée)	Projet	Montant éligible du projet	Taux de la subvention	Montant de la subvention attribuée au titre du fonds Biodiversité
G Grand Paris Grand Est	2 ^{ème} phase des travaux du parc du Plateau d'Avron à Rosny-sous-Bois	684 788 € (coût total 1,96 M€)	75,75% (26,4 % du montant total du projet)	518 727 €

APPROUVE le projet de convention de financement ci-annexé, qui définit les modalités de financement du projet de Paris Grand Est.

AUTORISE le président ou son représentant à signer la convention de partenariat et de financement et tous les actes afférents.

AUTORISE le président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissement financés par la Métropole du Grand Paris au travers du fonds Biodiversité métropolitain.

PRÉCISE que les bénéficiaires des subventions s'engagent à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la Métropole du Grand Paris.

DÉLÈGUE au Bureau de la Métropole la possibilité de conclure des avenants à la convention de financement entre Grand Paris Grand Est et la Métropole du Grand Paris, hors modification substantielle.

PRÉCISE que les crédits seront imputés sur l'autorisation de programme « Z17600003-Fonds Biodiversité ».

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

NPPV : 11 (Mesdames Jeanne BECART, Marie-Pierre LIMOGÉ, Muriel RICHARD, Messieurs Pierre-Christophe BAGUET représenté par Christine LAVARDE, Grégoire de la RONCIÈRE représenté par Aline de MARCILLAC, Jean-Christophe FROMANTIN représenté par Jean-Michel GENESTIER, Patrick JARRY représenté par Patricia TORDJMAN, Denis LARGHERO, Yves REVILLON, Jean-Yves SENANT représenté par Manuel AESCHLIMANN, Georges SIFFREDI représenté par Patrick OLLIER)

15-2. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DE CONVENTIONS DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA CONVENTION CADRE DE COOPÉRATION STRATÉGIQUE ET FINANCIÈRE AVEC PARIS LA DÉFENSE POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE L'ESPLANADE DE LA DÉFENSE

DIT que le projet de Paris de l'Esplanade de La Défense s'inscrit dans la continuité des engagements pris dans le cadre de la convention de partenariat stratégique et financier adopté par Paris la Défense et par la Métropole du Grand Paris.

DÉCIDE l'octroi d'une subvention d'investissement au projet de Parc de l'Esplanade de La Défense porté par Paris La Défense, pour un montant total de 3 927 363 € (trois millions neuf cent vingt-sept mille trois cent soixante-trois euros) :

Maître d'ouvrage (collectivité concernée)	Projet	Montant éligible du projet	Taux calculé de la subvention	Montant de la subvention attribuée au titre du fonds Biodiversité
Paris la Défense	Parc de l'Esplanade de La Défense	6 334 457 € (coût total 40,4M€)	62 % (9,7 % du montant total du projet)	3 927 363 €

APPROUVE le projet de convention ci-annexé, qui définit les modalités de financement du projet porté par Paris La Défense.

AUTORISE le président ou son représentant à signer la convention de financement et tous les actes afférents.

AUTORISE le président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation du projet d'investissement financés par la Métropole du Grand Paris au titre des projets en faveur de la biodiversité.

PRÉCISE que le bénéficiaire de la subvention s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la Métropole du Grand Paris.↵

DÉLÈGUE au Bureau de la Métropole la possibilité de conclure des avenants à la convention de financement, hors modification substantielle.

PRÉCISE que les crédits seront imputés sur l'autorisation de programme « ZI7600003-Fonds Biodiversité ».

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

NPPV : 17 (Mesdames Jeanne BECART, Marie-Pierre LIMOGÉ, Muriel RICHARD, Aline de MARCILLAC, Messieurs Pierre-Christophe BAGUET représenté par Christine LAVARDE, Eric CESARI, Grégoire de la RONCIÈRE représenté par Aline de MARCILLAC, Jean-Christophe FROMANTIN représenté par Jean-Michel GENESTIER, Emmanuel GREGOIRE, Patrick JARRY représenté par Patricia TORDJMAN, Denis LARGHERO, Patrick OLLIER, Yves REVILLON, Jean-Yves SENANT représenté par Manuel AESCHLIMANN, Georges SIFFREDI représenté par Patrick OLLIER, Rémi MUZEAU représenté par Angéline BOURDIER-CHAREF, Pascal PELAIN)

16. LANCEMENT DE LA 2ÈME ÉDITION DE L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « INVENTAIRES ÉCOLOGIQUES MÉTROPOLITAINS » ET APPROBATION DU RÈGLEMENT

M. GUIRAUD – Il s'agit du lancement de la deuxième édition de l'AMI « Inventaires écologiques métropolitains » et de l'approbation du règlement.

En 2022, nous avons lancé la première édition de cet appel à manifestation d'intérêt. Depuis trois ans, ce programme a permis d'accompagner seize communes. Sur 787 hectares qui ont été prospectés, 566 espèces végétales et 186 espèces animales ont été observées. Au total, près de 10 000 données ont été versées à la base de données GeoNat qui est développée par l'Agence régionale de la biodiversité d'Île-de-France.

L'accompagnement des seize collectivités étant achevé, il est proposé de lancer une nouvelle édition de l'appel à manifestation d'intérêt piloté par la Métropole avec l'Office de génie écologique. L'ouverture du dépôt des candidatures démarre aujourd'hui, à 15 heures. La date limite des candidatures est le 3 mars 2025. L'annonce des lauréats aura lieu en juin 2025.

M. OLLIER – Merci infiniment, cher Daniel, de présenter les deux délibérations.

APPROUVE le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt « Inventaires écologiques métropolitains ».

APPROUVE le règlement de l'appel à manifestation d'intérêt « Inventaires écologiques métropolitains » tel que joint en annexe.

AUTORISE le président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du présent règlement.

DÉLÈGUE au Bureau métropolitain l'annonce des collectivités lauréates.

DÉLÈGUE au Bureau métropolitain l'approbation d'un modèle de convention de partenariat avec les collectivités lauréates.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

❖ **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI)**

M. OLLIER – La parole est à Didier GONZALES.

M. GONZALES – Merci, Monsieur le président. Voici quatre délibérations qui illustrent l'action de la Métropole en matière de GeMAPI, dans des domaines complémentaires. Vous allez voir que nous complétons progressivement les briques de cette GeMAPI.

17. CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE SYNDICAT DE L'YERRES (SYAGE) POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION D'UNE ZONE DE SURINONDATION DU BOIS DE ROSAY À OZOUER-LE-VOULGIS, YÈBLES ET SOLERS

M. GONZALES – Le syndicat de l'Yerres porte un projet pour réaliser une zone de surinondation. Nous sommes en amont de la Métropole, il s'agit de réaliser une zone de 69 hectares potentiellement inondés, ce qui permettrait de stocker 750 000 mètres cubes d'eau sur l'Yerres. Ce n'est pas tout à fait anodin pour les villes qui se trouvent en aval.

Le coût total de l'opération s'élève à 489 000 €. La Métropole est sollicitée à hauteur de 50 %, soit un montant de 244 625 €.

C'est un projet du SyAGE que la Métropole va accompagner. Ces zones de surinondation ont été considérablement développées sous l'autorité du président, puisque nous sommes passés de six à 212, de mémoire, pour absorber sept à huit millions de mètres cubes. Progressivement, nous nous donnons les moyens de répondre pleinement à cette mission de GeMAPI. Merci, Monsieur le président.

M. OLLIER – Merci, Monsieur « GeMAPI ».

Merci à Romain COLAS, le président du SyAGE. Je me suis rendu à Yèbles le 15 mai dernier, j'ai constaté l'énorme travail qui est accompli. Lorsque je suis arrivé à Seine Grands Lacs, il y a deux ans et demi, six ZEC étaient prévues, il y en a 212 aujourd'hui. Nous pouvons les faire en deux ans et demi, trois ans, ce qui représente sept à huit millions de mètres cubes retenus, lesquels s'ajoutent aux dix millions de mètres cubes de La Bassée, que nous allons inaugurer, aux 830 millions de mètres cubes des quatre lacs, etc.

C'est une course contre la montre que nous avons engagée avec Seine Grands Lacs, que la Métropole aide avec cette taxe GeMAPI, puisqu'elle a les moyens de le faire. J'espère que vous nous aiderez, en particulier Monsieur GONZALES, qui est maintenant chargé de suivre ces dossiers pour la Métropole, à aller encore plus vite et à convaincre des élus qui ne sont pas complètement convaincus qu'il faut faire ces ZEC, être entreprenant et nous faire confiance. C'est pourquoi je suis allé en Seine-et-Marne, la semaine dernière, où Didier GONZALES et moi-même, nous avons rencontré près de 200 élus au conseil départemental. À l'unanimité, ils ont voté pour nous faire confiance.

M. GONZALES – C'est exact.

M. OLLIER – J'en suis touché. Ce n'était pas forcément prévu au début. Tout cela protège la Métropole, ainsi que des communes situées à l'extérieur de la Métropole. Il faut être solidaire et il faut se battre. Là, il y a 750 000 mètres cubes. Merci encore à Romain COLAS !

Excusez-moi de m'emporter à ce sujet. Cette présidence est un travail passionnant, mais cela vous concerne toutes et tous. Je fais cela avec vous et pour vous.

APPROUVE le projet de convention de financement par la Métropole du Grand Paris des études complémentaires pour la création par le SyAGE de la zone de surinondation dite du bois de Rosay à Ozouer-le-Voulgis.

ATTRIBUE au SYAGE une subvention de fonctionnement au titre de la convention à 244 625 € (deux-cent quarante-quatre mille six-cent vingt-cinq euros) soit 50 % du montant estimatif total du projet.

AUTORISE, à titre exceptionnel, l'attribution de cette subvention pour les dépenses que l'urgence et l'intérêt du projet commandaient d'engager de manière anticipée,

DIT que les crédits seront imputés au chapitre 65 du budget 2025.

AUTORISE le président à signer la convention de financement et tout acte nécessaire à sa bonne exécution.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

18. CONVENTION DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES DÉPENSES DIRECTES ET INDIRECTES ENGAGÉES PAR LA VILLE DE PARIS DANS LE CADRE DES MONTAGES DE BATARDEAUX

M. GONZALES – Vous avez aimé les zones de surinondation en amont, vous apprécierez l'intérieur de notre Métropole, et notamment son cœur, la ville de Paris, dans le cadre des montages de batardeaux.

Cette convention a pour objet de traiter les modalités techniques et financières des missions suivantes :

- Tests et exercices réglementaires de pose des batardeaux et systèmes d'endiguement, dans le respect de cycles de cinq ans imposés par les arrêtés préfectoraux ;
- Pose, surveillance et équipement en cas de crue de la Seine.

Ces missions sont effectuées par les équipes de la ville de Paris et leur bailleur de voirie. Avec cette convention, la Métropole s'engage à prendre en charge l'intégralité des coûts directs et indirects liés au montage de ces batardeaux et protections amovibles. Cela comprend notamment la mise en place des batardeaux et le maintien de leur étanchéité.

La délibération a recueilli un avis favorable à l'unanimité de la commission Biodiversité et Nature en ville. Le coût pour la Métropole s'inscrit dans le cadre d'une compensation à hauteur de 4 M€ maximum.

Progressivement, nous mettons en place les différents dispositifs. Ici, il s'agit de se protéger directement, sans se faire trop d'illusions. Comme l'a dit le président, il vaut mieux intervenir très largement en amont plutôt que d'essayer de limiter les dégâts en aval puisque, avec les batardeaux, nous ne pouvons que gagner du temps – simplement, mais encore faut-il le faire.

M. OLLIER – Il faut faire les deux.

M. GONZALES – C'est bien pourquoi je vous disais, cher président, que vous complétiez progressivement, avec ces différentes briques, la totalité de la compétence GeMAPI sur ce dispositif un peu complexe.

M. OLLIER – Cette fois, c'est pour Paris.

Monsieur RABADAN est d'accord pour Paris ? Oui, il est d'accord.

APPROUVE le projet de convention de prise en charge financière entre la ville de Paris et la Métropole du Grand Paris pour les dépenses directes et indirectes engagées dans le cadre des montages de batardeaux, sur la période 2023-2029.

FIXE le montant maximum de la compensation financière attribuée à la ville de Paris au titre de la convention à 4 000 000 € (4 millions d'euros) toutes taxes comprises.

AUTORISE le président ou son représentant à signer ce projet de convention et tous les actes afférents.

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 65 du budget principal des exercices 2025, 2026, 2027, 2028 et 2029, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

19. AVENANT N°2 À LA CONVENTION RELATIVE À LA POURSUITE DES MISSIONS DE « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS » (GeMAPI) PAR LE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

M. OLLIER – La parole est à Didier GONZALES. Il s'agit toujours de la GeMAPI, mais cette fois dans le Val-de-Marne.

M. GONZALES – Ensuite, nous passerons à la Seine-Saint-Denis, sur des dispositifs qui sont assez voisins entre cette délibération et la suivante.

De quoi s'agit-il pour ce qui concerne le Val-de-Marne ? Il y avait un vide juridique et la loi Fesneau a permis aux départements d'exercer cette compétence à la place de la Métropole, sous réserve de conventions pour une durée de 5 ans. Des conventions ont été signées pour le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis.

La convention de cinq ans est arrivée à terme. Il a été convenu entre le Val-de-Marne et la Métropole d'étendre cette convention d'un an pour permettre le transfert. Le Val-de-Marne est en train de transférer sa compétence à la Métropole. Progressivement, nous avançons.

La commission Biodiversité et Nature en ville a rendu un avis favorable.

M. OLLIER – Merci.

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention relative à la poursuite de l'exercice des missions relevant de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GeMAPI) sur le territoire du Val-de-Marne entre le département du Val-de-Marne et la Métropole du Grand Paris sur une période maximum d'un an.

AUTORISE le président ou son représentant à signer la convention.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

20. MODALITÉS DE TRANSFERT DES MISSIONS DE LA COMPÉTENCE GeMAPI À ÉCHÉANCE DE LA CONVENTION FESNEAU AU 31 DÉCEMBRE 2024 DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS À LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES MURETTES ET DES ÉQUIPEMENTS AMOVIBLES ET DES CONVENTIONS RELATIVES AUX MODALITÉS DE TRANSFERT DE CHARGES SUR LE TERRITOIRE DE SEINE GRANDS LACS ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

M. GONZALES – Le dispositif est identique, avec les conventions Fesneau qui sont arrivées à terme. Il y a transfert à la Métropole, avec des conventions de transfert qui prévoient des mises à disposition des ouvrages hydrauliques, digues, murettes, batardeaux. Le département reste propriétaire, la Métropole gestionnaire.

La commission Biodiversité et Nature en ville a donné un avis favorable à l'unanimité.

M. OLLIER - Merci.

20-1. APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES MURETTES ET OUVRAGES AMOVIBLES DÉPARTEMENTAUX AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS AU TITRE DE LA DÉFENSE CONTRE LES INONDATIONS

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition des murettes et des ouvrages amovibles départementaux à la Métropole du Grand Paris au titre de la défense contre les inondations.

AUTORISE le président ou son représentant à signer la convention.

PRÉCISE que la convention pourra faire l'objet d'un avenant eu égard notamment à l'avancement du travail de définition du système d'endiguement, et plus particulièrement les systèmes SEI_21, SEI_22, SEI_23, qui sera soumis au Bureau métropolitain pour approbation.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

20-2. APPROBATION DES CONVENTIONS RESPECTIVEMENT RELATIVES AUX MODALITÉS DE TRANSFERT DE L'EXERCICE RELEVANT DE LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA PRÉVENTION DES INONDATIONS (GeMAPI), SUR LE TERRITOIRE DE SEINE GRANDS LACS ET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

APPROUVE le rapport d'évaluation des charges transférées annexé à la présente délibération.

APPROUVE le projet de convention relatif aux modalités de transfert de l'exercice des missions transférées à Seine Grands Lacs relevant de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GeMAPI), avec le département de la Seine-Saint-Denis.

APPROUVE le projet de convention relatif aux modalités de transfert de l'exercice des missions relevant de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » sur le territoire du département de la Seine-Saint-Denis.

AUTORISE le président ou son représentant à signer la convention relative aux modalités de transfert de l'exercice des missions transférées à Seine Grands Lacs relevant de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GeMAPI), avec le département de la Seine-Saint-Denis.

AUTORISE le président ou son représentant à signer la convention relative aux modalités de transfert de l'exercice des missions relevant de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » sur le territoire du département de la Seine-Saint-Denis.

PRÉCISE que la convention pourra faire l'objet d'un avenant eu égard notamment à l'avancement du travail de définition du système d'endiguement et la prise en compte de l'ensemble des charges de l'année 2024, qui sera soumis au Bureau métropolitain pour approbation.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

❖ **Transition écologique et énergétique**

21. CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION AIRPARIF POUR LA PÉRIODE 2025-2027

M. OLLIER – La parole est à Éric CESARI.

M. CESARI – Monsieur le président, chers collègues, c'est le renouvellement de la convention pluriannuelle avec l'association Airparif. D'ailleurs, j'aurais pu donner le dossier à Didier GONZALES.

La subvention maximum qui sera attribuée dans le cadre de cette convention est de 1,166 M€.

La part de la subvention dédiée à l'investissement couvrira notamment le renouvellement des matériels de mesure, du laboratoire, du matériel informatique ou encore l'agrandissement de la station de mesures de trafic, qui est une mesure importante pour nous. Cette nouvelle convention couvrira les années 2025 à 2027.

La commission Transition écologique et énergétique, qui s'est réunie le 20 novembre, a donné un avis favorable à l'unanimité.

M. OLLIER – Merci, Éric.

APPROUVE la convention pluriannuelle de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et Airparif pour la période 2025-2027.

FIXE le montant de la participation financière annuelle de la Métropole du Grand Paris, à hauteur 668 000 € (six cent soixante-huit-mille euros) en fonctionnement pour le dispositif de surveillance de la qualité de l'air et études d'intérêt général, ainsi que de 300 000 € (trois-cent mille euros) annuel en investissement.

PRÉCISE que chaque année un programme d'actions spécifiques à la Métropole du Grand Paris sera adopté par un avenant à cette convention pour compléter la participation financière complémentaire correspondante.

DIT que les montants seront imputés aux chapitres 65 et 204 du budget 2025 et suivants de la Métropole, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de la Métropole du Grand Paris.

AUTORISE le président de la Métropole ou son représentant à signer le projet de la convention pluriannuelle de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et l'association Airparif, ainsi que tout document permettant d'exécuter la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
NPPV : 2 (Messieurs Daniel GUIRAUD, Patrick OLLIER)

22. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS ÉNERGIES

M. OLLIER – La parole est à Daniel GUIRAUD.

22-1. FONDS ÉNERGIES MÉTROPOLITAIN : FINANCEMENT DE 5 OPÉRATIONS DE RÉNOVATION THERMIQUE PERFORMANTE DE BÂTIMENTS PUBLICS

M. GUIRAUD – Il s'agit de financer cinq opérations au titre du fonds Énergies métropolitain, pour un montant total de 8,5 M€ :

- La rénovation thermique des bâtiments du groupe scolaire Pasteur à Neuilly-sur-Marne pour un montant de 1 143 347 €, soit 31 % du coût total de l'opération ;
- La rénovation thermique d'une école à La Garenne-Colombes pour un montant de 1 380 730 € (36 %) ;
- Paris Habitat : 1 211 336 € (29 %) ;
- La rénovation thermique du groupe scolaire Jules-Verne à Villeneuve-la-Garenne pour un montant de 1 320 715 € (50 %).

M. OLLIER – Tu n'as pas oublié Colombes ?

M. GUIRAUD – J'ai évoqué Colombes.

M. OLLIER – Je n'ai pas entendu. Tu as dit : « La Garenne-Colombes ».

M. GUIRAUD – Pardon, merci de me le faire remarquer. Il y a La Garenne-Colombes, mais La Garenne-Colombes ne doit pas nous faire oublier Colombes et la rénovation thermique du groupe scolaire de La Tour-d’Auvergne pour un montant de 1 M€, soit 31 % du coût total de l’opération.

DÉCIDE l’octroi au titre du fonds Énergies de subventions aux cinq opérations de rénovation performante suivantes pour un montant total de 6 056 158 € (six millions cinquante-six mille cent cinquante-huit euros) :

Projet	Bénéficiaire de la subvention	Montant éligible	Subvention Métropole	%
Neuilly-sur-Marne - Rénovation thermique du groupe scolaire Pasteur	Neuilly-sur-Marne	3 664 998 €	1 143 347 €	31 %
La Garenne Colombes - Rénovation Ecole Guest	La Garenne Colombes	3 807 303 €	1 380 730 €	36 %
Colombes - Rénovation Groupe Scolaire Tour d’Auvergne	Colombes	3 248 080 €	1 000 000 €	31 %
Paris Habitat - Rénovation de la Tour des poissonniers partie résidence étudiante	Paris Habitat	4 227 314 €	1 211 366 €	29 %
Villeneuve la Garenne - Rénovation école Jules Verne	Villeneuve-la-Garenne	2 641 430 €	1 320 715 €	50 %

APPROUVE les projets de conventions de partenariat et de financement entre les porteurs de projet et la Métropole du Grand Paris au titre du fonds Énergies ci-annexés.

AUTORISE le président ou son représentant à signer les projets de conventions et tous les actes y afférents.

AUTORISE le président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissement financés par la Métropole du Grand Paris au travers du fonds Énergies.

PRÉCISE que le bénéficiaire des subventions s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la Métropole du Grand Paris.

DÉLÈGUE au Bureau de la Métropole la possibilité de conclure des avenants aux projets de conventions de financement ci-annexés, objets de la présente délibération, hors modification substantielle.

DIT que les crédits seront imputés en section d'investissement sur l'autorisation de programme « Z17500001 - fonds Energies », opération « 20090 fonds Energies ».

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

NPPV : 1 (Monsieur François-Marie DIDIER représenté par Jacques-Alain BENISTI)

22-2. FONDS ÉNERGIES MÉTROPOLITAIN : FINANCEMENT DE 4 OPÉRATIONS DE SOLARISATION

M. GUIRAUD – Dans ce deuxième volet, il s'agit de financer quatre opérations de solarisation :

- Une piscine à Vanves : 219 295 € (50 %) ;
- Gymnase Tony-Parker à Charenton : 135 883 € (50 %) ;
- Centre aquatique de Villetaneuse : 590 200 € (40 %) ;
- EnerCit'IF : solarisation de douze toitures municipales de la ville de Paris : 738 072 € (50 %).

DÉCIDE l'octroi au titre du fonds Énergies de subventions aux 4 opérations de solarisation suivantes pour un montant total de 1 329 331 € (un million trois cent vingt-neuf mille trois cent trente-et-un euro) :

Projet	Bénéficiaire de la subvention	Montant éligible	Subvention Métropole	%
Vanves - Solarisation piscine Roger Aveneau	Vanves	438 590 €	219 295 €	50
Charenton - Solarisation gymnase Tony Parker	Charenton-le-Pont	271 767 €	135 883 €	50
Plaine Commune - Solarisation centre aquatique Villetaneuse	Plaine Commune	590 200 €	236 080 €	40
Enercitif - Solarisation de 12 toitures municipales de la ville de Paris	Enercitif	1 476 145 €	738 072 €	50

APPROUVE les projets de conventions de partenariat et de financement entre les maîtres d'ouvrage et la Métropole du Grand Paris au titre du fonds énergies ci-annexés.

AUTORISE le président ou son représentant à signer les projets de conventions et tous les actes y afférents.

AUTORISE le président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissement financés par la Métropole du Grand Paris au travers du fonds Énergies.

PRÉCISE que le bénéficiaire des subventions s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la Métropole du Grand Paris.

DÉLÈGUE au Bureau de la Métropole la possibilité de conclure des avenants aux projets de conventions de financement ci-annexés, objets de la présente délibération, hors modification substantielle.

DIT que les crédits seront imputés en section d'investissement sur l'autorisation de programme « Z17500001 - fonds Énergies », opération « 20090 fonds Énergies ».

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

NPPV : 1 (Monsieur François-Marie DIDIER représenté par Jacques-Alain BENISTI)

22-3. FONDS ÉNERGIES MÉTROPOLITAIN : FINANCEMENT D'UNE OPÉRATION DE CHALEUR RENOUVELABLE

M. GUIRAUD – Il s'agit de l'extension d'un réseau de chaleur déjà existant, de géothermie profonde, avec l'adaptation pour 1 600 logements supplémentaires et l'adaptation des moyens de production. C'est au bénéfice du Syndicat mixte pour la production et la distribution de chaleur à Maisons-Alfort (SMPDCMA) pour un montant de 800 000 €, soit 9 % du coût total de l'opération.

M. OLLIER – Merci pour ces magnifiques projets.

DÉCIDE l'octroi au titre du fonds Énergies d'une subvention à l'opération de chaleur renouvelable suivante pour un montant de 800 000 € (huit cent mille euros) :

Projet	Bénéficiaire de la subvention	Montant éligible	Subvention Métropole	%
Maisons-Alfort - Extension du réseau de chaleur vers 1600 logements et adaptation des moyens de production	Syndicat Mixte pour la Production et la Distribution de Chaleur à Maisons-Alfort	8 725 132 €	800 000 €	9 %

APPROUVE le projet de convention de partenariat et de financement entre le Syndicat Mixte pour la Production et la Distribution de Chaleur à Maisons-Alfort (SMPDCMA) et la Métropole du Grand Paris au titre du fonds Énergies ci-annexé.

AUTORISE le président ou son représentant à signer le projet de convention et tous les actes y afférents.

AUTORISE le président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation du projet d'investissement financé par la Métropole du Grand Paris au travers du fonds Énergies.

PRÉCISE que le bénéficiaire des subventions s'engage à réaliser l'intégralité de la dépense déclarée et qu'un remboursement à due concurrence du trop-perçu pourra, à défaut, être demandé par la Métropole du Grand Paris.

DÉLÈGUE au Bureau de la Métropole la possibilité de conclure des avenants au projet de convention de financement ci-annexé, objet de la présente délibération, hors modification substantielle.

DIT que les crédits seront imputés en section d'investissement sur l'autorisation de programme « ZI7500001 - fonds Énergies », opération « 20090 fonds Énergies ».

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
NPPV : 1 (Monsieur François-Marie DIDIER représenté par Jacques-Alain BENISTI)

❖ Zone à faibles émissions

23. CONVENTIONS DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ET DE GESTION POUR L'IMPLANTATION DES PANNEAUX DE SIGNALISATION ZFE-M ET APPROBATION D'UN MODÈLE DE CONVENTION AVEC LES GESTIONNAIRES DE VOIRIE ET DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT

M. OLLIER – La parole est à Daniel GUIRAUD.

M. GUIRAUD – Nous aurons l'occasion d'en reparler, dans quinze jours, il y a le passage en Crit'Air 3 de la ZFE. Comme chaque fois que l'on monte d'un palier, ce passage entraîne la modification de la signalétique. Depuis 2019, nous subventionnons les panneaux à hauteur de 80 %. Dans le cas d'espèce, il s'agit de 641 panneaux d'entrée/sortie de zones à faibles émissions.

Nous passons soit une convention de délégation de compétences avec les communes et les départements gestionnaires de voirie, soit une convention de gestion avec les établissements publics territoriaux (qui ne peuvent pas conclure de convention de délégation de compétence). Nous allons donner le choix entre trois options aux gestionnaires de voirie. Un peu à l'instar des menus interactifs que nous connaissons bien avec les abonnements téléphoniques, si vous souhaitez une délégation *a minima* du gestionnaire de voirie à la Métropole du Grand Paris (le gestionnaire s'occupe du gros de l'opération), vous tapez un. Si vous ne souhaitez pas trop vous embêter avec cela, vous tapez trois. En phase intermédiaire, vous tapez deux.

M. OLLIER - Il y aura beaucoup de trois.

La parole est à David BELLIARD.

M. BELLIARD – Merci, Monsieur le président. Bonjour à toutes et à tous.

Mon intervention concerne cette question de la ZFE et je n'ai pas de remarque sur la délibération. Je salue le fait que nous avançons sur cette question de zone à faibles émissions avec cette nouvelle étape sur les Crit'Air 3. Je remercie les services de la Métropole pour le travail conjoint que nous menons très efficacement avec ceux de la ville.

J'émettrai une inquiétude sur cette nouvelle étape. Comme certains et certaines dans cet hémicycle, je fais partie des élus qui soutiennent ce dispositif dont l'objectif est d'améliorer la qualité de l'air et de protéger la santé de nos concitoyens et concitoyennes, en particulier les plus vulnérables, ceux qui habitent à proximité des zones d'émission, notamment des autoroutes urbaines. À force de procrastination de la part du Gouvernement – ou de feu le Gouvernement – et de l'État, la zone à faibles émissions n'atteindra pas ses objectifs. Au contraire, le dispositif est assez faible sur les questions de qualité de l'air en premier lieu du fait de l'absence de perspectives sur la question du contrôle. Certes, nous avons de la signalétique, mais nous sommes loin du compte.

Et puis, évidemment, il y a le caractère très antisocial de cette zone à faibles émissions. Je voulais saluer vos mots, Monsieur le président, sur l'abandon de la prime à la conversion et la diminution du bonus écologique. Une partie de nos concitoyens sont littéralement abandonnés face à la question de la pollution de l'air, face aux dispositifs que nous mettons en œuvre, au départ pour les aider, mais qui n'aboutissent pas au résultat escompté.

Voilà ce que je voulais partager avec vous. C'est une intervention plutôt générique puisque je n'ai pas de remarque particulière sur la délibération.

M. OLLIER – Merci, Monsieur BELLIARD. Cela va me donner l'occasion de compléter ce qui vient d'être dit.

Avec Daniel GUIRAUD, nous avons réuni les présidents des groupes, ici présents, qui ont donné leur accord à propos de ce que je vais vous dire et qui est important. Je reprends ce que vous avez dit, – nous l'avons tous dit –, je suis extrêmement déçu de constater que les contrôles-sanctions automatisés ne seront pas mis en service avant 2026, et encore, je ne sais pas quand en 2026. Nous avons obtenu le prêt à taux zéro pour les personnes les plus défavorisées et il n'y a toujours pas la garantie. Nous voulons la garantie pour le prêt à taux zéro, sinon les banques n'acceptent pas de faire les prêts. Depuis, le Gouvernement a retiré les primes à la conversion. Il y avait une aide de 22 000 €, que la Métropole pouvait donner, pour l'achat d'un véhicule neuf dans le cadre du guichet unique : 6 000 € de la Métropole, 6 000 € de prime à la conversion, 7 000 € de bonus écologique et 3 000 € de surprime ZFE. Demain, il n'y aura plus que 10 000 €. J'ai l'impression que l'on nous tire un peu le tapis sous les pieds, ce qui est extrêmement gênant pour nous, car la Métropole continue à donner 6 000 €. Il y a juste le bonus écologique à 4 000 €, le reste étant supprimé.

On ne peut pas encourager l'achat d'un véhicule électrique, la mise en place des bornes de recharge électrique, ce que nous faisons à travers un projet d'installation de 3 000 bornes, et, en même temps, avoir des aides moins importantes. Je demande encore au Gouvernement de revoir sa feuille de route pour nous aider. Dès que le nouveau Gouvernement sera constitué, dès que nous connaîtrons notre nouvelle interlocutrice ou nouvel interlocuteur, en janvier, avec Daniel GUIRAUD, nous irons redemander encore que l'on puisse nous aider.

S'agissant de la mise en place du Crit'Air 3, en tant que président chargé du pouvoir de police pour l'aire métropolitaine délégué à la ZFE, je suis obligé de sortir un arrêté. Nous avons décidé ensemble que cet arrêté prévoirait que l'année 2025 soit une période pédagogique, afin de vulgariser le système. Nous allons produire plusieurs dizaines de milliers de papillons que nous allons mettre sur les voitures, nous allons diffuser des informations, y compris *via* de la publicité active dans les rues de la Métropole. L'année 2025 sera une année pédagogique, et, en 2026, lorsque le CSA fonctionnera, les sanctions pourront exister.

Nous avons discuté des dérogations, je remercie sincèrement Monsieur RESTINO, le président de la chambre régionale de commerce et d'industrie, Monsieur BUSSIÈRE, le président de la chambre régionale de l'artisanat, ainsi que le président de la CAPEB, que j'ai encore vu hier. Nous sommes maintenant d'accord sur les 22 métiers différents qui bénéficieront de dérogations permettant aux professionnels de circuler dans la Métropole. C'est une dérogation qui est valable d'un à trois ans. Il y a des personnes qui ne sont malheureusement pas en Crit'Air 3 et qui sont à l'extérieur de la métropole.

Puisque notre ZFE commence à 8 heures du matin et se termine à 20 heures, ne fonctionne pas le samedi et le dimanche, nous avons discuté de ces jours de dérogation pour ce qui concerne les particuliers. Dans la consultation, il y en avait douze. D'un commun accord, nous avons décidé de monter le nombre de jours à 24. Certains auraient préféré 36. Il a fallu faire la part des choses, nous avons décidé 24 jours. Cela représentera 139 jours en comptant les samedis et les dimanches.

J'attire votre attention sur le fait que les personnes qui prennent des rendez-vous médicaux, n'habitent pas la Métropole et viennent avec leur véhicule, ne seront pas reçues le dimanche par les médecins, y compris les vétérinaires pour les animaux. Il n'y a pas que le dimanche. D'ailleurs, la plupart des magasins sont fermés le dimanche. Je pense qu'il faut donner à nos concitoyens ces 24 jours de la semaine pour pouvoir accéder à notre ZFE.

Si vous les votez maintenant, ces décisions figureront dans l'arrêté que je signerai autour du 1^{er} janvier. Le papillon que nous mettrons sur les voitures sera fait à partir de ce document – que je vous montre de loin, mais que vous ne voyez pas – qui sera en principe pédagogique. Daniel, tu diras si nous pouvons l'imprimer en plusieurs milliers d'exemplaires afin que je puisse l'envoyer aux maires très rapidement.

Je pense avoir tout dit s'agissant des efforts que nous allons faire. Moi, je pense aux personnes défavorisées. On ne peut, d'un côté, nous inciter à acheter des voitures électriques, et de l'autre, ne pas apporter l'aide. Or, si on souhaite aller vite, l'aide doit être apportée. Pour ce qui nous concerne, nous continuons et nous faisons le travail.

Daniel GUIRAUD a demandé la parole.

M. GUIRAUD – Nous sommes globalement tous d'accord sur l'appréciation que nous portons sur cet important dossier de la zone à faibles émissions.

Pour abonder dans le sens de Patrick OLLIER, je pense que nous avons un bon argument à faire valoir vis-à-vis de l'État. Il y a encore dix mois, il y avait 42 territoires avec une ZFE. De fil en aiguille, ce nombre a été réduit progressivement, passant dans un premier temps à onze, pour être ensuite réduit à cinq et finir à deux, avec le Grand Lyon et le Grand Paris. Par conséquent, nous sommes fondés à demander à l'État de faire un effort sur deux territoires alors que celui-ci devait initialement porter sur plus de 40 territoires.

Le passage des Crit'Air 4, 5 et non classé au Crit'Air 3 concerne beaucoup de monde : à l'intérieur du périmètre infra-A86, l'on passe de 166 000 véhicules (8 % du parc) à 380 000 véhicules (17 %). Par ailleurs, il y a tous les gens qui ne sont pas immatriculés dans le périmètre, mais qui sont obligés d'y rentrer, en particulier pour des raisons professionnelles, et l'on passe de 573 000 véhicules (9 % du parc) à 1,2 million (20 %).

Ce n'est donc pas une mince affaire. La Métropole n'a pas été créée pour procéder à la chasse aux pauvres. Il n'y aura pas de sanction pendant un an, nous mettons à profit cette année blanche pour faire de la pédagogie, mais surtout, pour intensifier l'effort vis-à-vis de l'État, afin que celui-ci vienne enfin à de bons sentiments par rapport à une mesure qu'il a lui-même préconisée il y a quelques années.

Je pense que nous sommes tous d'accord. C'est une très bonne chose d'avancer unis face à l'État sur une affaire aussi importante.

M. OLLIER – Merci de l'accord des présidents de groupes qui, je pense, va être confirmé en séance.

La parole est à Patrice LECLERC.

M. LECLERC - Merci Monsieur le président. Je vous remercie ainsi que tous les présidents de groupe pour cette décision. Nous avançons collectivement à la fois pour des raisons sanitaires, parce que la pollution et le nombre de morts sont extrêmement importants, ensuite, parce que la question sociale est compliquée. À Gennevilliers, ce sont plus de 6 000 véhicules concernés. J'ai remis 800 pétitions à votre cabinet, recueillies en trois semaines à peine, pour demander que des mesures sociales soient prises.

M. OLLIER – Elles sont ici.

M. LECLERC – Comme tous les présidents de groupes, je regrette que l'État ne prenne pas du tout ses responsabilités pour travailler une rupture écologique et une rupture dans les modalités, dans notre pays et notamment dans notre Métropole. En tout cas, merci pour cette avancée.

M. OLLIER – Merci de nous remercier pour cette unanimité. En tout cas, chapeau ! Merci encore à toutes et à tous.

Je mets aux voix cette délibération.

APPROUVE les projets de conventions-type de délégation de compétence et de gestion relatifs à la signation de la Zone à Faibles Emissions (ZFE-m) dont les projets sont annexés à la présente délibération.

PRÉCISE que les articles 1, 4 et 5 des projets de conventions-type annexés seront adaptés selon les trois options proposées, en fonction du niveau de délégation souhaité par le gestionnaire de voirie signataire.

AUTORISE le président ou son représentant, à signer les conventions à conclure avec les gestionnaires de voirie compétents en matière de signalisation routière sur le périmètre de la ZFE-m.

AUTORISE le Bureau de la Métropole à approuver les avenants aux conventions conclues avec les gestionnaires de voirie, hors modification substantielle.

RAPPELLE que les gestionnaires de voirie de la ZFE-m non-signataires de ces conventions sont tenus, conformément à la réglementation, d'implanter la signalisation ZFE-m nécessaire sur les voies qui relèvent de leur responsabilité.

RAPPELLE que, conformément aux délibérations CM2019/06/21/16 et CM2019/10/11/26, les gestionnaires de voirie visés au précédent alinéa peuvent solliciter l'attribution d'une subvention d'investissement pour la fourniture de panneaux de signalisation de la ZFE-m à hauteur de 80 % du montant HT du coût de la fourniture des panneaux, dans la limite d'un maximum de 30 panneaux subventionnés par commune.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

ABSTENTIONS : 3 (Messieurs Charles ASLANGUL, Michel HERBILLON représenté par Charles ASLANGUL, Anthony MANGIN)

M. OLLIER – Merci infiniment. Nous faisons la Métropole d'une manière efficace !

❖ Mobilités durables et plan Vélo

24. AMÉNAGEMENTS CYCLABLES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DE CONVENTIONS, D'UN AVENANT AU TITRE DU PLAN VÉLO MÉTROPOLITAIN ET DE LA CONVENTION CADRE DE COOPÉRATION STRATÉGIQUE AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

M. OLLIER – La parole est à Jacques BAUDRIER.

M. BAUDRIER – C'est une délibération importante qui vient clôturer une année 2024 extrêmement productive en termes de financements pour les aménagements cyclables dans la Métropole. Nous serons à plus de 14 M€ d'investissements cumulés au titre des aménagements cyclables et des conventions avec les départements. C'est un record puisque nous dépassons les 12 M€ de l'année précédente. Nous pédalons de plus en plus vite et nos lignes du Vélopolitain se complètent de plus en plus vite.

Aujourd'hui, nous avons beaucoup d'aménagements qui concernent la Seine-Saint-Denis ; il y en avait beaucoup dans le Val-de-Marne lors du précédent Conseil métropolitain.

- Aménagements structurants sur la RD 902, à Montreuil, Noisy-le-Sec et Rosny-sous-Bois : subvention de la Métropole à hauteur de 665 000 € sur un coût total de 1,1 M€. Le maître d'ouvrage est le département de la Seine-Saint-Denis. C'est un axe très structurant qui est actuellement extrêmement dangereux où les véhicules circulent à une vitesse très rapide. Ces aménagements vont nous permettre de quasiment finaliser tout l'aménagement de la ligne 8 (de la place Gambetta jusqu'à la ligne de métro Rosny-Bois-Perrier. Il ne restera plus qu'un petit bout d'aménagement sur la commune de Rosny-sous-Bois ;
- Un aménagement est très attendu en Seine-Saint-Denis sur la RD 24 (avenue du Général-de-Gaulle et avenue du Président-Wilson). C'est sur la ligne 3 du Vélopolitain. Cet aménagement progresse très bien. Cet aménagement s'inscrit dans le prolongement de tout ce que nous avons financé rue de la Chapelle à Paris et porte de La Chapelle ;
- Il y a un autre aménagement très important pour la ville de Montreuil sur les lignes 1 et 5 ; c'est un croisement. La place de la Croix de Chavaux va être entièrement réaménagée par la ville de Montreuil, ce qui va permettre d'aménager un carrefour de très grande qualité au croisement de deux lignes du Vélopolitain, dans le prolongement du très bel aménagement réalisé sur l'avenue Gabriel-Péri à Montreuil ;
- Il y a des aménagements à venir sur les communes de Bagnolet et Fontenay-sous-Bois.

Tout cela progresse très vite.

Plusieurs financements dans le cadre de la convention stratégique entre la Métropole et le département de Seine-Saint-Denis, à la fois sur les villes de Saint-Denis, Saint-Ouen et Pierrefitte-sur-Seine. Voilà de très belles avancées. C'est une année record. La meilleure année de financement et d'avancement des pistes cyclables sur le territoire métropolitain aura été l'année 2024. Bravo à tous les services qui ont travaillé à ce très beau résultat !

M. OLLIER – Merci, cher Jacques. Je pense que tu as oublié l'avenant qui concerne le département du Val-de-Marne pour Ormesson-sur-Marne.

M. BAUDRIER – C'est le prolongement d'une convention. Je connais bien le site, c'est un projet assez compliqué à mettre en œuvre, et donc, il y a un avenant de prolongement des délais.

M. OLLIER – Je ne voudrais pas que Marie-Christine SEGUI se sente oubliée.

24-1. AMÉNAGEMENTS CYCLABLES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DE CONVENTIONS AU TITRE DU PLAN VÉLO MÉTROPOLITAIN ET DE LA CONVENTION CADRE DE COOPÉRATION STRATÉGIQUE AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

DIT que les aménagements cyclables proposés par le département de la Seine-Saint-Denis sur la RD902 (boulevard Gabriel Péri) à Montreuil, Noisy-le-Sec et Rosny-sous-Bois à Saint-Denis sont compatibles avec la ligne 8 du Plan Vélo métropolitain.

DIT que les aménagements cyclables proposés par le département de la Seine-Saint-Denis sur la RD24 (avenue du Général de Gaulle) et de la RD931 (avenue du Président Wilson) à Saint-Denis sont compatibles avec la ligne 3 du Plan Vélo métropolitain.

PRÉCISE que l'aménagement cyclable proposé par le département de la Seine-Saint-Denis à l'intersection de la RD29 et de la rue de la Liberté à Saint-Denis est inscrit à la convention de coopération stratégique avec le département.

PRÉCISE que l'aménagement cyclable proposé par le département de la Seine-Saint-Denis sur la RD1 (quai de Saint-Ouen) à Saint-Denis est inscrit à la convention de coopération stratégique avec le département.

PRÉCISE que l'aménagement cyclable proposé par le département de la Seine-Saint-Denis sur RD931 (avenue Lénine) à Pierrefitte-sur-Seine (phases transitoire et pérenne) est inscrit à la convention de coopération stratégique avec le département.

DÉCIDE l'octroi de subventions d'investissement, au titre du Plan Vélo métropolitain, aux projets d'aménagements cyclables suivants portés par le département de la Seine-Saint-Denis, pour un montant total de 740 283 € (sept-cent quarante mille deux-cent quatre-vingt-trois euros), décomposés comme suit :

- RD902 (boulevard Gabriel Peri) à Montreuil, Noisy-le-Sec et Rosny-sous-Bois : 665 000 € (six cent soixante-cinq mille euros), soit 60 % du coût de l'opération cyclable (dérogation sur le taux de subvention à titre exceptionnel, au regard de l'aspect structurant du projet à l'échelle de la ligne 8) ;
- RD24 (avenue du Général de Gaulle) et sur la RD931 (avenue du Président Wilson) à Saint-Denis : 75 283 € (soixante-quinze mille deux-cent-quatre-vingt-trois euros), soit 30 % du coût de l'opération cyclable.

DÉCIDE l'octroi de subventions d'investissement, au titre de la convention cadre de coopération stratégique avec le département, aux projets d'aménagements cyclables suivants portés par le département de la Seine-Saint-Denis, pour un montant total de 574 417 € (cinq cent soixante-quatorze mille quatre-cent dix-sept euros), décomposés comme suit :

- Intersection de la RD29 (avenue Stalingrad) et de la rue de la Liberté à Saint-Denis : 74 645 € (soixante-quatorze six-cent quarante-cinq mille euros), soit 30 % du coût de l'opération cyclable ;
- RD1 (quai de Saint-Ouen) à Saint-Denis : 440 000 € (quatre-cent quarante mille euros), soit 35 % du coût de l'opération cyclable (dérogation sur le taux de subvention accordée à titre exceptionnel) ;
- RD931 (avenue Lénine) à Pierrefitte-sur-Seine en phase transitoire : 13 237 € (treize mille deux-cent trente-sept euros), soit 20 % du coût de l'opération cyclable ;
- RD931 (avenue Lénine) à Pierrefitte-sur-Seine en phase pérenne : 46 535 € (quarante-six mille cinq cent trente-cinq euros), soit 20 % du coût de l'opération cyclable.

APPROUVE les projets de conventions ci-annexés, qui définissent les modalités de financement des projets du département de la Seine-Saint-Denis mentionnés ci-dessus.

AUTORISE le président ou son représentant à signer les conventions relatives aux subventions d'investissements et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE le président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation des projets d'investissements financés par la Métropole du Grand Paris.

DÉLÈGUE au Bureau de la Métropole la possibilité de conclure des avenants à la convention ci-annexée, objet de la présente délibération, hors modification substantielle,

DIT que les crédits seront imputés en section d'investissement sur l'autorisation de programme « ZI8700001 – Plan Vélo et aménagements cyclables », opération « 20048 Plan Vélo métropolitain » pour les subventions au titre du Plan Vélo métropolitain.

DIT que les crédits seront imputés en section d'investissement sur l'autorisation de programme « ZI8700001 – Plan Vélo et aménagements cyclables », opération « 20089 – Autres aménagements cyclables » pour les subventions au titre de la convention stratégique avec le département de la Seine-Saint-Denis.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

24-2. AMÉNAGEMENTS CYCLABLES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DE CONVENTIONS AU TITRE DU PLAN VÉLO MÉTROPOLITAIN AVEC LA VILLE DE MONTREUIL

DÉCIDE que l'aménagement cyclable proposé par la ville de Montreuil sur la commune de Montreuil est compatible avec le tracé des lignes 1 et 5.

DÉCIDE l'octroi de subventions d'investissement, au titre du Plan Vélo métropolitain de ce projet d'aménagements cyclables porté par la ville de Montreuil, pour un montant total de 86 765 € (quatre-vingt-six mille sept-cent-soixante-cinq euros) :

Maître d'ouvrage (collectivité concernée)	Voiries concernées	Ligne du Plan Vélo métropolitain	Coût de la part dédiée aux aménagements cyclables	Montant de la subvention attribuée par la Métropole du Grand Paris
Ville de Montreuil	Place de la Croix de Chavaux	1 et 5	173 530 €	86 765 € (soit 50% du coût de l'opération cyclable*) *Dérogação sur le taux de subvention à titre exceptionnel.

DIT que ces financements relèvent du Plan Vélo métropolitain.

APPROUVE le projet de convention ci-annexé, qui définissent les modalités de financement du projet de la ville de Montreuil mentionné ci-dessus.

AUTORISE le président ou son représentant à signer la convention relative à cette subvention d'investissement et à prendre tout acte pour l'exécution de la présente délibération.

AUTORISE le président ou son représentant à procéder au contrôle de la réalisation du projet d'investissement financé par la Métropole du Grand Paris.

DÉLÈGUE au Bureau de la Métropole la possibilité de conclure des avenants à la convention ci-annexée, objet de la présente délibération, hors modification substantielle.

DIT que les crédits seront imputés en section d'investissement sur l'autorisation de programme « ZI8700001 – Plan Vélo et aménagements cyclables », opération « 20048 Plan Vélo métropolitain ».

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

24-3. AMÉNAGEMENTS CYCLABLES - AVENANT DE PROLONGEMENT DE DÉLAI DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT, AU TITRE DU PLAN VÉLO MÉTROPOLITAIN AVEC LE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE, RELATIVE AU PROJET D'AMÉNAGEMENT CYCLABLE AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE (RD233) À ORMESSON-SUR-MARNE

AUTORISE une prorogation de 12 mois de la durée de la convention de financement relative au projet d'aménagements cyclables sur l'avenue du général de Gaulle (RD233) à Ormesson-sur-Marne, porté par le département du Val-de-Marne.

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de financement au titre du Plan Vélo métropolitain pour le projet présenté par le département du Val-de-Marne, portant prorogation de délai.

AUTORISE le président, ou son représentant, à signer les actes administratifs correspondants.

RAPPELLE que les crédits sont imputés sur l'autorisation de programme « Z18700001 Plan Vélo », opération « 20048 Plan Vélo ».

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. OLLIER – Merci à toi, Jacques, pour le travail énorme qui est accompli. Le plan métropolitain de pistes cyclables se met progressivement en œuvre. Comme tu viens de le souligner, il y a une accélération brutale. Je rends hommage à nos équipes qui travaillent sur ce plan. C'est complémentaire de ce que font les autres collectivités. En général, les aménagements sont trouvés quand il y a des risques de télescopage des pistes cyclables.

❖ Patrimoine

25. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « SUIVEZ LA FLÈCHE »

M. OLLIER – La parole est à Anne-Gaëlle LEYDIER.

Mme LEYDIER – Bonjour à tous. Cette délibération concerne une subvention de soutien à l'association « Suivez la flèche », qui a été créée en 2016 – une très belle année de naissance à laquelle vous serez sensible, Monsieur le président. Cette association a pour objectif de promouvoir des actions sur la reconstruction de la tour nord de la basilique Saint-Denis et tout particulièrement sa flèche, d'où le nom de cette association.

Il est demandé à la Métropole de soutenir cette association à hauteur de 4,5 M€. C'est une subvention d'investissement pour reconstruire la flèche. Les travaux ont démarré à l'automne 2024 et se termineront au printemps 2025. L'inauguration est prévue en présence du président de la République.

Le budget total du projet s'élève à 33 M€, la Métropole intervient à hauteur de 4,5 M€ et vient en complémentarité du FSII – un fonds de dotation interdépartemental créé par les départements de la petite couronne pour travailler sur des projets d'investissements lourds.

M. OLLIER – Après Notre-Dame de Paris, c’est maintenant Saint-Denis. Je pense que c’est un investissement vertueux, il serait tout de même dommage que la Métropole passe à côté de cela. Lorsque Mathieu HANOTIN, le maire de Saint-Denis, m’a lancé dans cette aventure, au début, j’ai hésité. Ensuite, j’ai dit oui parce que c’était compatible avec le budget. Cela représente 13,6 %. À toi, Anne-Gaëlle, de suivre le dossier. Nous nous retrouverons pour l’inauguration de cette flèche, après celle de la cathédrale de Paris. Je le répète parce que c’est une flèche aussi importante que celle de Notre-Dame de Paris.

Je mets aux voix cette délibération.

APPROUVE la convention de financement avec l’association « Suivez la flèche », annexée à la présente délibération.

DÉCIDE d’attribuer à ladite association une subvention d’un montant de 4 500 000 euros (quatre millions cinq cent mille euros).

AUTORISE le président ou son représentant à signer ladite convention et à prendre toute mesure afférente à son exécution.

DIT que les crédits afférents sont imputés sur l’autorisation de programme « ZI6300003 Projets d’aménagement touristiques ».

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
NPPV : 2 (Messieurs Shems EL KHALFAOUI, Laurent RUSSIER)**

❖ Innovation et numérique

26/ AVENANT À LA CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE HUB FRANCIL’IN

M. OLLIER – La parole est à Geoffroy BOULARD.

M. BOULARD – Monsieur le président, il s’agit d’évoquer, à travers cette convention d’objectifs et de moyens avec le Hub Francil’IN, le programme « Numérique pour tous », que nous avons lancé en début d’année 2024 à destination des communes, afin qu’elles participent à ce programme métropolitain de lutte contre la fracture numérique. Notre opérateur le Hub Francil’IN accomplit un travail remarquable, – je salue toute l’équipe – et nous permet de professionnaliser les structures de médiation numérique, au moment même où l’État se désengage de cette question de l’inclusion numérique. C’est donc très important. Nous allons également accompagner les bénéficiaires dans les différentes communes.

Ce programme « Numérique pour tous » permet aussi de financer des structures qui ne sont pas des structures municipales à part entière, mais des associations, des régies de quartier et d’autres personnalités juridiques, qui peuvent porter tous ces projets d’inclusion et qui les portent au quotidien auprès des habitants qui en ont besoin.

Je salue votre décision, Monsieur le président, d'allouer 3 M€ au plus grand programme d'inclusion numérique de France – il faut le dire. Je suis allé à Chambéry pour vous représenter à Numérique en Commun[s].

M. OLLIER – Oui, c'est le plus grand.

M. BOULARD – Toutes les communautés ont été impressionnées par le dynamisme de la Métropole en la matière, après l'expérience du pass numérique pour lequel nous étions lauréats au niveau national, malgré quelques dysfonctionnements liés à l'opérateur choisi par l'État. Nous en avons tiré des leçons et nous sommes repartis avec les communes.

Une quinzaine de communes sont partenaires. Je m'adresse à tous les maires qui nous écoutent et qui sont présents aujourd'hui : il y a encore de la place pour vous accompagner dans ce programme d'accompagnement au numérique. Le numérique pour tous est l'affaire de tous les maires.

M. OLLIER – Merci, Geoffroy. C'est surtout ton affaire, parce que tu t'y prends très bien et je t'en remercie. Il faudrait voir avec le service de la Communication la manière de mieux mettre en œuvre la communication pour ce plus grand programme de France. Nous devons en être fiers et nous devons communiquer là-dessus. Nous ne sommes pas des clandestins.

Je mets aux voix cette délibération.

APPROUVE les termes du projet d'avenant à la convention de moyens et d'objectifs entre la Métropole du Grand Paris et l'association Hub Francil'IN, annexé à la présente délibération.

ATTRIBUE une subvention totale de 250 000 € (deux cent cinquante mille euros) à l'association Hub Francil'IN pour l'année 2025.

AUTORISE le président à signer le projet d'avenant à la convention et les documents relatifs à l'adhésion à l'association.

DIT que la dépense sera imputée sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget 2025, sous réserve de l'adoption du budget.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

❖ **Économie circulaire, sociale et solidaire**

27. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LES CANAUX » POUR L'ANNÉE 2025

M. BOULARD – Il s'agit d'une convention annuelle entre la Métropole et l'association « Les Canaux » qui organise de nombreux programmes et événements pour soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire et des programmes d'innovation.

Par leur démarche fédératrice, « Les Canaux » connectent tant les collectivités franciliennes que les pouvoirs publics, les grands groupes, les start-up et l'économie sociale et solidaire. Je précise que Les Canaux ont été mandatés par Paris 2024 pour réaliser l'interface avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 solidaires et inclusifs. Son programme « ESS 2024 » a été désigné lauréat national du label « Territoire French Impact » par le ministère de la Transition écologique.

Nous travaillons avec « Les Canaux » depuis 2019. Le coût pour la Métropole est de 200 000 €.

M. OLLIER – Merci.

Avant de mettre aux voix, je précise que Karina PEREZ, Anouch TORANIAN, Xavier LEMOINE, Éric PLIEZ et François DAGNAUD, qui sont membres du conseil d'administration, ne pourront pas voter.

Je mets aux voix cette délibération.

APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de financement 2025 à conclure avec l'association « Les Canaux », annexé à la présente délibération.

ATTRIBUE une subvention de 200 000 € (deux cent mille euros) à l'association « Les Canaux » en 2025.

AUTORISE le président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes afférents, et à suivre la bonne exécution de cette convention.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 des budgets 2025 de la Métropole du Grand Paris.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

NPPV : 5 (Mesdames Karina PEREZ, Anouch TORANIAN, Messieurs François DAGNAUD, Xavier LEMOINE, Eric PLIEZ

28. ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DU VILLAGE DU RÉEMPLOI POUR LE SOUTIEN AU PROJET DU VILLAGE DU RÉEMPLOI À MONTREUIL

M. OLLIER – La parole est à Xavier LEMOINE.

M. LEMOINE – Monsieur le président, c'est à Montreuil que se déroule le Village du Réemploi qui vise à soutenir l'usage prolongé de tous nos objets quotidiens et familiers. Cette initiative, originale par son objet et sa gouvernance, se déploiera sur 1 800 mètres carrés, créera 50 emplois en insertion et sensibilisera près de 10 000 personnes. Elle permettra surtout le réemploi de 1 000 tonnes d'objets qui retrouveront ainsi une nouvelle vie, et qui, sans cette initiative, seraient devenus des déchets.

Le Village du Réemploi s'inscrira comme un tiers-lieu grâce aux espaces de rencontre et de partage : café culturel, espaces dédiés aux ateliers de sensibilisation. Une programmation sera dédiée à la consommation responsable et travaillera sur le changement de nos comportements vis-à-vis des objets de notre vie quotidienne.

Cette convention de partenariat est assortie d'une subvention de 200 000 € au bénéfice de cette association qui porte ce projet à Montreuil.

M. OLLIER – C'est un très beau projet, unique en France, tu as raison de le dire. Bravo !
Je mets aux voix cette délibération.

APPROUVE la convention d'objectifs et de financements entre la Métropole du Grand Paris et l'association « Le Village du réemploi » solidaire, annexée à la présente délibération.

FIXE le montant de la participation financière de la Métropole du Grand Paris à hauteur de 200 000 € (deux cent mille euros).

AUTORISE le président de la Métropole ou son représentant à signer ledit projet de convention et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.

DIT que les montants seront imputés au chapitre 204 du budget 2025 de la Métropole, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de la Métropole du Grand Paris.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

❖ **Nuit de la Solidarité métropolitaine**

29. ÉDITION 2025 DE LA NUIT DE LA SOLIDARITÉ MÉTROPOLITAINE : CONVENTION AVEC L'ATELIER PARISIEN D'URBANISME (ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE) ET INDEMNISATION DES COMMUNES ORGANISATRICES POUR LEURS FRAIS LOGISTIQUES ET MATÉRIELS

M. OLLIER – La parole est à François DECHY.

M. DECHY – C'est une convention sur la Métropole solidaire pour l'édition 2025 de la Nuit de la Solidarité, avec deux composantes traditionnelles dans le financement sollicité auprès de la Métropole : un financement de 99 100 € à l'APUR pour son accompagnement méthodologique et une enveloppe de 120 000 € pour accompagner les communes qui participent à cette belle initiative pour leurs frais techniques et logistiques.

En 2024, nous étions 32 communes impliquées pour porter cette technologie parisienne à l'échelle métropolitaine. En 2025, nous serons 32 pour la Nuit de la Solidarité qui aura lieu le 23 janvier. J'incite les 99 communes qui n'ont pas encore participé à cette belle initiative de nous rejoindre en 2026. Pour 2025, c'est un peu tard, mais tout est encore ouvert pour 2026.

M. OLLIER – Merci, François.

J'ai reçu une demande de prise de parole. La parole est à Patrick JARRY. Patrick, tu es en ligne ? Non, il n'est pas connecté.

Je mets aux voix cette délibération.

29-1. ÉDITION 2025 DE LA NUIT DE LA SOLIDARITÉ MÉTROPOLITAINE : CONVENTION AVEC L'ATELIER PARISIEN D'URBANISME (ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE) ET INDEMNISATION DES COMMUNES ORGANISATRICES POUR LEURS FRAIS LOGISTIQUES ET MATÉRIELS

APPROUVE le projet de convention entre la Métropole du Grand Paris et l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) relative à l'accompagnement de la Métropole et des communes volontaires dans la préparation, la réalisation et l'analyse de données de la Nuit de la Solidarité Métropolitaine.

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 99 100 € (quatre-vingt-dix-neuf mille cent euros) à l'APUR.

AUTORISE le président ou son représentant à signer ladite convention entre la Métropole du Grand Paris et l'APUR ainsi que tous documents y afférents.

DIT que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget 2025 de la Métropole du Grand Paris sous réserve de l'approbation dudit budget.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

NPPV : 15 (Mesdames Aline BESSIS, Alexandra CORDEBARD, Pénélope KOMITES représentée par Pierre RABADAN, Anne-Gaëlle LEYDIER, Sylvie SIMON-DECK, Messieurs Laurent BARON, Jacques BAUDRIER, Eric CESARI, François-Marie DIDIER représenté par Jacques-Alain BENISTI, Emmanuel GREGOIRE, Xavier LEMOINE, Pierre-Yves MARTIN, Jacques JP MARTIN, Christophe NAJDOVSKI, Pierre RABADAN)

29-2. ÉDITION 2025 DE LA NUIT DE LA SOLIDARITÉ MÉTROPOLITAINE : INDEMNISATION DES COMMUNES ORGANISATRICES POUR LEURS FRAIS LOGISTIQUES ET MATÉRIELS

APPROUVE le principe d'une indemnisation forfaitaire des communes participant à la quatrième édition de la Nuit de la Solidarité Métropolitaine pour leurs frais logistiques et matériels.

DIT que la subvention forfaitaire attribuée à chacune des communes participantes sera fixée au regard du nombre de secteurs couverts le soir de l'enquête, sur la base d'un calcul de 300 € (trois cents euros) par secteur.

DIT que les communes concernées sont les 32 communes ayant répondu favorablement à l'appel à manifestation d'intérêt de la Métropole dont la liste et la carte sont annexées à la présente délibération.

DÉLÈGUE au président ou à son représentant la fixation des subventions par commune par voie de décision au vu des moyens mobilisés par chacune d'entre elles le soir de la Nuit de la Solidarité.

PREND acte que le montant total prévisionnel de l'indemnisation forfaitaire des communes s'élève à 120 000 € (cent-vingt mille euros).

DIT que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget 2025 de la Métropole du Grand Paris.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

❖ **Conseil de développement**

30. PRÉSENTATION DES SIX RAPPORTS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT POUR L'ANNÉE 2024

M. OLLIER – La parole est à Pascal PELAIN.

M. PELAIN – Il s'agit de vous présenter les rapports 2024 du Conseil de développement. C'est une instance de démocratie participative constituée de membres bénévoles issus de la société civile : 72 citoyens et 42 personnalités qualifiées. Les travaux qu'ils mènent visent à enrichir les politiques publiques dans une démarche prospective.

Six rapports ont été produits par le CODEV et validés en 2024. Les six thématiques ayant fait l'objet desdits rapports sont l'alimentation, la densité urbaine, les héritages matériels et immatériels de Paris 2024, l'éducation à la mobilité, la rénovation énergétique des bâtiments, l'adaptation au réchauffement climatique – ces deux derniers étant une saisine du président.

Vous l'avez présenté, Monsieur le président, en début de séance, je vous invite toutes et tous à lire ce très bel ouvrage pendant les fêtes de fin d'année, qui a été coécrit par les équipes de la Métropole et du CODEV, qui traite des défis des métropoles face à la densité.

M. OLLIER – Merci.

Je dois m'excuser, l'on vient de me signaler que Jacques JP MARTIN avait demandé à parler sur la délibération précédente. Malheureusement, je ne l'ai pas vu et l'on vient de m'apporter le message à l'instant. Je te demande de m'excuser, Jacques, je ne l'ai pas vu.

Sur la délibération que Monsieur PELAIN vient de présenter, y a-t-il des demandes de parole ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix cette délibération.

ADOPTE les six travaux du CoDev pour l'année 2024, présentés en annexe de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. OLLIER – Jacques, si tu veux parler sur la délibération précédente, je suis d'accord pour te donner la parole.

M. JP MARTIN – Merci, Monsieur le président.

Bonsoir à tous mes collègues et merci de me donner la parole. Dans le prolongement de la délibération précédente, je me demandais s'il ne faudrait pas que la Métropole du Grand Paris s'intéresse à Mayotte. Il y a un drame particulièrement important que vous connaissez les uns et les autres. Se mettre sur les rangs sur n'importe quel sujet, pour la Nuit de la Solidarité, je pense que ce serait assez symbolique.

M. OLLIER – Au début du Conseil, nous avons voté une aide de 500 000 € pour Mayotte. Nous avons voté un plan d'action pour Mayotte. C'est fait.

M. JP MARTIN – Je suis d'accord, j'ai bien entendu, mais je disais que la thématique, pour la Nuit de la Solidarité, serait assez forte venant de la Métropole.

M. OLLIER - Notre collègue DECHY a entendu ce que tu as dit. Il va voir ce qui peut être fait. C'est une suggestion qui peut être intéressante. Merci, cher Jacques.

M. JP MARTIN – Merci.

M. OLLIER – Je t'en prie.

❖ Désignations

M. OLLIER – La parole est à Éric CESARI.

M. CESARI – Conformément à la règle, je vous propose les nominations suivantes :

- Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette (SIAHVY) : Didier GONZALES en tant que titulaire ;
- Syndicat de l'Orge : Didier GONZALES en tant que titulaire ;
- Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE), au titre de la compétence GeMAPI, Didier GONZALES.

M. OLLIER – Je vous rappelle qu'il est notre responsable GeMAPI.

M. CESARI – Je propose également les désignations suivantes :

- Comité régional de l'énergie, Éric CESARI en tant que suppléant ;
- Association France Dignes : Didier GONZALES en tant que titulaire ;
- SPLA-IN métropolitaine : Alexandra JARDIN en tant que suppléante ;
- Atelier parisien d'urbanisme (APUR) : Émile MEUNIER en tant que suppléant ;
- ALEC Plaine Commune : Katy BONTINCK en tant que titulaire ;
- Comité régional de l'habitat et de l'hébergement : Claire de CLERMONT-TONNERRE pour remplacer Dominique BAILLY, démissionnaire ;
- Hub France IA : Pierre SACK (Aubervilliers) en tant que suppléant ;
- Le groupe hospitalier Paul-Guiraud et le centre hospitalier Fondation Vallée : Jean-Yves SENANT, maire d'Antony ;
- Commission consultative de l'environnement de l'héliport de Paris Issy-les-Moulineaux : Claire de CLERMONT-TONNERRE en remplacement de Marion PARISSET, démissionnaire ;
- Association « La Seine en partage et ses affluents » : Didier GONZALES en tant que titulaire ;
- Bruitparif : Didier GONZALES en tant que représentant titulaire au conseil d'administration ;
- Établissement public territorial Seine Grands Lacs : Didier GONZALES, Jean-Michel BLUTEAU, Jean-Pierre BARNAUD, Marie-Pierre MARCHAND, Pénélope KOMITES et Nicolas BONNET ;
- Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols : Jacques-Alain BENISTI.

M. OLLIER – Les groupes sont-ils d'accord ?

M. CESARI – Oui.

M. OLLIER – Je mets aux voix cette délibération.

31-1. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLÉ DU GRAND PARIS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMÉNAGEMENT HYDROLIQUE DE LA VALLÉE DE L'YVETTE (SIAVHY)

DÉSIGNE en qualité de titulaire le délégué de la Métropole du Grand Paris pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) :

- Monsieur Didier GONZALES

PRÉCISE que les représentants de la Métropole du Grand Paris au comité syndical du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY) sont les suivants :

Titulaires
1. Madame Brigitte VERMILLET (CM2020/12/01/42-14)
2. Madame Catherine CHEVALIER (CM2022/02/15/19-03)
3. Monsieur Laurent SAUERBACH (CM2022/02/15/19-03)
4. Monsieur Didier GONZALES

DIT que cette délibération sera notifiée au (SIAHVY) et aux conseillers métropolitains désignés.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

31-2. DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SYNDICAT DE L'ORGE

DÉSIGNE en qualité de titulaire pour représenter la Métropole du Grand Paris au sein du comité syndical du Syndicat de l'Orge :

- Monsieur Didier GONZALES

PRÉCISE que les représentants de la Métropole du Grand Paris au Comité syndical du Syndicat de l'Orge sont les suivants :

Titulaires
1. Monsieur Jean-Jacques GROUSSEAU (CM2020/09/25/23-16)
2. Madame Nathalie LALLIER (CM2020/12/01/42-16)
3. Monsieur Sébastien BENETEAU (CM2020/12/01/42-16)
4. Madame Lamia BENSARSA REDA (CM2021/02/12/17-08)
5. Monsieur Alexandre MIRANDA (CM2021/02/12/17-08)
6. Monsieur Jérôme BERENGER (CM2021/02/12/17-08)
7. Madame Catherine CHEVALIER (CM2022/02/15/19-04)
8. Monsieur Laurent SAUERBACH (CM2022/02/15/19-04)
9. Monsieur Alexis TEILLET (CM2023/12/20/27-2)
10. Monsieur Didier GONZALES

DIT que cette délibération sera notifiée au syndicat et aux conseillers métropolitains désignés.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

31-3/ DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SYNDICAT MIXTE POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA GESTION DES EAUX DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES (SYAGE)

DÉSIGNE en tant que représentant suppléant de la Métropole du Grand Paris au sein du Comité syndical au titre de la compétence GeMAPI :

– Monsieur Didier GONZALES

PRÉCISE qu'au titre de la compétence « GeMAPI » les représentants de la Métropole du Grand Paris au Comité syndical du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE) sont les suivants :

Titulaires	Suppléants
1. Monsieur Gilles TROUVE (CM2020/09/24/23-17)	1. Monsieur Nicolas DUCELLIER (CM2020/09/24/23-17)
2. Monsieur Philippe GAUDIN (CM2020/09/24/23-17)	2. Monsieur Jean-Marie SIMON (CM2020/12/01/42-18)
3. Monsieur Daniel DELORT (CM2020/09/24/23-17)	3. Monsieur Vincent BEDU (CM2021/04/07/22-05)
4. Monsieur Alphonse BOYE (CM2020/09/24/23-17)	4. Monsieur Didier GONZALES (CM2024/12/16/3-3)
5. Monsieur Yves THOREAU (CM2020/09/24/23-17)	5.
6. Monsieur Joël DIAS-DAS-ALMAS (CM2021/04/07/22-05)	6.
7. Monsieur Arnaud VEDIE (CM2022/02/15/19-05)	7.
8. Madame Vanessa HANNI (CM2022/12/16/20-03)	8.

PRÉCISE qu'au titre de la compétence « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » les représentants de la Métropole du Grand Paris au Comité syndical du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE) sont les suivants :

Titulaire	Suppléant
1. Monsieur Arnaud VEDIE (CM2021/02/12/17-09)	1. Monsieur Joël DIAS-DAS-ALMAS (CM2021/04/07/22-05)

DIT que cette délibération sera notifiée au syndicat et au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

31-5. DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU COMITÉ RÉGIONAL DE L'ÉNERGIE

DÉSIGNE en qualité de représentant suppléant de la Métropole du Grand Paris pour siéger au sein du comité régional de l'énergie :

- Monsieur Eric CESARI

PRÉCISE que Monsieur Daniel GUIRAUD a été désigné comme représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris au sein du comité régional de l'énergie.

DIT que cette désignation sera notifiée au préfet de la région Ile-de-France et à la présidente du conseil régional d'Ile-de-France ainsi qu'à l'élu désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

31-6. DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À L'ASSOCIATION « FRANCE DIGUES »

MODIFIE la délibération CM2021/04/07/22-11 relative à la désignation des représentants de la Métropole du Grand Paris à l'association « France Dignes » et portant notamment désignation de Monsieur François VAUGLIN.

DÉSIGNE en la qualité de représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris au sein des instances de l'association « France Dignes », en remplacement de Monsieur François VAUGLIN :

- Monsieur Didier GONZALES

PRÉCISE que les représentants de la Métropole du Grand Paris aux instances de l'association « France Dignes » sont :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Sylvain BERRIOS	Monsieur Denis LARGHERO
Monsieur Didier GONZALES	Monsieur Patrick DOUET

DIT que cette désignation est notifiée à l'association « France Dignes » et au conseiller désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

31-7. DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU SEIN DES INSTANCES DE LA SPLA IN MÉTROPOLITAINE

DÉSIGNE en qualité de représentant suppléant de la Métropole du Grand Paris au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la SPLA IN métropolitaine :

- Madame Alexandra JARDIN

PRÉCISE que les représentants de la Métropole du Grand Paris au sein des instances de la SPLA IN métropolitaine sont :

Titulaires	Suppléants
1. Monsieur Patrick OLLIER, membre de droit	1. Monsieur Denis CAHENZLI
2. Monsieur Eric CESARI	2. Monsieur Tonino PANETTA
3. Monsieur Arnaud VEDIE	3. Madame Valérie MONTANDON
4. Monsieur Philippe LAURENT	4. Monsieur Anthony MANGIN
5. Monsieur Emmanuel GREGOIRE	5. Madame Alexandra JARDIN
6. Monsieur Patrick DOUET	6. Monsieur Patrice LECLERC
7. Monsieur Emile MEUNIER	7. Madame Marie-Pierre MARCHAND

DIT que cette désignation sera notifiée à la SPLA IN métropolitaine et au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

31-8. DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À L'ASSOCIATION ATELIER PARISIEN D'URBANISME (APUR)

DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris à l'assemblée générale de l'association APUR :

- Monsieur Emile MEUNIER

PRÉCISE que Monsieur Eric CESARI a été désigné représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris à l'assemblée générale de l'association APUR par la délibération CM2020/09/25/23-06.

DIT que cette désignation sera notifiée à l'association APUR et aux conseillers métropolitains désignés.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

NPPV : 1 (Monsieur Manuel AESCHLIMANN)

31-9. DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT PLAINE COMMUNE

MODIFIE la délibération CM2021/10/15/23-13, portant notamment désignation de Monsieur Shems EL KHALFAOUI, en tant que représentant de la Métropole du Grand Paris au sein de l'ALEC Plaine Commune.

DÉSIGNE en qualité de représentant de la Métropole du Grand Paris au sein de l'ALEC Plaine Commune :

- Madame Katy BONTINCK

DIT que cette délibération sera notifiée à l'ALEC de Plaine Commune et au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

31-10. DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU COMITÉ RÉGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT

MODIFIE la délibération CM2020/09/25/23-35 portant désignation de Monsieur Dominique BAILLY en tant que représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement,

DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement :

- Madame Claire de CLERMONT TONNERRE

PRÉCISE que le président la Métropole du Grand Paris est membre de droit du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

PRÉCISE que sont désignés pour représenter la Métropole du Grand Paris au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement, les représentants suivants :

Titulaires	Suppléants
Monsieur Denis CAHENZLI (CM2020/09/25/23-35)	Monsieur Eric CESARI (CM2020/09/25/23-35)
Madame Agnès TOURY (CM2020/09/25/23-35)	Monsieur Laurent CATHALA (CM2020/12/01/42-17)
Monsieur Michel LEPRETRE (CM2020/09/25/23-35)	Monsieur Philippe BOUYSSOU (CM2020/09/25/23-35)
Monsieur Patrick JARRY (CM2020/09/25/23-35)	Monsieur Laurent RUSSIER (CM2020/09/25/23-35)
Monsieur Pascal PELAIN (CM2020/09/25/23-35) Monsieur Patrice LECLERC (CM2020/09/25/23-35)	Monsieur Jean-Pierre BARNAUD (CM2020/09/25/23-35) Monsieur Azzedine TAIBI (CM2020/09/25/23-35)
Madame Marie-Pierre MARCHAND (CM2024/10/11/27-13)	Madame Aurore THIROUX (CM2021/02/12/17-13)
Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE	Madame Françoise LECOUFFLE (CM2021/02/12/17-13)
Monsieur Philippe DALLIER (CM2020/12/01/42-17)	Madame Virginie DASPET (CM2021/02/12/22-09)
Madame Katy BONTINCK (CM2021/12/17/21-11)	Monsieur Ian BROSSAT (CM2021/02/12/22-09)
Madame Afaf GABELOTAUD (CM2022/12/16/20-12)	Madame Joëlle AMOZIGH (CM2022/04/04/35-12)

DIT que cette désignation sera notifiée au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement en Ile-de-France et au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

31-11. DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À L'ASSOCIATION « HUB FRANCE IA » (INTELLIGENCE ARTIFICIELLE)

DÉSIGNE en qualité de représentant suppléant de la Métropole du Grand Paris au sein des instances de l'association « Hub France IA » :

- Monsieur Pierre SACK

DIT que cette désignation sera notifiée à l'association « Hub France IA » et au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

31-12. DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HÔPITAL PAUL GUIRAUD À VILLEJUIF

RAPPORTE les délibérations CM2020/12/01/42-07 et CM2021/02/12/17-04 pour la partie relative à la désignation de Madame Anne-Gaëlle LEYDIER et Monsieur Hamidou SAMAKE au sein du conseil de surveillance de l'hôpital GUIRAUD.

RAPPORTE les délibérations CM2020/09/25/23-61 et CM2022/02/15/19-01 pour la partie relative à la désignation de Madame Patricia TORDJMAN et Monsieur Gilles MENTRÉ au sein du Conseil de surveillance de la fondation Vallée.

DÉSIGNE un représentant de la Métropole du Grand Paris au conseil de surveillance de l'hôpital Paul Guiraud à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Monsieur Jean-Yves SENANT

DIT que cette désignation est notifiée au conseil de surveillance de l'hôpital Paul Guiraud et aux conseiller(e)s désigné(e)s.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

31-13. DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS AUPRÈS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'HÉLIPORT DE PARIS - ISSY LES MOULINEAUX

DÉSIGNE en qualité de représentant suppléant de la Métropole à la Commission Consultative de l'Environnement de l'héliport de Paris-Issy-les-Moulineaux :

- Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE

DIT que cette désignation sera notifiée au préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris et au conseiller désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

31-14. DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À L'ASSOCIATION « LA SEINE EN PARTAGE ET SES AFFLUENTS »

DÉSIGNE en tant que représentant de la Métropole du Grand Paris au sein des instances de l'association « La Seine en Partage et ses affluents » :

- Monsieur Didier GONZALES

DIT que cette délibération sera notifiée à l'association et au conseiller métropolitain désigné

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

31-16. DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À L'ASSOCIATION BRUITPARIF

DÉSIGNE en tant que représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris à l'assemblée générale et au bureau de l'association Bruitparif :

- Monsieur Didier GONZALES

DIT que cette désignation sera notifiée à l'association Bruitparif et au conseiller métropolitain.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

31-17. DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN SEINE GRANDS LACS

DÉSIGNE en tant que représentant de la Métropole du Grand Paris au sein des instances de l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs :

- Monsieur Didier GONZALES
- Monsieur Jean-Michel BLUTEAU
- Monsieur Jean-Pierre BARNAUD
- Madame Marie-Pierre MARCHAND
- Madame Pénélope KOMITES
- Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ

PRÉCISE que les représentants de la Métropole du Grand Paris au sein des instances de l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs sont les suivants :

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

31-18. DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS À LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE RÉDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

DÉSIGNE en qualité de représentant titulaire de la Métropole du Grand Paris à la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols.

Titulaire
Monsieur Jacques-Alain BENISTI

DIT que cette désignation est notifiée à Madame Valérie PECRESSE, présidente de la région Ile-de-France, Monsieur Stéphane BAUDET, président de l'association des maires d'Ile-de-France et au conseiller métropolitain désigné.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

31-19. ACTUALISATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

MODIFIE la délibération CM2024/10/16/27-18 au regard de certains mouvements d'élus composant la Commission locale d'évaluation des charges transférées, notamment au sein de la ville de Vaujours.

PRÉCISE que le Conseil municipal de la ville de Vaujours a désigné Madame Souraya ALIOUET, en qualité de représentante suppléante pour siéger au sein de la CLECT métropolitaine en remplacement de Monsieur José GODINHO DA SILVA.

ÉTABLIT la composition de la CLECT métropolitaine comme suit :

	Libellé	Délibération	Titulaire	Suppléant
	ABLON-SUR-SEINE	16/07/2020	Eric GRILLON	Laurent FORICHON
	ALFORTVILLE	04/06/2020	Julien BOUDIN	François VITSE
	ANTONY	10/06/2020	Jean-Yves SENANT	Pierre MEDAN
	ARCUEIL	09/07/2020	Ludovic SOT	Maryvonne LEGOURD ROCHETEAU
	ARGENTEUIL	06/10/2020	Malika AHRES	Xavier PERICAT
	ASNIERES-SUR-SEINE	26/11/2020	Thibaut ACRIZ	Guillaume MARE
	ATHIS-MONS	10/02/2021	Patrice SAC	Jean-Jacques DELAVEAU
	AUBERVILLIERS	20/07/2020	José LESERRE	Karine FRANCKET
	AULNAY-SOUS-BOIS	08/07/2020	Denis CAHENZLI	Amélie PINHEIRO
	BAGNEUX	28/05/2020	Marie-Hélène AMIABLE	Mouloud HADDAD

	BAGNOLET	09/07/2020	Tony DI MARTINO	Olivier TARAVELLA
	BOBIGNY	11/07/2020	Sami BOUFETTA	José MOURY
	BOIS-COLOMBES	29/09/2020	Benoît MAINGUY	Gaël BARBIER
	BOISSY-SAINT-LEGER	25/03/2021	Fabrice NICOLAS	Zouhir AGHACHOU
	BONDY	11/07/2020	Jean-Marc CHEVAL	Didier GIRARDY
	BONNEUIL-SUR-MARNE	11/06/2020	Denis OZTORUN	Akli MELLOULI
	BOULOGNE-BILLANCOURT	28/05/2020	Christine LAVARDE-BOEDA	Pascal LOUAP
	BOURG-LA-REINE	09/07/2020	Daniel RUPP	Joseph EL GHARIB
	BRY-SUR-MARNE	10/07/2020	Bruno POIGNANT	Charles ASLANGUL
	CACHAN	08/10/2020	Camille VIELHESCAZE	Stéphane RABUEL
	CHAMPIGNY-SUR-MARNE	15/07/2020	Sophie AMAR	Aurore THIROUX
	CHARENTON-LE-PONT	30/06/2020	Patrick SEGALAT	Hervé GICQUEL
	CHÂTENAY-MALABRY	02/07/2020	Jean-Louis GHIGLIONE	Philippe AMRAM
	CHÂTILLON	09/07/2020	Françoise MONTSENY	Nicole MENDY
	CHAVILLE	03/07/2020	Annie RE	Patrick TRUELLE
	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	23/07/2020	Véronique GLOVER	Sophie LE MONNIER
	CHEVILLY-LARUE	16/06/2020	Régine BOIVIN	Stéphanie DAUMIN
	CHOISY-LE-ROI	16/07/2020	Amandine FRANCISOT	Frédéric DRUART
	CLAMART	05/10/2020	Sylvie DONGER	Jean-Jacques LE ROUX
	CLICHY-LA-GARENNE	16/06/2020	Stéphane COCHEPAIN	Benoît de la RONCIERE
	CLICHY-SOUS-BOIS	02/07/2020	Olivier KLEIN	Samira TAYEBI
	COLOMBES	17/09/2020	Maxime CHARREIRE	Cécilia ALADRO
	COUBRON	17/06/2020	Ludovic TORO	Sébastien GASPARD
	COURBEVOIE	10/07/2020	Patrick GIMONET	Sandrine COHEN-SOLAL
	CRETEIL	05/07/2020	Joël PESSAQUE	Michel WANNIN
	DRANCY	17/02/2023	Anthony MANGIN	Aude LAGARDE
	DUGNY	23/07/2020	Lydia BRUZEAU	Quentin GESELL
	EPINAY-SUR-SEINE	11/06/2020	Hervé CHEVREAU	Hinda MHEBIK
	FONTENAY-AUX-ROSES	08/10/2020	Laurent VASTEL	Jean-Luc DELERIN
	FONTENAY-SOUS-BOIS	2 5/06/2020	Pascal CLERGET	Emma nuel CHAMPETIER
	FRESNES	10/07/2020	Philippe PALLIER	Philippe LECOMTE

	GAGNY	02/06/2020	Philippe AVARE	François GONCALVES
	GARCHES	29/03/2024	Thierry MARI	Bruno GUERRA
	GENNEVILLIERS	30/09/2020	M'Hamed BINAKDANE	Anne-Laure PEREZ
	GENTILLY	08/10/2020	Fatah AGGOUNE	Franck BOMBLED
	GOURNAY-SUR-MARNE	15/07/2020	Claude MAZARS	Agnès PONCELIN
	ISSY-LES-MOULINEAUX	04/06/2020	Edith LETOURNEL	Fabienne LIADZE
	IVRY-SUR-SEINE	08/10/2020	Ouarda KIROUANE	Clément PECQUEUX
	JOINVILLE-LE-PONT	21/07/2020	Stephan SILVESTRE	Francis SELLAM
	JUVISY-SUR-ORGE	11/07/2020	Sébastien BENETEAU	Christian LORIC
	L'ILE-SAINT-DENIS	10/07/2020	Nabil ZIAD	Philippe MONGES
	LA COURNEUVE	08/04/2021	Gilles POUX	Yohann ELICE
	LA GARENNE-COLOMBES	25/06/2020	Xavier DAGRAS	Lilian SOUBRANNE
	LA QUEUE-EN-BRIE	04/06/2020	Jean-Paul FAURE-SOULET	Alain COMPAROT
	LE BLANC-MESNIL	02/07/2020	Michel COLLIGNON	Daniel SAVARIN
	LE BOURGET	12/03/2024	Albert CONTY	Jacques GODARD
	LE KREMLIN-BICETRE	15/02/2024	Corinne BOCABEILLE	Jean-Philippe EDET
	LE PERREUX-SUR-MARNE	25/06/2020	Gilles CARREZ	Florence HOUDOT
	LE PESSIS-ROBINSON	11/06/2020	Benoit BLOT	Bernard FOISY
	LE PLESSIS-TREVISE	06/07/2020	Alexis MARECHAL	Didier DOUSSET
	LE PRE-SAINT-GERVAIS	06/07/2020	Laurent BARON	Stéphane COMMUN
	LE RAINCY	07/09/2020	Jean-Michel GENESTIER	Montasser CHARNI
	LES LILAS	20/07/2020	Martin DOUXAMI	Daniel GUIRAUD
	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	08/06/2020	Serge CARBONNELLE	Sabrina ASSAYAG
	LEVALLOIS-PERRET	09/07/2020	Frédéric ROBERT	Jérôme KARKULOWSKI
	L'HAY-LES-ROSES	04/06/2020	Fernand BERSON	Françoise SOURD
	LIMEIL-BREVANNES	02/07/2020	Françoise LECOUFLE	Ambroise TOIN
	LIVRY-GARGAN	02/07/2020	Serge MANTEL	Dounia MAKHLOUF
	MAISONS-ALFORT	23/06/2020	Olivier CAPITANIO	Michel HERBILLON
	MALAKOFF	03/06/2020	Jacqueline BELHOMME	Antonio OLIVEIRA
	MANDRES-LES-ROSES	28/09/2020	Philippe FISCHER	Alain TRAONOUEZ

	MARNES-LA-COQUETTE	27/05/2020	Emmanuel FELTESSE	Ivan BAÏSTROCCHI
	MAROLLES-EN-BRIE	29/07/2020	Alphonse BOYE	Jean-Luc DESPREZ
	MEUDON	08/02/2024	Murielle ANDRE-PINARD	PIERRE GENTILHOMME
	MONTFERMEIL	02/06/2020	Xavier LEMOINE	Jean ARSLAN
	MONTREUIL-SOUS-BOIS	04/07/2020	Djénéba KEITA	Philippe LAMARCHE
	MONTRouGE	25/03/2021	Etienne LENGEREAU	Marie COLAVITA
	MORANGIS	20/07/2020	Robert ALLY	Michel RIEGERT
	NANTERRE	10/10/2022	Imed AZZOUZ	Rachid TAYEB
	NEUILLY-PLAISANCE	10/06/2020	Christian DEMUYNCK	Philippe BERTHIER
	NEUILLY-SUR-MARNE	28/02/2022	Claude LEPONT	Joëlle AMOZIGH
	NEUILLY-SUR-SEINE	18/06/2020	Marie-Anne PUYPEROUX	Mireille BERTRAND
	NOGENT-SUR-MARNE		Jean-Paul DAVID	Philippe GOYHENECHÉ
	NOISEAU	02/07/2020	Gilbert COQUILLET	Dannie VESIN
	NOISY-LE-GRAND	15/07/2020	Eric ALLEMON	Antoine PIROLLI
	NOISY-LE-SEC	24/03/2022	Bruno MARTINEZ	François RONGET
	ORLY	04/07/2020	Christine JANODET	Jinny BAGÉ
	ORMESSON-SUR-MARNE	11/04/2023	Jean-Edgar CASEL	Henri CAPLAIN
	PANTIN	26/06/2020	Bertrand KERN	Vincent LOISEAU
	PARAY-VIEILLE-POSTE	09/06/2020	Fouad IDHAMMOU	Virginie PAPIN-FILIPE
	PARIS	23/07/2020-24/07/2020	Emmanuel GREGOIRE	Paul SIMONDON
	PERIGNY-SUR-YERRES	29/09/2020	Arnaud VEDIE	Laurent CHARMOIS
	PIERREFITTE-SUR-SEINE	10/07/2020	Christian ALLONCIUS	Dominique CARRE
	PUTEAUX	16/06/2020	Vincent FRANCHI	Joëlle CECCALDI-RAYNAUD
	ROMAINVILLE	04/07/2020	Vincent PRUVOST	Yvon LEJEUNE
	ROSNY-SOUS-BOIS	15/07/2020	Pierre MANGON	Pierre-Olivier CAREL
	RUEIL-MALMAISON	15/07/2020	Denis GABRIEL	Monique BOUTEILLE

	RUNGIS	19/04/2023	Bruno MARCILLAUD	Antoine BRUNO
	SAINT-CLOUD	24/09/2020	Nicolas PORTEIX	Ségolène de LARMINAT
	SAINT-DENIS	23/07/2020	Brahim CHIKHI	Adrien DELACROIX
	SAINT-MANDE	04/07/2020	Marc MEDINA	Frédéric BIANCHI
	SAINT-MAUR-DES FOSSES	01/10/2020	Carole DRAI	Sylvain BERRIOS
	SAINT-MAURICE	15/10/2020	Christian CAMBON	Igor SEMO
	SAINT-OUEN	15/07/2020	Roman STACHEJKO	Jonathan CARO
	SANTENY	09/07/2020	Vincent BEDU	Eric BAUDE
	SAVIGNY-SUR-ORGE	13/01/2022	Catherine CHEVALIER	Charles DARMON
	SCEAUX	09/07/2020	Isabelle DRANCY	Frédéric GUERMANN
	SEVRAN	24/09/2020	Brigitte BERNEX	Claude CHAUVET
	SEVRES	29/09/2022	Philippe HAZARD	Vincent DECOUX
	STAINS	25/06/2020	Azzédine TAÏBI	Mathieu DEFREL
	SUCY-EN-BRIE	15/06/2020	Jean-Pierre CHAFFAUD	Jean-Daniel AMSLER
	SURESNES	30/09/2020	Jean PREVOST	Cécile GUILLOU
	THIAIS	28/05/2020	Caroline OSSARD	Pierre SEGURA
	TREMBLAY-EN-FRANCE	11/06/2020	Virginie DE CARVALHO	Olivier GUYON
	VALENTON	23/07/2020	Nathalie MALACAN	Hasana SADIKI
	VANVES	03/07/2020	Bertrand VOISINE	Nathalie Le GOUALLEC
	VAUCRESSON	09/07/2020	Bruno FROIDEVAL	Patrice HENRY
	VAUJOURS	09/03/2021	Dominique BAILLY	Souraya AIOUET
	VILLE D'AVRAY	03/06/2020	Thierry SIOUFFI	Guillaume LANGÉAC
	VILLECRESNES	06/07/2020	Anne-Marie MARTINS	Dominique CARON
	VILLEJUIF	28/11/2023	Malika KACIMI	Anne-Gaëlle LEYDIER
	VILLEMOMBLE	21/09/2020	François ACQUAVIVA	Guy ROLLAND
	VILLENEUVE-LA-GARENNE	15/07/2020	Abdelaziz BENTAJ	Khady FOFANA
	VILLENEUVE-LE-ROI	02/07/2020	Elise GONZALES	Jean-Louis MAITRE
	VILLENEUVE-SAINT- GEORGES	17/12/2020	Philippe GAUDIN	Jean-Paul BRESLER
	VILLEPINTE	10/07/2020	Christine PERRON	Farida ADLANI
	VILLETANEUSE	02/07/2020	Noëllise GIBON	Dieunor EXCELLENT
	VILLIERS-SUR-MARNE	22/09/2020	Michel OUDINET	Alain

				TAMEGNON- HAZOUME
	VINCENNES	10/06/2020	Charlotte LIBERT- ALBANEL	Laurent LAFON
	VIRY-CHATILLON	04/06/2020	Aurélie TROUBAT	Pascal LAHURE
	VITRY-SUR-SEINE	11/07/2020	Sarah TAILLEBOIS	Pierre BELL-LLOCH

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

(Comme convenu avec les présidents des groupes politiques, il a été proposé que les délibérations suivantes ne fassent pas l'objet d'une présentation par les rapporteurs.)

M. OLLIER – Je vais accélérer parce que le temps passe et nous avons besoin d'aller vite. Si je suis obligé d'arrêter, nous reporterons toutes les autres délibérations au prochain Conseil métropolitain. Si vous souhaitez prendre la parole, vous levez la main.

❖ Aménagement

32. OPÉRATION D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN (OIM) DE VILLENEUVE-LA-GARENNE - AVENANT DE PROROGATION DE LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE

APPROUVE le projet d'avenant à la convention d'intervention foncière entre la ville de Villeneuve-la-Garenne, la Métropole du Grand Paris et l'EPFIF, prorogeant sa durée jusqu'au 31 décembre 2025.

AUTORISE le président ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tous actes y afférents, et à procéder à leur exécution.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

NPPV : 1 (Monsieur Manuel AESCHLIMANN)

33. APPROBATION DE L'AVENANT N°1 DE FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE AU PROJET DES ATELIERS MÉDICIS

APPROUVE le projet d'avenant n°1 à la convention bilatérale de financement joint, fixant à 1 250 000 € la participation complémentaire de la Métropole du Grand Paris à l'établissement public de coopération culturelle Les Ateliers Médicis.

AUTORISE le président ou son représentant à signer le projet d'avenant et tous les actes afférents.

DIT que les crédits seront imputés à l'Autorisation de programme « ZI5100005 – Fonds des équipements structurants / Opération 20053-Ateliers Médicis ».

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
NPPV : 5 (Madame Anne-Gaëlle LEYDIER, Messieurs Manuel AESCHLIMANN, Rolin CRANOLY, Xavier LEMOINE, Patrick OLLIER)

34. PRISE DE PARTICIPATION DE LA SAEM SEQUANO AU CAPITAL DE LA SEM DE DRANCY

AUTORISE la prise de participation de SAEM Séquano dans la SEM Drancy Demain, à hauteur d'environ 15 % du capital, pour un montant maximum de 345 000 € (trois cent quarante-cinq mille euros).

AUTORISE le représentant de la Métropole du Grand Paris au sein du conseil d'administration de la SAEM Séquano d'approuver les décisions nécessaires à cette prise de participation.

AUTORISE le président ou son représentant à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et notamment à signer toutes les pièces destinées à assurer l'exécution de la présente délibération qui précède, ainsi que tous documents qui en seraient le préalable ou la conséquence.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
NPPV : 2 (Messieurs Manuel AESCHLIMANN, Pierre-Yves MARTIN)

35. APPROBATION DU CRACL 2023 DE LA ZAC DES DOCKS À SAINT-OUEN-SUR-SEINE

APPROUVE le compte-rendu financier annuel à la collectivité locale 2023 de la concession de la ZAC des Docks présenté par SEQUANO AMENAGEMENT, tel qu'annexé à la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
NPPV : 2 (Messieurs Manuel AESCHLIMANN et Pierre-Yves MARTIN)

36-1. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SPL PARIS & MÉTROPOLE AMÉNAGEMENT POUR L'ANNÉE 2023

APPROUVE le rapport des administrateurs représentant la Métropole du Grand Paris, relatif à l'activité 2023 de la société publique locale Paris et Métropole Aménagement, tel qu'annexé à la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
NPPV : 7 (Messieurs Manuel AESCHLIMANN, Jacques BAUDRIER, François DAGNAUD, Daniel GUIRAUD, Eric LEJOINDRE, Pierre-Yves MARTIN, Hamidou SAMAKE)

36-2. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SPL PLAINE COMMUNE DÉVELOPPEMENT POUR L'ANNÉE 2023

APPROUVE le rapport de l'administrateur représentant la Métropole du Grand Paris relatif à l'activité 2023 de la société publique locale Plaine Commune Développement tel qu'annexé à la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
NPPV : 2 (Messieurs Manuel AESCHLIMANN, Eric CESARI)

36-3. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SPLA-IN NOISY-EST POUR L'ANNÉE 2023

APPROUVE le rapport des administrateurs représentant la Métropole relatif à l'activité 2023 de la Société publique locale d'aménagement d'intérêt national NOISY EST, tel qu'annexé à la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
NPPV : 4 (Madame Brigitte MARSIGNY, Messieurs Manuel AESCHLIMANN, Jacques-Alain BENISTI, Didier DOUSSET)

36-4. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SEM SEQUANO POUR L'ANNÉE 2023

APPROUVE le rapport de l'administrateur représentant la Métropole du Grand Paris, relatif à l'activité 2023 de la SEM SEQUANO tel qu'annexé à la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
NPPV : 2 (Messieurs Manuel AESCHLIMANN, Pierre-Yves MARTIN)

36-5. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SPL SÉQUANO GRAND PARIS POUR L'ANNÉE 2023

APPROUVE le rapport des administrateurs représentant la Métropole relatif à l'activité 2023 de la Société publique locale Séquano Grand Paris, tel qu'annexé à la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
NPPV : 6 (Messieurs Manuel AESCHLIMANN, François DECHY, Shems EL KHALFAOUI, Quentin GESELL, Pierre-Yves MARTIN, Thierry MEIGNEN représenté par Brigitte MARSIGNY)

❖ Partenariats stratégiques

37. CONVENTION-CADRE AVEC L'INSTITUT PARIS REGION (IPR) POUR LA PÉRIODE 2025-2027

APPROUVE la convention cadre pour la période 2025-2027 entre l'Institut Paris Région et la Métropole du Grand Paris.

AUTORISE le président ou son représentant à signer le projet de convention et tous les actes afférents.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

NPPV : 7 (Mesdames Brigitte MARSIGNY, Sylvie SIMON-DECK, Messieurs Daniel GUIRAUD, Laurent JEANNE, Jean-Pierre LECOQ, Pierre-Yves MARTIN, Pascal PELAIN)

❖ **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI)**

38. ÉLABORATION DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS) DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

PREND ACTE du lancement de l'élaboration du Plan InterCommunal (PICS) de la Métropole.

DIT que Monsieur Didier GONZALES est référent pour l'élaboration du Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS).

AUTORISE le président de la Métropole du Grand Paris à signer toutes les pièces consécutives à l'élaboration et la mise en œuvre du Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS) de la Métropole.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

39. FINANCEMENT DE LA PHASE 9 DU PROGRAMME INTERDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE SUR L'ENVIRONNEMENT DANS LE BASSIN VERSANT DE LA SEINE (« PIREN SEINE ») POUR LA PÉRIODE 2025-2028

M. OLLIER – J'ai assisté à la présentation du programme du PIREN. Didier, je pense que tu dois te faire donner la projection qui a été faite lors du comité de bassin. Nous devons envoyer cela à nos maires pour qu'ils comprennent ce qui nous menace dans les années à venir. C'est tout simplement terrifiant. Vous en prendrez connaissance. Personne ne devra me dire qu'il n'a pas été prévenu.

CONFIRME l'intérêt des six thèmes retenus pour la phase 9 du programme de recherches dit PIREN Seine.

APPROUVE le projet de convention de financement pluriannuel relative au programme PIREN Seine avec Sorbonne Université pour la période 2025-2028.

FIXE le montant de la subvention de la Métropole du Grand Paris au titre de cette convention à 110 000 € (cent dix mille euros) par an, pour une durée de quatre ans.

AUTORISE le président ou son représentant à signer la convention s'y rapportant.

DIT que les dépenses seront inscrites au chapitre 65 du budget des années 2025 à 2028.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

❖ Transition écologique et énergétique

40-1. AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'AGENCE PARISIENNE DU CLIMAT POUR L'ACTIVITÉ 2024

APPROUVE le projet d'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la Métropole du Grand Paris et l'Agence Parisienne du Climat.

DÉCIDE l'attribution d'une subvention d'un montant maximal complémentaire de 300 000 € (trois cent mille euros) à l'Agence Parisienne du Climat pour l'année 2024 décomposé comme suit :

- 150 000 € (cent cinquante mille euros) au titre du budget propre de la Métropole ;
- 150 000 € (cent cinquante mille euros) au maximum au titre des Certificats d'Économie d'Énergie du programme SARE.

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 65 du budget 2025 de la Métropole du Grand Paris, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants.

PRÉCISE que cette subvention complémentaire porte la subvention au titre des activités de l'année 2024 de la Métropole à un montant maximal de 2 713 458 € (deux-million-sept-cent-treize mille et quatre-cent-cinquante-huit euros) :

- 663 333 € (six cent soixante-trois mille trois cent trente-trois euros) au titre du budget propre de la Métropole ;
- 2 050 125 € (deux millions cinquante mille cent vingt-cinq euros) au maximum au titre des Certificats d'Économie d'Énergie du programme SARE.

AUTORISE le président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondant et à suivre la bonne exécution de cette convention.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

NPPV : 5 (Mesdames Fatoumata KONÉ, Agnès TOURY, Messieurs Jacques BAUDRIER, François BECHIEAU, Christophe NAJDOVSKI)

40-2. AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ALEC MVE POUR L'ACTIVITÉ 2024

APPROUVE le projet d'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la Métropole du Grand Paris et l'ALEC Maîtrisez Votre Énergie (MVE).

DÉCIDE l'attribution d'une subvention d'un montant maximal complémentaire de 172 000 € (cent soixante-douze mille euros) à l'ALEC Maîtrisez Votre Énergie (MVE) pour l'année 2024 décomposé comme suit :

- 86 000 € (quatre-vingt-six mille euros) au titre du budget propre de la Métropole
- 86 000 € (quatre-vingt-six mille euros) au maximum au titre des Certificats d'Économie d'Énergie du programme SARE.

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 65 du budget 2025 de la Métropole du Grand Paris, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants.

PRÉCISE que cette subvention complémentaire porte la subvention au titre des activités de l'année 2024 de la Métropole à un montant maximal de 1 264 476 € (un million deux cent soixante-quatre mille quatre cent soixante-seize euros) :

- 431 000 € (quatre cent trente-et-un mille euros) au titre du budget propre de la Métropole ;
- 833 476 € (huit cent trente-trois mille quatre cent soixante-seize euros) au maximum au titre des Certificats d'Économie d'Énergie du programme SARE.

AUTORISE le président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondant et à suivre la bonne exécution de cette convention.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
NPPV : 3 (Messieurs Rolin CRANOLY, Daniel GUIRAUD, Xavier LEMOINE)

40-3. AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC GPSO ÉNERGIE POUR L'ACTIVITÉ 2024

APPROUVE le projet d'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la Métropole du Grand Paris et Grand Paris Seine Ouest Énergie.

DÉCIDE l'attribution d'une subvention d'un montant maximal complémentaire de 110 000 € (cent dix mille euros) à l'ALEC Grand Paris Seine Ouest Énergie pour l'année 2024 décomposé comme suit :

- 110 000 € (cent dix mille euros) au maximum au titre des Certificats d'Économie d'Énergie du programme SARE.

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 65 du budget 2025 de la Métropole du Grand Paris, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants.

PRECISE que cette subvention complémentaire porte la subvention au titre des activités de l'année 2024 de la Métropole à un montant maximal de 684 000 € (six cent quatre-vingt-quatre mille euros) :

- 175 000 € (cent soixante-quinze mille euros) au titre du budget propre de la Métropole
- 509 000 € (cinq cent neuf mille euros) au maximum au titre des Certificats D'Économie d'Énergie du programme SARE.

AUTORISE le président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondant et à suivre la bonne exécution de cette convention.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

NPPV : 3 (Mesdames Christiane BARODY-WEISS, Aline de MARCILLAC, Monsieur André SANTINI)

40-4. AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LE CAUE94 POUR L'ACTIVITÉ 2024

APPROUVE le projet d'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la Métropole du Grand Paris et le CAUE94.

DÉCIDE l'attribution d'une subvention d'un montant maximal complémentaire de 127 500 € (cent vingt-sept mille cinq cents euros) au CAUE94 pour l'année 2024 décomposé comme suit :

- 63 750 € (soixante-trois mille sept cent cinquante euros) au titre du budget propre de la Métropole ;
- 63 750 € (soixante-trois mille sept cent cinquante euros) au maximum au titre des Certificats d'Économie d'Énergie du programme SARE.

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 65 du budget 2025 de la Métropole du Grand Paris, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants.

PRÉCISE que cette subvention complémentaire porte la subvention au titre des activités de l'année 2024 de la Métropole à un montant maximal de 649 950 € (six cent quarante-neuf mille neuf cent cinquante euros) :

- 188 750 € (cent quatre-vingt-huit mille sept cent cinquante euros) au titre du budget propre de la Métropole ;
- 461 200 € (quatre cent soixante-et-un mille deux cents euros) au maximum au titre des Certificats d'Économie d'Énergie du programme SARE.

AUTORISE le président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondant et à suivre la bonne exécution de cette convention.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

NPPV : 1 (Monsieur Arnaud VEDIE)

40-5. AVENANT À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC L'ALEPTE POUR L'ACTIVITÉ 2024

APPROUVE le projet d'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la Métropole du Grand Paris et l'ALEPTE.

DÉCIDE l'attribution d'une subvention d'un montant maximal complémentaire de 145 600 € (cent quarante-cinq mille six cents euros) à l'ALEPTE pour l'année 2024 décomposé comme suit :

- 72 800 € (soixante-douze mille huit cents euros) au titre du budget propre de la Métropole ;
- 72 800 € (soixante-douze mille huit cents euros) au maximum au titre des Certificats d'Économie d'Énergie du programme SARE.

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 65 du budget 2025 de la Métropole du Grand Paris, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants.

PRÉCISE que cette subvention complémentaire porte la subvention au titre des activités de l'année 2024 de la Métropole à un montant maximal de 595 800 € (cinq cent quatre-vingt-quinze mille huit cents euros) :

- 152 800 € (cent cinquante-deux mille huit cents euros) au titre du budget propre de la Métropole ;
- 443 000 € (quatre cent quarante-trois mille euros) au maximum au titre des Certificats d'Économie d'Énergie du programme SARE.

AUTORISE le président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondant et à suivre la bonne exécution de cette convention.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
NPPV : 1 (Monsieur Denis CAHENZLI représenté par Séverine MAROUN)

41-1. APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA COOPÉRATION ET DE LA COORDINATION POUR LE DÉPLOIEMENT DU SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE POUR LA PÉRIODE 2025-2029

APPROUVE le projet de convention de mise en œuvre de la coopération et de la coordination territoriale pour le déploiement du Service Public de la Rénovation de l'Habitat à l'échelle métropolitaine pour la période 2025-2029.

AUTORISE le président ou son représentant à signer les actes administratifs correspondant et à suivre la bonne exécution de cette convention.

DIT que les dépenses seront imputées au chapitre 65 du budget 2025 de la Métropole du Grand Paris, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

41-2. ENGAGEMENT DE PORTER UN PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL « PACTE TERRITORIAL (PIG) » COMME VOLET OPÉRATIONNEL DU SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT ET APPROBATION DES CLAUSES TYPES DES CONVENTIONS CORRESPONDANTES

APPROUVE le principe de la signature par la Métropole du Grand Paris de la convention à intervenir dans le cadre du volet opérationnel du Service Public de la Rénovation de l'Habitat, dit « Pacte territorial (PIG) », sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Paris sur son périmètre géographique.

APPROUVE le principe de la maîtrise d'ouvrage par la Métropole du Grand Paris du volet opérationnel du Service Public de la Rénovation de l'Habitat, dit « Pacte territorial (PIG) », avec les établissements publics territoriaux volontaires – dont Paris Ouest La Défense - sur le périmètre géographique correspondant.

DIT que la Métropole du Grand Paris sera signataire de la ou des conventions à intervenir dans le cadre du volet opérationnel du Service Public de la Rénovation de l'Habitat, dit « Pacte territorial (PIG) », sous maîtrise d'ouvrage du ou des établissements publics territoriaux qui en auront délibéré ainsi.

APPROUVE le modèle de convention type tel que délibéré par le conseil d'administration de l'ANAH, joint en annexe à la présente délibération.

PRÉCISE que les modalités opérationnelles et financières des Pactes territoriaux correspondants seront présentées pour approbation du Conseil métropolitain.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

❖ **Habitat**

42. CONTRAT DE MIXITÉ SOCIALE AVEC L'ÉTAT, LA COMMUNE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS ET GRAND PARIS GRAND EST

APPROUVE le projet de contrat de mixité sociale entre la commune des Pavillons-sous-Bois, le préfet de la Seine-Saint-Denis, la Métropole du Grand Paris et Grand Paris Grand Est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le président de la Métropole ou son représentant à signer le projet de contrat de mixité sociale et les actes y afférents. La délibération est adoptée à l'unanimité.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
NPPV : 1 (Monsieur Manuel AESCHLIMANN)

43. AMÉLIORATION DU PARC IMMOBILIER BÂTI D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN - AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DU PLAN DE SAUVEGARDE DE LA COPROPRIÉTÉ « MARGUERITE » DE PARIS TERRES D'ENVOLS À SEVRAN

APPROUVE le projet d'avenant à la convention de financement à conclure entre la Métropole du Grand Paris et le syndicat des copropriétaires de la copropriété « Marguerite » pour la réalisation de la seconde tranche du programme de travaux défini dans le cadre du plan de sauvegarde de la copropriété arrêté par le préfet de la Seine Saint-Denis le 18 octobre 2023.

FIXE la participation financière de la Métropole à hauteur de 209 591 € (deux cent neuf mille cinq cent quatre-vingt-onze euros) pour la seconde tranche de travaux réalisée par la copropriété « Justice » dans le cadre de son plan de sauvegarde.

AUTORISE le président de la Métropole ou son représentant à signer le projet d'avenant à la convention de financement, et les actes y afférents.

DIT que la participation financière de la Métropole à la tranche 3 est évaluée 18 750 € (dix-huit mille sept cent cinquante euros) et qu'elle sera précisée par un second avenant sur la base de la communication des montants arrêtés par le syndicat de copropriété une fois les entreprises désignées à l'issue des procédures d'appel d'offres.

DIT que la dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme « Z15500002 – Soutien aux copropriétés dégradées », opération « 20055 Plans de Sauvegarde ».

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
NPPV : 1 (Monsieur Manuel AESCHLIMANN)

44. AMÉLIORATION DU PARC IMMOBILIER BÂTI D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN - AVENANT À LA CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE À L'ÉLABORATION DU PLAN DE SAUVEGARDE DE LA COPROPRIÉTÉ « DESCARTES » DE PARIS TERRES D'ENVOL AU BLANC-MESNIL

APPROUVE l'avenant à la convention de financement entre la Métropole du Grand Paris et Paris Terres d'Envol pour la réalisation de l'étude d'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété « Descartes » sise 1 avenue Descartes au Blanc-Mesnil.

AUTORISE le président de la Métropole à signer l'avenant à la convention de partenariat entre Paris Terres d'Envol et la Métropole du Grand Paris, ci annexé.

FIXE la participation financière complémentaire de la Métropole à 6 847,50 € (six mille huit cent quarante-sept euros et cinquante centimes).

PRÉCISE que cette participation complémentaire s'ajoute à celle déjà délibérée par le Conseil métropolitain en 2023 à hauteur de 34 410 € (trente-quatre mille quatre cent dix euros), portant la participation totale de la Métropole à 25 % du coût HT de la mission d'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété « Descartes » sise 1 avenue Descartes au Blanc-Mesnil, à savoir à une subvention d'un montant total maximal de 41 257,50 € (quarante et un mille deux cent cinquante-sept euros et cinquante centimes).

PRÉCISE que la durée de la convention peut être prolongée exceptionnellement d'une année par décision du président de la Métropole sur demande expresse de l'établissement public territorial selon les conditions posées par l'article 2 de la convention.

DIT que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget 2024 de la Métropole du Grand Paris.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
NPPV : 1 (Monsieur Manuel AESCHLIMANN)

45. AMÉLIORATION DU PARC IMMOBILIER BÂTI D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN - AVENANT À LA CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE À L'ÉLABORATION DU PLAN DE SAUVEGARDE DE LA COPROPRIÉTÉ « JUSTICE » DE PARIS TERRES D'ENVOL AU BLANC-MESNIL

APPROUVE l'avenant à la convention de financement entre la Métropole du Grand Paris et Paris Terres d'Envol pour la réalisation de l'étude d'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété « Justice » sise 31 avenue Normandie Niemen au Blanc-Mesnil.

AUTORISE le président de la Métropole à signer l'avenant à la convention de partenariat entre Paris Terres d'Envol et la Métropole du Grand Paris, ci annexé.

FIXE la participation financière complémentaire de la Métropole à 9 974,63 € (neuf mille neuf cent soixante-quatorze euros et soixante-trois centimes).

PRÉCISE que cette participation complémentaire s'ajoute à celle déjà délibérée par le Conseil métropolitain en 2023 à hauteur de 43 492,50 € (quarante-trois mille quatre cent quatre-vingt-douze euros et cinquante centimes), portant la participation totale de la Métropole à 25 % du coût HT de la mission d'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété « Justice » sise 31 avenue Normandie Niemen au Blanc-Mesnil, à savoir à une subvention d'un montant total maximal de 53 467,13 € (cinquante-trois mille quatre cent soixante-sept euros et treize centimes).

PRÉCISE que la durée de la convention peut être prolongée exceptionnellement d'une année par décision du président de la Métropole sur demande expresse de l'établissement public territorial selon les conditions posées par l'article 2 de la convention.

DIT que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget 2024 de la Métropole du Grand Paris.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
NPPV : 2 (Messieurs Manuel AESCHLIMANN, Quentin GESELL)

46. AMÉLIORATION DU PARC IMMOBILIER BÂTI D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN - CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE À L'ÉLABORATION DU PLAN DE SAUVEGARDE DE LA COPROPRIÉTÉ DU 8-16 AVENUE BOILEAU À CHAMPIGNY-SUR-MARNE DE PARIS EST MARNE ET BOIS

APPROUVE le projet de convention de financement à conclure entre la Métropole du Grand Paris et Paris Est Marne et Bois pour la réalisation de l'étude d'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété sise 8-16 avenue Boileau à Champigny-sur-Marne.

FIXE la participation financière de la Métropole à 25 % du coût hors taxe prévisionnel de la mission d'élaboration du plan de sauvegarde de la copropriété sise 8-16 avenue Boileau à Champigny-sur-Marne, à savoir à une subvention d'un montant total de 29 381,25 € (vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-un euros et vingt-cinq centimes).

AUTORISE le président de la Métropole ou son représentant à signer le projet de convention de financement et les actes y afférents.

PRÉCISE que la durée de la convention peut être prolongée exceptionnellement d'une année par décision du président de la Métropole sur demande expresse de l'établissement public territorial selon les conditions posées par l'article 2 de la convention.

DIT que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget 2025 de la Métropole du Grand Paris.

**LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
NPPV : 1 (Monsieur Manuel AESCHLIMANN)**

❖ **Développement économique et attractivité**

47. AVIS SUR LES DEMANDES DE DÉROGATIONS AU PRINCIPE DE REPOS HEBDOMADAIRE DOMINICAL POUR L'ANNÉE 2025

M. OLLIER – Je n'ai pas de problème, mais il semble qu'il y ait une abstention pour le groupe Front de gauche. Elle est habituelle dans ce cadre, et, bien entendu, elle est de droit.

DONNE un avis conforme aux ouvertures dominicales demandées par la commune et rapportées en annexe à la présente délibération.

La liste des communes est la suivante :

Ablon-sur-Seine
Antony
Arcueil
Argenteuil
Asnières-sur-Seine
Athis-Mons
Aubervilliers
Aulnay-sous-Bois
Bagneux
Bobigny
Bois-Colombes
Boissy-Saint-Léger
Bondy
Bonneuil-sur-Marne
Boulogne-Billancourt
Bry-sur-Marne
Cachan
Champigny-sur-Marne

Charenton-le-Pont
Châtenay-Malabry
Chaville
Chennevières-sur-Marne
Choisy-le-Roi
Clamart
Clichy-la-Garenne
Clichy-sous-Bois
Colombes
Courbevoie
Créteil
Drancy
Epinay-sur-Seine
Fontenay-aux-Roses
Gagny
Garches
Issy-les-Moulineaux
Joinville-le-Pont
La Garenne-Colombes
La Queue-en-Brie
Le Blanc-Mesnil
Le Kremlin-Bicêtre
Le Perreux-sur-Marne
Le Plessis-Robinson
Le Plessis-Trévisé
Le Pré-Saint-Gervais
Les Pavillons-sous-Bois
Levallois
L'Hay-les-Roses
L'Ile-Saint-Denis
Limeil-Brévannes
Livry-Gargan
Meudon
Montreuil
Montrouge
Nanterre
Neuilly-sur-Marne
Neuilly-Plaisance
Neuilly-sur-Seine
Nogent-sur-Marne
Noisy-le-Grand
Noisy-le-Sec
Orly
Ormesson-sur-Marne
Pantin
Paris
Puteaux

Rosny-sous-Bois
Rueil-Malmaison
Saint Cloud
Saint Denis
Saint Mandé
Saint Maurice
Sceaux
Sevran
Sèvres
Suresnes
Thiais
Tremblay-en-France
Valenton
Vanves
Villemomble
Villeneuve-la-Garenne
Villepinte
Villetaneuse
Villiers-sur-Marne
Vincennes
Viry-Châtillon

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

ABSTENTIONS : 23 (Mesdames Marie-Hélène AMIABLE représentée par Jinny BAGE, Jacqueline BELHOMME, Hélène BIDARD représentée par Nicolas BONNET-OULALDJ, Stéphanie DAUMIN, Djénéba KEITA représentée par Anne-Gaëlle LEYDIER, Anne-Gaëlle LEYDIER, Patricia TORDJMAN, Messieurs Jean-Noël AQUA représenté par Jacques BAUDRIER, François ASENSI, Jinny BAGE, Jacques BAUDRIER, Patrice BESSAC représenté par Patrice LECLERC, Stéphane BLANCHET, Nicolas BONNET-OULALDJ, Philippe BOUYSSOU représenté par Stéphanie DAUMIN, Patrick DOUET, Jean-Philippe GAUTRAIS, Patrick JARRY représenté par Patricia TORDJMAN, Patrice LECLERC, Michel LEPRETRE, Gilles POUX représenté par Olivier SARRABEYROUSE, Laurent RUSSIER, Olivier SARRABEYROUSE)

❖ Administration générale et Ressources humaines

48. MOYENS ALLOUÉS AU RECRUTEMENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN PONCTUEL

AUTORISE, pour l'année 2025, le recrutement, en tant que de besoin, d'agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-23-1 du code général de la fonction publique territoriale susvisé, pour une durée n'excédant pas douze mois sur une même période de dix-huit mois consécutifs, dans la limite des volumes alloués comme définis ci-dessous :

Motifs et nature des besoins	Catégorie des personnels	Volume du nombre de mois alloués
Besoins d'accroissements temporaires d'activités	A	150
	B	36
	C	24

DIT que les postes correspondant à ces besoins non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée.

PRÉCISE que les agents devront justifier des niveaux de formation pertinents en fonction des catégories précisées dans le tableau ci-dessus.

DIT que les rémunérations des agents seront calculées par référence aux indices bruts des grades de recrutement.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget 2025 de la Métropole sous réserve de l'adoption dudit budget.

AUTORISE le président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

49. RECRUTEMENT D'ÉTUDIANT SOUS CONTRAT D'APPRENTISSAGE

DIT que les étudiants accueillis en contrat d'apprentissage au sein des effectifs de la Métropole du Grand Paris s'inscriront dans des formations permettant d'obtenir des diplômes de niveaux de qualification 4 à 7 (bac à bac + 5).

MODIFIE en conséquence la délibération CM2021/07/09/47 relative au recrutement d'étudiants sous contrat d'apprentissage.

PRECISE que les crédits sont inscrits au chapitre 012 des budgets 2024 et suivants de la Métropole pour la rémunération des apprentis accueillis, et au chapitre 011 des budgets 2024 et suivants pour la prise en charge du coût de la formation.

LA DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

❖ Vœux

50. VOEU RELATIF AU DISPOSITIF « MÉTROPOLÉ ROULE PROPRE »

M. OLLIER – La parole est à Jacques BAUDRIER.

M. BAUDRIER – Merci, Monsieur le président.

Dans la même ligne, en plein accord avec vos propos lors de la présentation de la délibération sur le sujet de la « Métropole Roule Propre », nous nous félicitons une fois de plus de l'évolution du règlement, qui a eu lieu lors de notre Conseil du mois de septembre dernier et qui a permis d'acter plusieurs avancées portées par le groupe Front de gauche, rappelons-le :

- La baisse du seuil de prix au-delà duquel les récipiendaires pourront bénéficier d'une subvention à taux plein : les voitures de moins de 40 000 € et de plus de 47 000 € ;
- La division par deux du niveau de poids pour encourager l'achat de véhicules moins lourds et donc, moins polluants, avec un seuil de 1,8 tonne ;
- L'ouverture aux voitures d'occasion Crit'Air 1. C'est extrêmement important pour permettre à beaucoup de personnes à bas et moyens revenus dans la Métropole d'utiliser cette prime à la conversion pour acheter des véhicules à un prix modéré. Cette ouverture est extrêmement vertueuse. De notre point de vue, elle va permettre d'augmenter très fortement le nombre de bénéficiaires de l'aide « Métropole Roule Propre » ;
- La prime qui a été ajoutée pour ce qui concerne les voitures produites dans un pays avec un mix énergétique vertueux, comme la France ou les pays scandinaves.

Le dispositif « Métropole Roule Propre » est d'autant plus efficace et intéressant et il convient de signaler et dénoncer, comme vous l'avez fait à juste titre, l'abandon par l'État de la prime à la conversion qui est tout à fait scandaleux. Nous espérons que le prochain Gouvernement reviendra sur cette décision dommageable.

Sous réserve des arbitrages du nouveau Gouvernement sur le projet de loi de finances (PLF) 2025 – si nos finances étaient gravement amputées, nous serions amenés à réenvisager les choses. Ce vœu propose de présenter une délibération, dans le cadre du budget, visant à impulser une dynamique d'augmentation du dispositif « Métropole Roule Propre », à rebours de la suppression de l'État, en engageant en 2025 une campagne de communication, afin de faire connaître ce dispositif particulièrement vertueux, qui pourra intéresser beaucoup plus d'habitants de la Métropole.

Ce vœu rappelle également notre revendication que vous avez énoncée, à savoir que l'État garantisse le prêt national à taux zéro pour l'achat d'un véhicule propre.

Ce vœu fait écho à votre intervention de tout à l'heure et réaffirme l'engagement de notre collectivité pour accompagner l'évolution du parc automobile vers des véhicules plus propres, moins polluants, moins lourds et moins chers.

M. OLLIER – Merci, Jacques.

Je tiens d'abord à vous remercier, toi et les membres de ton groupe. Nous avons travaillé pour modifier ce vœu, afin qu'il puisse être consensuel avec la gouvernance que je représente. Donc, je donne un avis favorable à ce vœu et je vais le mettre aux voix.

Il y a plusieurs demandes de prise de parole.

La parole est à Anne de RUGY.

Mme de RUGY – Merci, Monsieur le président, j'interviens à distance pour le groupe écologiste. Nous soutenons bien entendu les objectifs de ce vœu.

Comme cela a été dit, il faut absolument contrer cet abandon de l'État auprès des plus fragiles dans la mise en place de la ZFE. Par conséquent, nous soutenons ce renforcement du dispositif « Métropole Roule Propre » et cette interpellation de l'État pour apporter une garantie au prêt à taux zéro.

Néanmoins, nous pensons que la mise en place de la ZFE doit s'accompagner de mesures concernant la vitesse, l'apaisement des autoroutes urbaines et la réduction du bruit. C'est un point que nous aurions aimé souhaiter à ce vœu, dans la continuité de la réduction de la vitesse sur le périphérique, dans la continuité de l'expérimentation en cours sur l'A86 en Seine-Saint-Denis et l'A4 dans le Val-de-Marne, dans la continuité enfin du plaidoyer pour des autoroutes apaisées, qui a été voté sur le territoire d'Est Ensemble, appelant à la réduction immédiate à 70 kilomètres/heure sur l'ensemble des autoroutes dudit territoire.

Nous souhaiterions que la Métropole, dans la continuité de son SCoT, prenne toute sa part dans la réflexion, pour peser auprès de l'État, dans le sens d'une harmonisation à la baisse de la vitesse sur les autoroutes urbaines d'une part, d'une transformation de ces autoroutes urbaines d'autre part.

Bien entendu, nous voterons ce vœu tel que celui-ci est actuellement formulé. Je vous remercie.

M. OLLIER – Merci, Madame DE RUGY.

La parole est à Daniel GUIRAUD.

M. GUIRAUD – Je pense également qu'il faut élargir le champ, parce que la ZFE est un outil pour la qualité de l'air, mais ce n'est pas le seul. Il faut travailler sur la restructuration des autoroutes urbaines en milieu hyperdense.

Je voudrais faire deux remarques.

D'abord, nous ne sommes pas seuls à porter la revendication de l'aide sociale pour les ménages les plus défavorisés, afin qu'ils puissent changer de véhicule. France Urbaine (l'association nationale des intercommunalités), les métropoles de Lyon et du Grand Paris (dans le périmètre actuel des ZFE) que toutes les autres métropoles dites « territoires de vigilance » portent exactement la même revendication auprès de l'État.

Ensuite, il me semble urgent de modifier le règlement des ZFE dans le sens de la démotorisation. Cela ne marche pas partout, mais dans les zones denses desservies par un maillage de transports en commun. Prenons l'exemple d'un ménage souhaitant se séparer d'un véhicule polluant, sans pour autant acquérir un nouveau véhicule. Actuellement, il n'a aucune raison économique de le faire puisqu'il n'a pas d'indemnisation. Il faudrait transposer en aide à la personne le paiement du pass Navigo, pour une durée à déterminer, afin que ceux

qui veulent se séparer du véhicule sans prendre un nouveau véhicule puissent le faire. C'est une idée qui a été partagée dans le cadre de France Urbaine. Je pense que ce serait important pour toute la partie de la Métropole qui est très bien desservie en transports en commun et qui le sera encore davantage si le Grand Paris Express ne prend pas trop de retard.

M. OLLIER – Merci.

La parole est à Éric CESARI.

M. CESARI – Merci, Monsieur le président.

Vous connaissez probablement ce proverbe chinois : « *Un voyage de mille lieues commence toujours par un premier pas.* » Je préfère que nous avançons lentement, pas à pas, mais ensemble, plutôt que de voter différemment sur ce sujet, ce qui n'aboutirait pas à grand-chose. Par conséquent, préservons cette unanimité de la Métropole, avec des amendements qui sont acceptés par tous. Je remercie le Front de gauche d'avoir fait un pas, comme nous l'avons fait nous-mêmes dans ce sens, même si ce n'est pas un pas chinois. Merci beaucoup.

M. OLLIER – Nous avons travaillé avec les groupes. Un vœu a été présenté par notre ami Jacques BAUDRIER. Nous sommes d'accord pour qu'il soit voté ainsi. S'il doit être modifié, cela changera la position. Si des travaux complémentaires doivent être réalisés, ce sera dans d'autres cadres, en dehors de ce vœu. Anne, ce que tu as dit est tout à fait acceptable.

Je mets aux voix ce vœu qui a reçu un avis favorable de la présidence.

Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ?

Sur proposition du groupe Front de Gauche et amendé par l'exécutif, le Conseil métropolitain émet le vœu :

Que lors de la séance du Conseil métropolitain qui examinera le budget 2025 soient présentées :

- Une délibération augmentant le budget consacré au dispositif « Métropole Roule Propre » en fonction de la capacité budgétaire de la Métropole ;
- Des décisions gouvernementales prises dans la loi de finances pour 2025.

Que soit mise en place une importante campagne de communication pour faire connaître ce dispositif.

Que la Métropole porte auprès de l'État la mise en place d'un prêt national à taux zéro pour l'achat d'un véhicule propre garanti par l'État

LE VŒU EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

51. VŒU RELATIF AU PLAN MÉTROPOLITAIN DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT (PMHH)

M. OLLIER – La parole est à Patricia TORDJMAN.

Patricia, je te félicite encore pour ta légion d'honneur.

Mme TORDJMAN – Merci beaucoup, Monsieur le président.

M. OLLIER – Je n'ai pas pu venir, je suis désolé, mais nous avons tous pensé à toi.

Mme TORDJMAN – Merci, Monsieur le président.

En vous proposant ce vœu, nous souhaitons une réelle prise de conscience de toutes et tous de l'urgence de l'enjeu du logement dans notre pays, en particulier au sein de notre Métropole.

La Métropole fait face à une crise du logement d'une ampleur sans précédent, qui touche particulièrement, mais pas exclusivement les ménages modestes et les populations en situation de précarité. Nos classes moyennes subissent aussi cette situation.

Les différents ministres du logement, du moins ceux qui ont pris le temps de nous recevoir, ont reconnu le bien-fondé de notre analyse et de nos exigences. La situation empire de jour en jour. Le nombre de logements, en particulier de logements sociaux mis en chantier, n'a jamais été aussi faible. Nous nous retrouvons dans la situation des années 50, avec un phénomène contemporain qui est la transformation du parc locatif en location de courte durée qui vampirise le système.

Tous les voyants sont au rouge, des promoteurs, des bailleurs sociaux aux locataires, en passant par les entreprises du BTP, tous tirent la sonnette d'alarme. En adoptant un Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) courageux, la Métropole doit jouer son rôle de solidarité entre les territoires. Il est, par exemple, inadmissible que certains continuent de refuser de construire du logement social quand d'autres, qui veulent continuer à en construire, sont contraints de réduire la voilure.

Le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement doit être l'occasion d'adopter des dispositions qui engagent les communes à répondre aux besoins en matière de logement. Les questions financières et de gestion administrative peuvent être déconnectées de l'élaboration d'un PMHH qui, ville par ville, se donne les moyens de répondre aux besoins en logements des ménages de notre Métropole.

Nous entendons la demande de ne faire le vote qu'après l'assurance, par une modification législative, que le vote du PMHH n'entraîne pas des transferts de compétences et de budgets. Cependant, il ne faut pas attendre ce vote pour définir nos ambitions en termes de logement. Nous demandons un débat et une définition de nos objectifs au prochain Conseil, un vote dans un Conseil suivant après modification de la loi. Voilà pourquoi je vous demande de soutenir notre vœu. Afin de tenir compte du temps du débat et de l'échange, je propose de sous-

amender notre vœu en demandant l'inscription du PMHH à un prochain Conseil et qu'après le débat démocratique nécessaire entre nous, il soit inscrit pour un vote à une séance suivante.

J'ai été informée par le président de mon groupe qu'il y aurait une réunion sur le sujet le 20 janvier. Je m'en félicite et je vous en remercie.

M. OLLIER – Merci, Patricia. C'est le 22 janvier que nous avons notre réunion.

Sachez que je fais tout ce qui est en mon pouvoir pour faire voter le PMHH sans fracturer la Métropole. Ce n'est pas facile. Nous avançons et nous cheminons dans un consensus qui se consolide petit à petit. C'est pourquoi nous avons cette réunion en janvier, c'est pourquoi j'envisage, si cela est possible, de le faire voter d'ici le mois de juin prochain, aux conditions que nous proposerons lors de cette réunion. Voilà ce que je peux dire.

S'agissant du vœu, je répondrai après les prises de parole. Sylvain RAIFAUD et Ludovic TORO ont demandé la parole.

M. RAIFAUD – Merci, Monsieur le président.

Je remercie le groupe Front de gauche d'avoir proposé ce vœu sur un sujet qui nous concerne toutes et tous très fortement. Depuis longtemps à la Métropole du Grand Paris, nous avons besoin de ce Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement. Évidemment, il y a un enjeu de rééquilibrage et de répartition du logement social sur l'ensemble des communes et le plan en cours de préparation est utile en cela. Il y a aussi des enjeux sur la rénovation thermique du bâti et tous les enjeux de production associés.

Ce vœu dresse le constat de l'urgence s'agissant de la question du logement, ce que tout le monde peut constater quotidiennement. Le vœu porte la demande de déconnexion du transfert de compétences du PMHH, ce qui est finalement un retour à l'État pour obtenir une modification législative. Je ne crois pas que nous soyons en capacité d'obtenir cela dans un délai raisonnable. Par conséquent, si nous adoptons le vœu, nous nous retrouvons sans PMHH, sans transfert de compétences et donc, sans rien du tout sur cette question qui est au cœur des compétences et des enjeux de notre Métropole.

C'est la raison pour laquelle notre groupe votera contre le vœu proposé par le Front de gauche.

M. OLLIER – Merci, Sylvain, tu as anticipé ce que j'allais dire. Je te remercie infiniment.

M. TORO – Merci, Sylvain, pour tes mots. Le Groupe UDI-UC accompagne évidemment ton vote négatif, mais je vais aller au-delà.

Chers amis, les logements manquent. Ne pourrions-nous pas travailler le logement social avec l'accès à la propriété ? Nous n'en parlons jamais. Nous sommes un des pays qui louent le plus, mais il n'y a pas d'accès à la propriété : la moyenne européenne est de 70 %, nous sommes à 57 %. Est-ce que les gens ne vont pas acquérir un logement et donner quelque chose à leurs enfants ? C'est là-dessus que nous devons travailler, mais ne pas toujours opposer l'un et

l'autre. Nous devons travailler conjointement à l'accès à la propriété et au logement social. Les deux vont ensemble. Sinon, vous faites un pays totalement social.

Dans un pays avec 70 % de logements sociaux, est-ce une victoire ? Personnellement, je ne le crois pas. Si nous pouvions annoncer à tous ceux qui louent un logement et qui sortent de l'argent, quelle que soit la somme (400 €, 500 €, 700 €), qu'ils peuvent acquérir leur logement et le transmettre à leurs enfants, ce serait une réussite professionnelle. Voilà ce que nous pensons au sein du groupe UDI-UC.

M. OLLIER – Merci, je vais vous dire ce que je pense.

La parole est à Daniel GUIRAUD.

M. GUIRAUD – Il y a beaucoup de choses que nous partageons dans ce vœu et nous ne voterons pas contre. Toutefois, les membres du groupe socialiste s'abstiendront ou ne prendront pas part au vote car certains éléments nous posent un problème.

Dans la perspective de nos discussions autour du PMHH, il faudra que nous puissions en discuter sur le fond. Le fait que le vote du PMHH soit - *via* la loi - déconnecté du transfert de compétences et des budgets alloués au logement, afin de donner la priorité aux logements sociaux, pose un problème. Un vœu du Conseil métropolitain ne peut pas permettre le non-respect de la loi, puisque la Métropole détient la compétence Logement, mais attend le PMHH pour pouvoir l'exercer.

Cet élément, qui n'est pas mineur dans le vœu du Front de gauche, ne nous permet pas d'en voter l'intégralité.

M. OLLIER – Merci.

La parole est à Éric CESARI.

M. CESARI – Merci, Monsieur le président. Je ne vais pas développer, mes collègues ont exprimé un certain nombre de sujets qui nous amènent à ne pas accepter de voter ce vœu. Avec beaucoup de regrets, je dis à mon camarade LECLERC que nous ne voterons pas le vœu.

Comme nous l'avons tous expliqué en toute transparence, cela repousse le débat et l'adoption du PMHH sur des questions qui ne dépendent pas de la Métropole, mais du législateur. Ne perdons pas de temps. Même si le PMHH ne nous convient pas totalement, avançons et obtenons cette première étape. Nous verrons ensuite comment travailler. Je fais confiance au président OLLIER et à l'exécutif pour établir le plan de charge 2025.

M. OLLIER – Merci, Éric.

Tout d'abord, je souhaite de tout cœur que nous ayons un PMHH. Nous avons passé le premier cap. Il y a eu des réactions très violentes avant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Je me suis rendu dans plusieurs réunions où j'ai eu des difficultés à convaincre. Je pense que nous avons réussi à lever la plupart des objections, notamment au centre et à droite de

cet hémicycle. Je ne suis pas certain que tout le monde soit convaincu, mais nous avons progressé. Je souhaite progresser encore. Cette réunion du 22 janvier est faite pour progresser.

Donc, je ne peux pas accepter que vous demandiez à amender un PMHH qui est en cours d'élaboration. Cher Patrice, nous ne pouvons pas amender quelque chose qui n'est pas achevé. Ensuite, vous demandez des modifications législatives. Qu'elles soient possibles ou impossibles, je me suis toujours opposé à ce que nous demandions des changements au niveau des attitudes du Parlement ou de l'État, car cela ne dépend pas de nous et ce n'est pas de notre compétence.

Enfin, concernant l'inscription du PMHH à l'ordre du jour du prochain Conseil métropolitain, je vous ai déjà dit et je le répète encore : à l'issue de la réunion de janvier, nous aurons encore beaucoup à progresser. J'espère de tout cœur pouvoir vous soumettre le PMHH avant le mois de juin, afin que nous puissions partir en vacances avec le sentiment du travail accompli.

Je suis favorable à une progression pragmatique en sautant les obstacles les uns après les autres. Ne me demandez pas de tous les sauter à la fois, sinon je me casserai la figure et le PMHH aussi. Je veux être prudent dans ce que je dis, mais je sais ce que je dis. Patrice, je pense que tu peux me faire confiance dans ce que je dis.

Je cède la parole à Monsieur LECLERC.

M. LECLERC – Merci, Monsieur le président. J'ai entendu les collègues.

Pour polémiquer, comme j'aime bien le faire avec Ludovic TORO pour l'UDI-UC, ce n'est pas vrai de dire que l'on ne s'occupe pas de l'accession à la propriété. Toutes les villes développent le bail réel solidaire, l'accession sociale.

C'est peut-être dû à une déconnexion avec la réalité, mais qui peut acheter dans la Métropole du Grand Paris, notamment dans la petite couronne où le prix du mètre carré est compris entre 7 000 € et 10 000 € le mètre carré ? Dans les Hauts-de-Seine, les communes les moins chères sont Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne : 4 000 € le mètre carré. Avec quel salaire les gens peuvent-ils acheter et traiter la question du logement social, quand 70 % de la population de la Métropole et de la région Île-de-France est éligible au logement social ? Donc, cela manque de logements sociaux, sinon les gens achèteraient.

Actuellement, il y a des logements à vendre. Pourquoi n'y a-t-il pas d'achat ? Les promoteurs immobiliers arrêtent des constructions, car ils n'arrivent pas à vendre en raison du coût et du manque de crédit pour les habitants. C'est un détail, parce que je pense que c'est anecdotique de vouloir donner l'accès à la propriété pour résoudre le problème du logement dans notre Métropole.

Actuellement, il y a une véritable opposition, dans la Métropole, à vouloir traiter la question du logement en renvoyant sur la propriété mais à ne pas vouloir traiter la nécessité de construire des logements sociaux et d'urgence dans toutes les villes. Nous proposons douze logements pour 1 000 habitants, deux logements d'urgence construits dans chaque ville pour répondre à l'urgence. Nous proposons également qu'il y ait des logements sociaux partout à

la hauteur de la loi SRU, ainsi que 30 % de constructions dans le flux, pour commencer à répondre au million de demandeurs de logement (qui va être atteint très, très rapidement).

Je comprends que nous n'aurons pas de vote au prochain Conseil. En revanche, ce débat et ce travail sur les objectifs, voire une dispute ensemble, pour arriver à trouver une solution, me semblent indispensables. Sinon, ce sera repoussé à plus tard.

Enfin, je crois que la question des compétences est une demande des établissements publics territoriaux, y compris de Monsieur HANOTIN, qui est à Saint-Denis. La demande est qu'il n'y ait pas ce transfert de la compétence, notamment des budgets qui iraient avec. Aujourd'hui, je n'ai aucune garantie que les budgets des villes ne soient pas transférés. Or, ce serait complètement anormal. Une ville comme Gennevilliers, mais il y en a d'autres, qui met beaucoup d'argent dans le logement social, se verrait piquer son budget pour payer le logement social dans des villes qui n'en construisent pas. Cela nous priverait de ces budgets pour le logement social, que nous consacrons à entretenir et construire notre patrimoine. Les mauvais élèves en termes de logement social récupérerait les budgets des bons élèves. Ce serait une double peine.

M. OLLIER – Merci.

Je l'ai déjà dit, Patrice, je ne sais pas comment cela va évoluer. J'ai déjà pris des engagements pour que les villes ne soient pas concernées par les transferts. C'est le travail que nous sommes en train de mener.

Merci d'être intervenus et merci d'avoir échangé.

Le groupe écologiste, le groupe UDI-UC et le groupe LR-DVD-I sont contre. Le groupe socialiste s'abstient. Au nom de la gouvernance, je suis également contre.

Je le mets aux voix. Qui est pour ? Y a-t-il des abstentions ? Qui est contre ?

Sur proposition du groupe Front de Gauche, le Conseil métropolitain de la Métropole du Grand Paris, émet le vœu suivant :

- Que le Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH) soit inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil métropolitain pour un débat public et un vote ;
- Que le PMHH soit mis en œuvre dans le strict respect des dispositions de la loi SRU, avec un objectif d'intégration de 30 % de logements sociaux dans chaque nouvelle construction et ce, dans toutes les communes de la Métropole ;
- Que soit instituée, dans chaque commune, la construction d'au moins 12 logements d'urgence pour 1 000 habitants, afin de répondre aux besoins immédiats d'hébergement des populations vulnérables ;
- Que le vote du PMHH soit, par la loi, déconnecté du transfert de compétences ou des budgets alloués au logement, afin de garantir une prise de décision indépendante et une priorité donnée aux enjeux sociaux ;

- Qu'un suivi transparent de sa progression soit assuré, avec une communication régulière auprès des citoyens, afin de garantir la participation et l'adhésion collective à cette politique publique ambitieuse.

LE VŒU EST REJETÉ À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

CONTRE : 126 (Mesdames Marie-Hélène AMIABLE représentée par Jinny BAGE, Joëlle AMOZIGH, Léa BALAGE EL MARIKY, Christiane BARODY-WEISS, Jeanne BECART, Florence BERTHOUT, Aline BESSIS, Angéline BOURDIER-CHAREF, Monique BOUTEILLE, Véronique BUCAILLE, Catherine CHEVALIER, Jeanne D'HAUTESERRE, Virginie DASPET, Rachida DATI, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Ségolène de LARMINAT, Aline de MARCILLAC, Clotilde DEROUARD, Anne de RUGY, Véronique JACQUELINE-COLAS, Alexandra JARDIN, Fatoumata KONÉ, Nathalie LALLIER, Christine LAVARDE, Françoise LECOUFLE, Marie-Pierre LIMOGES, Marie-Pierre MARCHAND, Séverine MAROUN, Brigitte MARSIGNY, Xavière MARTIN, Sinda MATMATI, Valérie MONTANDON, Isabelle NIZARD, Hélène PECCOLO représentée par Sylvain RAIFAUD, Karina PEREZ, Christine QUILLERY, Raphaëlle RÉMY-LELEU représentée par Marie-Pierre MARCHAND, Muriel RICHARD, Marie-Christine SEGUI, Aurore THIROUX, Agnès TOURY, France-Lise VALIER, Brigitte VERMILLET, Messieurs Manuel AESCHLIMANN, Jean-Noël AQUA représenté par Jacques BAUDRIER, François ASENSI, Charles ASLANGUL, Jinny BAGE, Pierre-Christophe BAGUET représenté par Christine LAVARDE, Dominique BAILLY, Jean-Pierre BARNAUD représenté par Ludovic TORO, François BECHIEAU, Vincent BEDU, David BELLARD, Sébastien BENETEAU, Jacques-Alain BENISTI, Sylvain BERRIOS représenté par Eric CESARI, Jean-Michel BLUTEAU, Geoffroy BOULARD, Alphonse BOYE, Denis CAHENZLI représenté par Séverine MAROUN, Gilles CARREZ, Eric CESARI, Patrick CHAIMOVITCH, Hervé CHEVREAU, Daniel-Georges COURTOIS, Rolin CRANOLY, Philippe DALLIER, François DECHY, Grégoire de la RONCIERE représenté par Aline de MARCILLAC, Richard DELL'AGNOLA, Christian DEMUYNCK représenté par Jean-Michel BLUTEAU, François-Marie DIDIER représenté par Jacques-Alain BENISTI, Patrick DONATH, Didier DOUSSET, Sébastien DULERMO, Patrick FARCY représenté par Alphonse BOYE, Jean-Paul FAURE-SOULET, Yvan FEMEL, Jean-Christophe FROMANTIN représenté par Jean-Michel GENESTIER, Philippe GAUDIN, Jean-Michel GENESTIER, Quentin GESELL, Hervé GICQUEL, Didier GONZALES, Philippe GOUJON, Eric GRILLON, Michel HERBILLON représenté par Charles ASLANGUL, Stephen HERVE, Laurent JEANNE, Jérôme KARKULOWSKI, Denis LARGHERO représenté par Xavière MARTIN, Philippe LAURENT, Jean-Pierre LECOQ, Xavier LEMOINE, Etienne LENGHEREAU, Pascal LOUAP, Benjamin MALLO, Anthony MANGIN, Bruno MARCILLAUD, Pierre-Yves MARTIN, Jacques JP MARTIN, Thierry MEIGNEN représenté par Brigitte MARSIGNY, Emile MEUNIER, Philippe MONGES, Georges MOTHRON, Rémi MUZEAU représenté par Angéline BOURDIER-CHAREF, Patrick OLLIER, Tonino PANETTA, Pascal PELAIN, Philippe PEMEZEC représenté par Yves REVILLON, Sylvain RAIFAUD, Yves REVILLON, Pierre SACK, André SANTINI, Laurent SAUERBACH représenté par Catherine CHEVALIER, Eric SCHLEGEL, Jacques-Henri SEMELLE, Jean-Yves SENANT représenté par Manuel AESCHLIMANN, Georges SIFFREDI représenté par Patrick OLLIER, Francis SZPINER représenté par Isabelle NIZARD, Yves THOREAU, Ludovic TORO, Laurent VASTEL représenté par Patrick DONATH, Arnaud VEDIE, Ariel WEIL)

ABSTENTIONS : 35 (Mesdames Nadège AZZAZ, Katy BONTINCK, Marie CHAVANON, Alexandra CORDEBARD, Afaf GABELOTAUD représentée par Christophe NAJDOVSKI, Anne HIDALGO représentée par Emmanuel GREGOIRE, Halima JEMNI, Pénélope KOMITES représentée par Pierre RABADAN, Johanne KOUASSI, Christine MUSEUX représentée par

Sylvie SIMON-DECK, Thérèse NGIMBOUS BATJOM représentée par Katy BONTINCK, Sylvie SIMON-DECK, Fatoumata SOW, Anouch TORANIAN, Messieurs Laurent BARON, Fabien BENEDIC, Karim BOUAMRANE représenté par Daniel GUIRAUD, Luc CARVOUNAS, Laurent CATHALA, Régis CHARBONNIER, Jérôme COUMET représenté par Alexandra CORDEBARD, François DAGNAUD, Shems EL KHALFAOUI, Michel FOURCADE, Emmanuel GREGOIRE, Daniel GUIRAUD, Bertrand KERN, Eric LEJOINDRE, Christophe NAJDOVSKI, Eric PLIEZ, Pierre RABADAN, Hamidou SAMAKE, Eric THEBAULT, François VAUGLIN, Julien WEIL)

M. OLLIER – Patrice, les débats ne sont pas achevés et nous tiendrons compte de ce qui a été dit.

Je vous remercie toutes et tous d'avoir fait l'effort de rester jusqu'au bout. Je vous souhaite un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année. Quant à nous, nous allons essayer de suivre les dossiers du mieux possible pour préparer une bonne rentrée en janvier. Merci infiniment.

(La séance est levée à 17 heures 15.)

Étaient présents :

Manuel AESCHLIMANN, Marie-Hélène AMIABLE (jusqu'à 16h30), Joëlle AMOZIGH, François ASENSI, Charles ASLANGUL, Nadège AZZAZ, Jinny BAGE, Dominique BAILLY, Léa BALAGE EL MARIKY, Jean-Pierre BARNAUD (jusqu'à 16h), Christiane BARODY-WEISS, Laurent BARON, Jacques BAUDRIER, Jeanne BECART, François BECHIEAU, Vincent BEDU, Jacqueline BELHOMME, David BELLiard, Fabien BENEDIC, Sébastien BENETEAU, Jacques-Alain BENISTI, Florence BERTHOUT, Aline BESSIS, Hélène BIDARD (jusqu'à 15h35), Stéphane BLANCHET, Jean-Michel BLUTEAU, Nicolas BONNET-OUALDJ, Katy BONTINCK, Geoffroy BOULARD, Angéline BOURDIER-CHAREF, Monique BOUTEILLE, Alphonse BOYE, Véronique BUCAILLE, Gilles CARREZ, Luc CARVOUNAS, Laurent CATHALA, Eric CESARI, Patrick CHAIMOVITCH, Régis CHARBONNIER, Marie CHAVANON, Catherine CHEVALIER, Hervé CHEVREAU, Alexandra CORDEBARD, Jérôme COUMET (jusqu'à 16h05), Daniel-Georges COURTOIS, Rolin CRANOLY, Jeanne D'HAUTESERRE, François DAGNAUD, Philippe DALLIER, Virginie DASPET, Rachida DATI, Stéphanie DAUMIN, François DECHY, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Ségolène de LARMINAT, Richard DELL'AGNOLA, Aline de MARCILLAC, Clotilde DEROUARD, Anne de RUGY, Patrick DONATH, Patrick DOUET, Didier DOUSSET, Sébastien DULERMO, Shems EL KHALFAOUI, Jean-Paul FAURE-SOULET, Yvan FEMEL, Michel FOURCADE, Afaf GABELOTAUD (jusqu'à 17h10), Philippe GAUDIN, Jean-Philippe GAUTRAIS, Jean-Michel GENESTIER, Quentin GESELL (sorti de 16h44 à 16h45), Hervé GICQUEL, Didier GONZALES, Philippe GOUJON, Emmanuel GREGOIRE, Eric GRILLON, Daniel GUIRAUD, Stephen HERVE, Véronique JACQUELINE-COLAS, Alexandra JARDIN, Patrick JARRY (jusqu'à 16h), Laurent JEANNE, Halima JEMNI, Jérôme KARKULOWSKI, Bertrand KERN, Fatoumata KONÉ, Johanne KOUASSI, Nathalie LALLIER, Denis LARGHERO (jusqu'à 16h30), Philippe LAURENT, Christine LAVARDE, Patrice LECLERC, Jean-Pierre LECOQ, Françoise LECOUFLE, Eric LEJOINDRE, Xavier LEMOINE, Etienne LENGEREAU, Michel LEPRETRE, Anne-Gaëlle LEYDIER, Marie-Pierre LIMOGE, Pascal LOUAP, Benjamin MALLO, Anthony MANGIN, Marie-Pierre MARCHAND, Bruno MARCILLAUD, Séverine MAROUN, Brigitte MARSIGNY, Pierre-Yves MARTIN, Jacques JP MARTIN, Xavière MARTIN, Sinda MATMATI, Emile MEUNIER, Philippe

MONGES, Valérie MONTANDON, Georges MOTHRON, Christophe NAJDOVSKI, Thérèse NGIMBOUS BATJOM (jusqu'à 16h40), Isabelle NIZARD, Patrick OLLIER, Tonino PANETTA, Pascal PELAIN, Karina PEREZ, Eric PLIEZ, Christine QUILLERY, Pierre RABADAN, Sylvain RAIFAUD, Yves REVILLON, Muriel RICHARD, Laurent RUSSIER, Pierre SACK, Hamidou SAMAKE, André SANTINI, Olivier SARRABEYROUSE, Eric SCHLEGEL, Marie-Christine SEGUI, Jacques-Henri SEMELLE, Sylvie SIMON-DECK, Fatoumata SOW, Eric THEBAULT, Aurore THIROUX, Yves THOREAU, Anouch TORANIAN, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, Agnès TOURY, France-Lise VALIER, François VAUGLIN, Arnaud VEDIE, Brigitte VERMILLET, Ariel WEIL, Julien WEIL.

Étaient représentés :

Marie-Hélène AMIABLE par Jinny BAGE (à partir de 16h30), Jean-Noël AQUA par Jacques BAUDRIER, Jean-Pierre BARNAUD de Ludovic TORO (à partir de 16h), Pierre-Christophe BAGUET par Christine LAVARDE, Sylvain BERRIOS par Eric CESARI, Patrice BESSAC par Patrice LECLERC, Hélène BIDARD par Nicolas BONNET-OULALDI (à partir de 15h35), Karim BOUAMRANE par Daniel GUIRAUD, Philippe BOUYSSOU par Stéphanie DAUMIN, Denis CAHENZLI par Séverine MAROUN, Jérôme COUMET par Alexandra CORDEBARD (à partir de 16h05), Grégoire de la RONCIERE par Aline de MARCILLAC, Christian DEMUYNCK par Jean-Michel BLUTEAU, François-Marie DIDIER par Jacques-Alain BENISTI, Patrick FARCY par Alphonse BOYE, Jean-Christophe FROMANTIN par Jean-Michel GENESTIER, Afaf GABELOTAUD par Christophe NAJDOVSKI (jusqu'à 17h10), Michel HERBILLON par Charles ASLANGUL, Anne HIDALGO par Emmanuel GREGOIRE, Patrick JARRY par Patricia TORDJMAN (à partir de 16h), Djénéba KEITA par Anne-Gaëlle LEYDIER, Denis LARGHERO par Xavière MARTIN (à partir de 16h30), Pénélope KOMITES par Pierre RABADAN, Thierry MEIGNEN par Brigitte MARSIGNY, Christine MUSEUX par Sylvie SIMON-DECK, Rémi MUZEAU par Angéline BOURDIER-CHAREF, Thérèse NGIMBOUS BATJOM par Katy BONTINCK (à partir de 16h40), Hélène PECCOLO par Sylvain RAIFAUD, Philippe PEMEZEC par Yves REVILLON, Gilles POUX par Olivier SARRABEYROUSE, Raphaëlle RÉMY-LELEU par Marie-Pierre MARCHAND, Laurent SAUERBACH par Catherine CHEVALIER, Jean-Yves SENANT par Manuel AESCHLIMANN, Georges SIFFREDI par Patrick OLLIER, Francis SZPINER par Isabelle NIZARD, Laurent VASTEL par Patrick DONATH.

Étaient absents excusés :

Jean-Jacques GUILLET, Olivier KLEIN, Martine VALLETON, Aurélien VÉRON, Métin YAVUZ.

Étaient absents :

Jean-Baptiste BORSALI, Ian BROSSAT, Christian CAMBON, Pierre-Olivier CAREL, Marie-Claire CARRERE-GEE, Marie-Carole CIUNTU, Hélène de COMARMOND, Olivier DOSNE, Carole DRAI, Agnès EVREN, Dieunor EXCELLENT, Vincent FRANCHI, Karine FRANCLLET, Jean-Jacques GROUSSEAU, Philippe JUVIN, Laurent LAFON, Gilles MENTRÉ, Emmanuel MESSAS, Mélanie NOWAK, Carine PETIT, Abdel SADI, Azzédine TAÏBI, Cécile VEYRUNES-LEGRAIN.

Le président de la Métropole du Grand Paris


Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison